



INSTITUTION ADOUR
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage
MIDOUZE

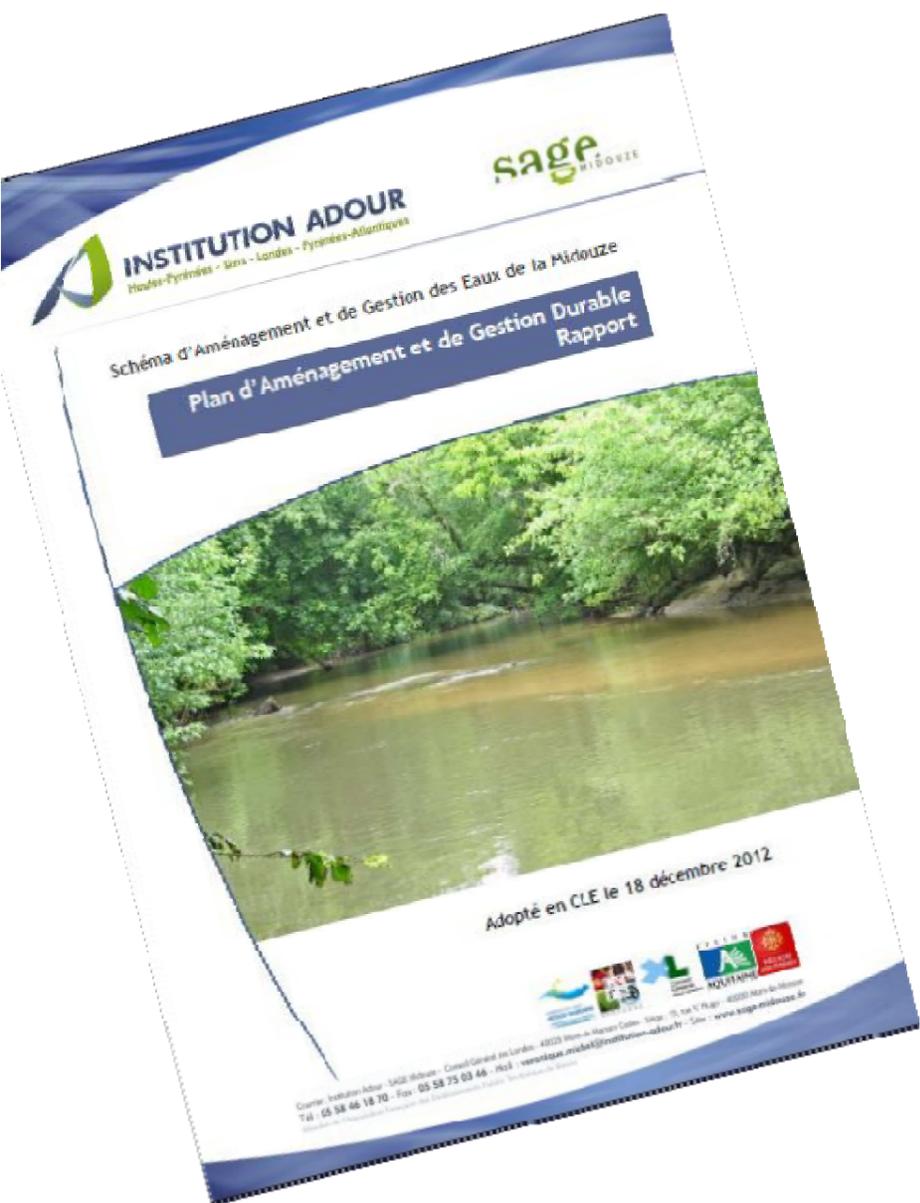


Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Midouze

Tableau de bord de suivi du SAGE

Année 2015



SOMMAIRE

Introduction

I - Etat qualitatif et quantitatif de la ressource en eau

A - Etat qualitatif

- Qualité des eaux superficielles
 - Evolution de la qualité des eaux aux stations - Etats DCE
 - Nitrates dans les cours d'eau
 - Matières en suspension dans les rivières
 - Pesticides dans les cours d'eau
- Qualité des eaux souterraines
 - Evaluation de la qualité des eaux souterraines 2011-2014
 - Nitrates dans les eaux souterraines
 - Pesticides dans les eaux souterraines
- Qualité de l'eau potable distribuée

B - Etat quantitatif

- Les prélèvements en eau
 - Prélèvements tous usages
 - Prélèvements pour l'eau potable
 - Prélèvements pour l'irrigation
- Suivi de l'étiage 2014
 - Suivi et respect des débits cibles
 - Gestion des ouvrages de soutien d'étiage

Annexes

- 1 - Evolution de la qualité des eaux de rivière aux stations - Etat DCE
- 2 - Les nitrates dans les rivières - Evolution 2010-2014 par station et sous-bassin

II - Suivi de la mise en œuvre du SAGE

Aspect quantitatif

- A. Atteindre le bon état quantitatif des eaux souterraines et le bon équilibre des eaux superficielles
 - Disposition A2P2 - A2P3 Améliorer et adapter les pratiques agricoles
 - Disposition A3p5 - Avancement du programme ressource

Aspect qualitatif

- C. Lutte contre la pollution diffuse
 - Disposition C1P1 - Identifier les zones les plus sensibles à l'érosion des sols
 - Disposition C3P1 - Mise en conformité de l'ANC sur le territoire
- D. Limiter l'impact des rejets ponctuels
 - Disposition D1P1 - Connaître et améliorer les rendements des réseaux d'assainissement collectif
 - Disposition D1P3 - Limiter le déversement des eaux usées dans le milieu
 - Disposition D3P2 - Suivi de la qualité des réservoirs de soutien d'étiage

Rivières et zones humides

- E. Promouvoir une gestion durable et une approche globale
 - Disposition E1P1 - Organiser les acteurs des rivières et zones humides

II - Suivi de la mise en œuvre du SAGE (suite)

Rivières et zones humides (suite)

- F. Préserver ou restaurer le fonctionnement écologique des cours d'eau
 - Disposition F1P1 - Restaurer la dynamique latérale
 - Disposition F1P3 - Maintenir ou rétablir la végétation rivulaire
 - Disposition F2P2 - Restaurer ou maintenir la continuité écologique
 - Disposition F2P3 - Lutter contre les espèces envahissantes
- G. Protéger ou restaurer les zones humides
 - Disposition G2P3 - Etablir des programmes d'actions en faveur des zones humides
 - Disposition G2P4 - Intégrer dans les document d'urbanisme l'objectif de protection durable des zones humides

Usages prioritaires et loisirs

- H. Satisfaire l'usage eau potable en priorité
 - Disposition H1P1 - Connaître et suivre les consommations
- I. Prendre en compte les loisirs nautiques
 - Disposition I1P3 - Faciliter les activités de loisirs aquatiques existantes

Gouvernance

- J. Diffuser l'information
 - Dispositions J1-J2-J3 - Elaboration du tableau de bord
- K. Mettre en place une gouvernance adaptée
 - Disposition K2P1 - Animation et mise en œuvre du SAGE

Annexes

Annexe 1 : Essai d'irrigation par goutte à goutte enterré sur maïs sur le bassin du Midou, Bilan 2015, Chambre d'Agriculture des Landes

Annexe 2 : Suivi 2015 de la qualité des réservoirs de soutien d'étiage Saint-Jean et Bourgès, CACG

Annexe 3 : Bilan des travaux 2015 du syndicat de rivière de la Midouze (SMBVM)

Annexe 4 : Bilan des travaux 2015 du syndicat de rivière du Midour et de la Douze (SIAB Midour Douze)

Annexe 5 : Bilan des travaux 2015 du syndicat de rivière du Midou et de la Douze

Annexe 6 : Bilan 2015 du programme départemental des Landes en faveur des lagunes des landes de gascogne

Annexe 7 : Bilan d'activité 2015 de l'animation de la mise en œuvre du SAGE Midouze

INTRODUCTION

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Midouze : pour répondre à quels enjeux ?

Le bassin versant de la Midouze rencontre depuis une vingtaine d'années des problèmes de gestion de l'eau.

Les étiages sont de plus en plus sévères et précoces, entraînant des arrêtés de restriction d'usage tôt dans la saison ; les zones humides (lagunes, tourbières, marais...) - riches d'une biodiversité importante et spécifique - s'assèchent petit à petit... en bref, l'eau se fait rare !

Quant à la qualité de l'eau, elle s'est fortement dégradée, notamment en raison de l'urbanisation croissante (rejets domestiques, ruissellement des surfaces imperméabilisées), du développement des traitements des cultures (engrais, produits phytosanitaires) et des importants rejets industriels, mais aussi à cause de la diminution des débits qui ne permettent plus d'assurer une dilution suffisante.

Il était donc temps d'analyser ces différents problèmes d'une manière globale, en concertation avec tous les usagers, afin de réfléchir aux solutions à y apporter. La Commission Locale de l'Eau a ainsi été installée en 2005 et a travaillé durant 7 années à l'élaboration d'un SAGE dont le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement serait partagé par l'ensemble des membres (adoption du SAGE à l'unanimité moins deux abstentions).

Approuvé depuis le 29 janvier 2013, le SAGE est ainsi constitué de 70 « mesures » et 4 règles dans l'optique de répondre aux enjeux d'atteinte du bon état des masses d'eau, de gestion quantitative de la ressource, de préservation et restauration des milieux aquatiques et zones humides et de sécurisation de l'alimentation en eau potable (enjeu transversal).

Le tableau de bord du SAGE : un outil de suivi de la mise en œuvre du SAGE

Le suivi des actions d'un SAGE à travers la création d'un tableau de bord permet à la Commission Locale de l'Eau d'évaluer la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant.

Le tableau de bord 2015 comporte une première partie de suivi de l'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau du bassin ; la deuxième partie est consacrée plus spécifiquement au suivi de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin, lorsque les informations ont pu être récupérées. Le bilan d'activités de l'animation du SAGE est jointe en Annexe.

I - ETAT QUALITATIF ET QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

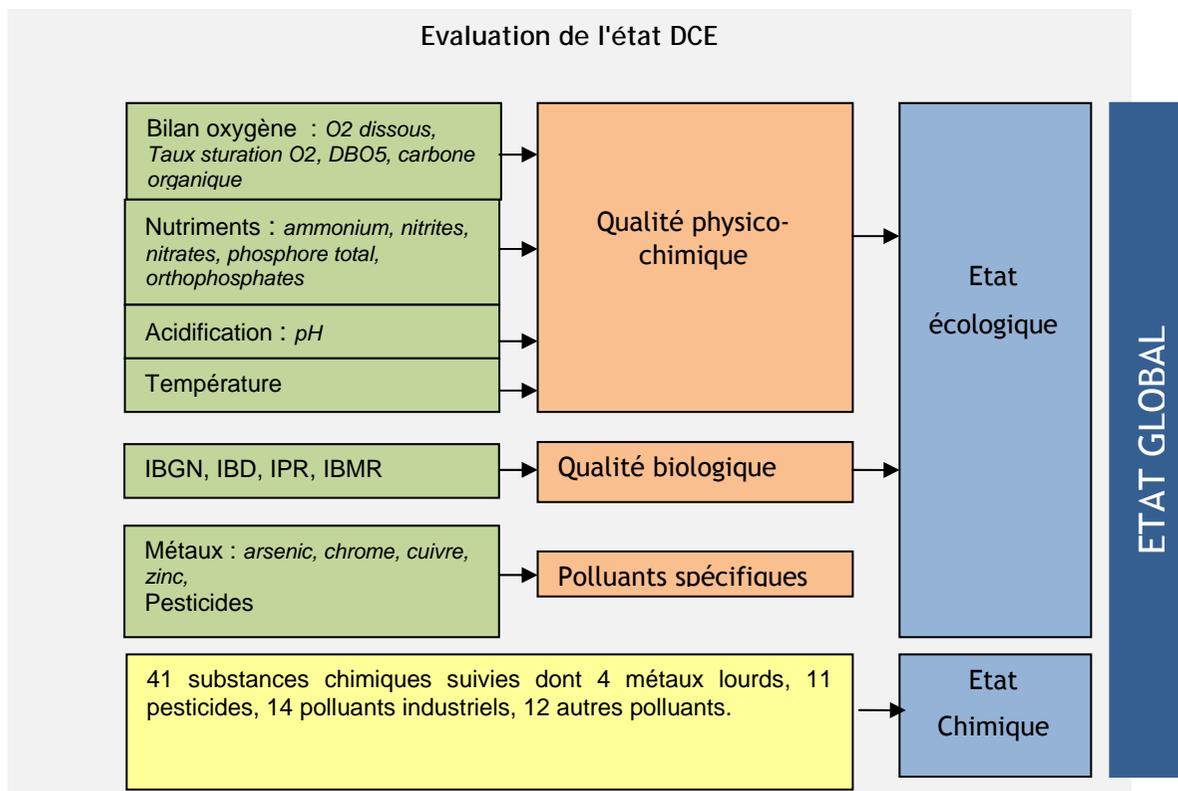
A- ETAT QUALITATIF

- Qualité des eaux superficielles
- Qualité des eaux souterraines
- Qualité de l'eau potable

QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

■ Evolution de la qualité des eaux aux stations : Etat DCE

stations en service en 2014 ; deux nouvelles stations sur le Retjons à Rion-des-Landes et une supprimée sur la Douze à Peyrusse.



La DCE définit le "bon état" d'une **masse d'eau** de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons.

► **L'état écologique** d'une masse d'eau est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques. Il est défini en cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.

► **L'état chimique** d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect). 41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses (annexe IX de la DCE) et 33 substances prioritaires (annexe X de la DCE)

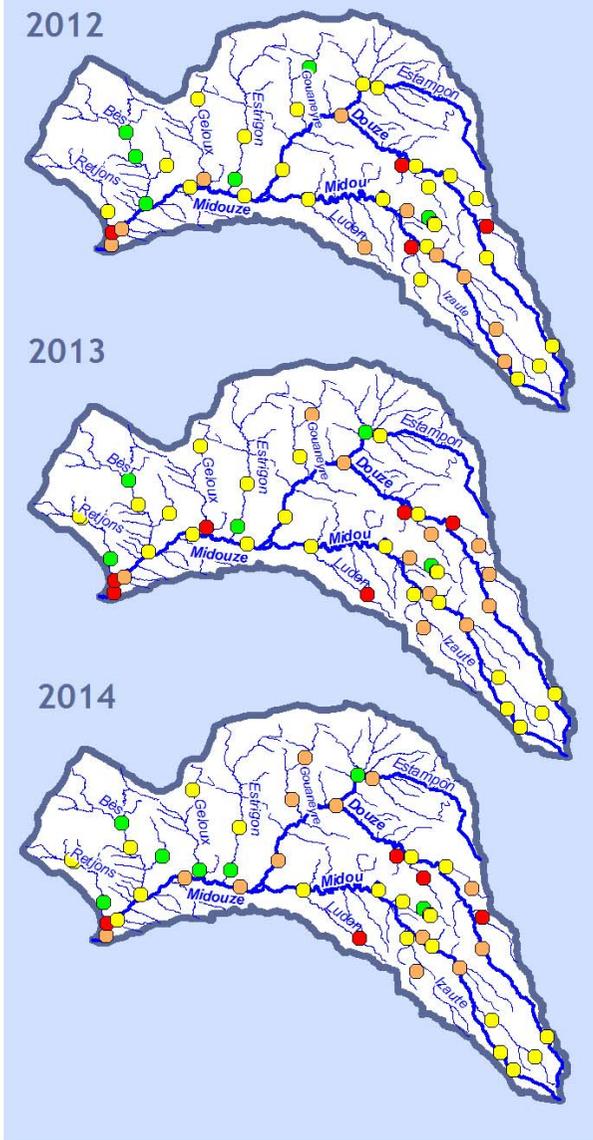
Etat écologique aux stations

Extrait - SIE Agence de l'Eau Adour-Garonne

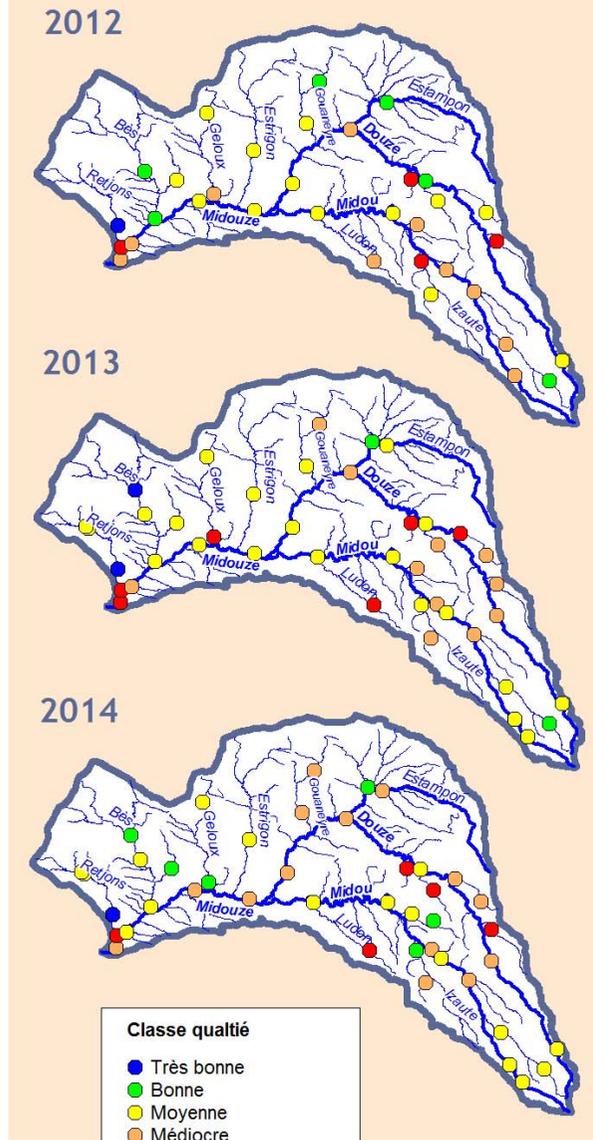
Lorsqu'une station est jugée pertinente pour l'évaluation de l'état écologique d'une masse d'eau, cette évaluation repose sur le suivi de plusieurs compartiments : la physico-chimie, la biologie et les polluants spécifiques. Si une masse d'eau est dite « fortement modifiée » (MEFM), seule une partie de la biologie mesurée (diatomées) sur les stations est conservée. De même, l'évaluation de l'état chimique repose sur le suivi de 41 substances chimiques. Les concentrations et les maxima mesurés de chacune d'entre elles doivent respecter des Normes de Qualité Environnementales définies dans l'Arrêté du 25 janvier 2010.

Toutefois, l'évaluation finale de l'état écologique et chimique à l'échelle de la masse d'eau est réalisée « à dire d'expert » et soumise à validation des Secrétariats Techniques Locaux (STL). Cette expertise permet de traiter les cas particuliers (nombre insuffisant d'analyses, limites de quantification plus élevées que les seuils environnementaux, bruit de fond géochimique ...)

Etat écologique



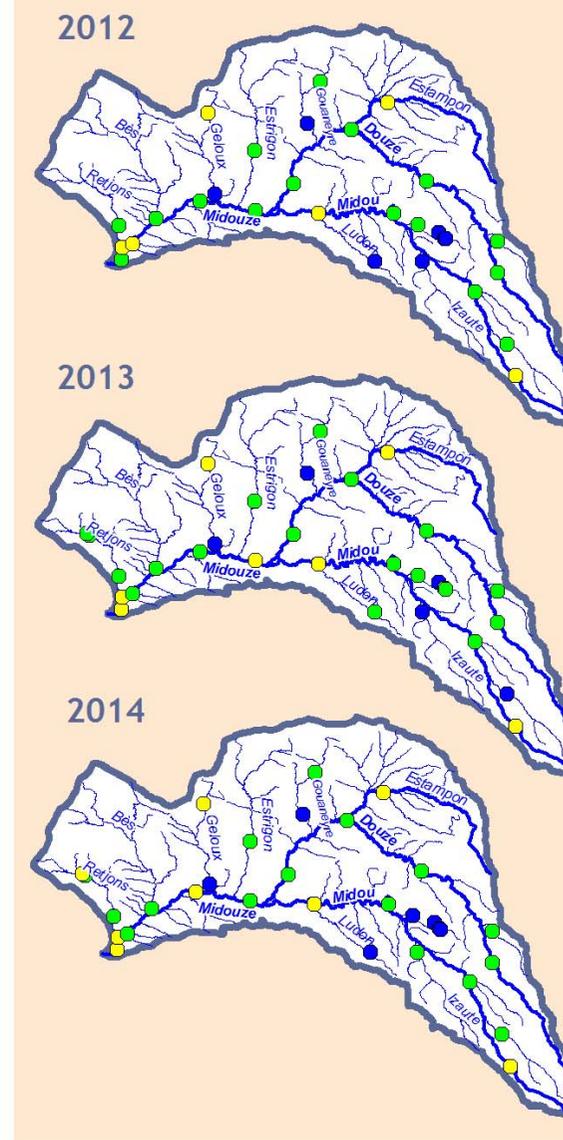
Etat biologique



Classe qualité

- Très bonne
- Bonne
- Moyenne
- Médiocre
- Mauvaise

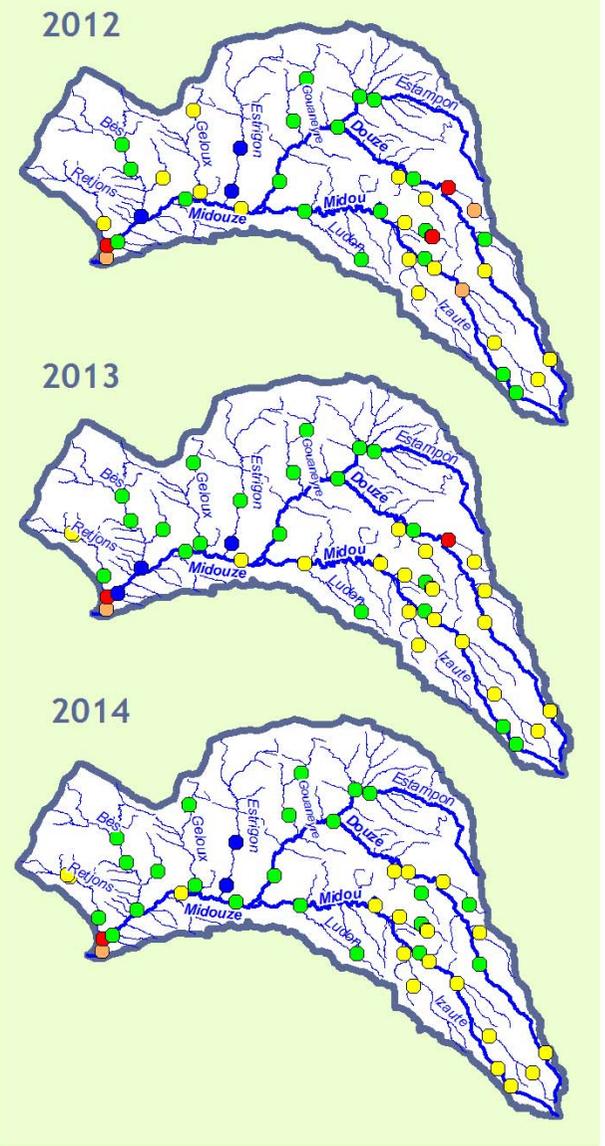
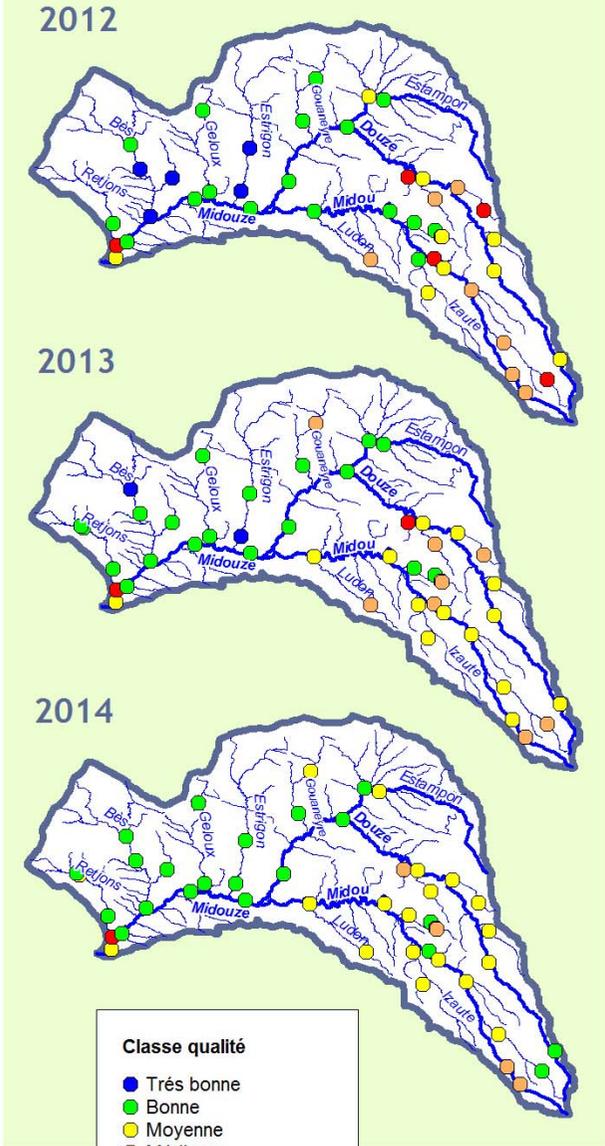
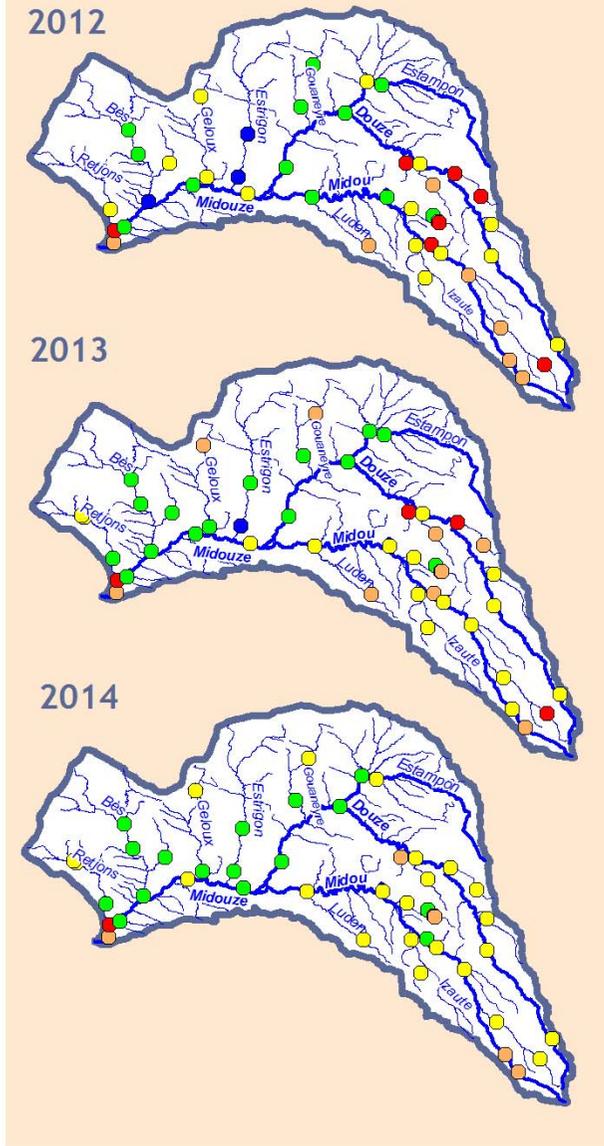
Polluants spécifiques



Etat physico-chimique

Bilan oxygène

Nutriments

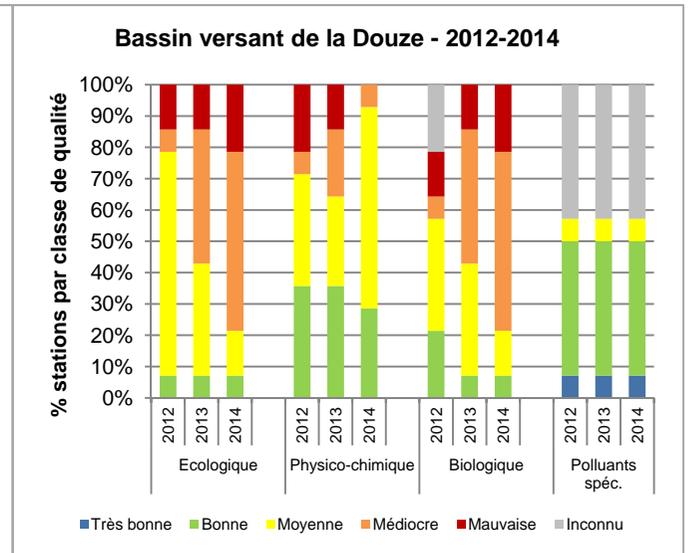
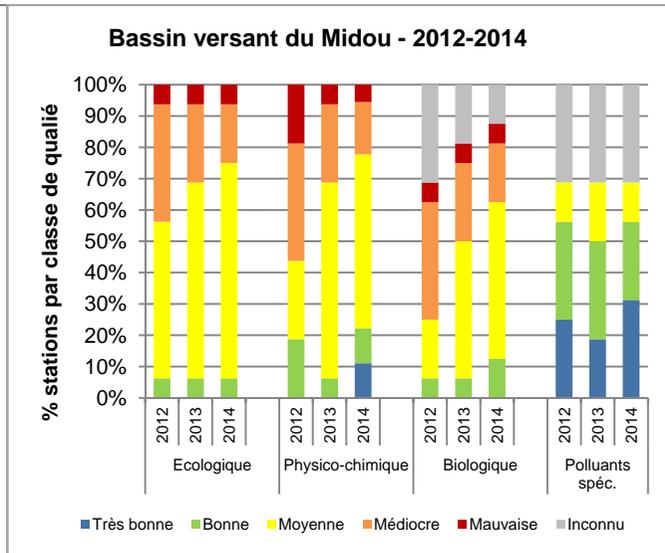
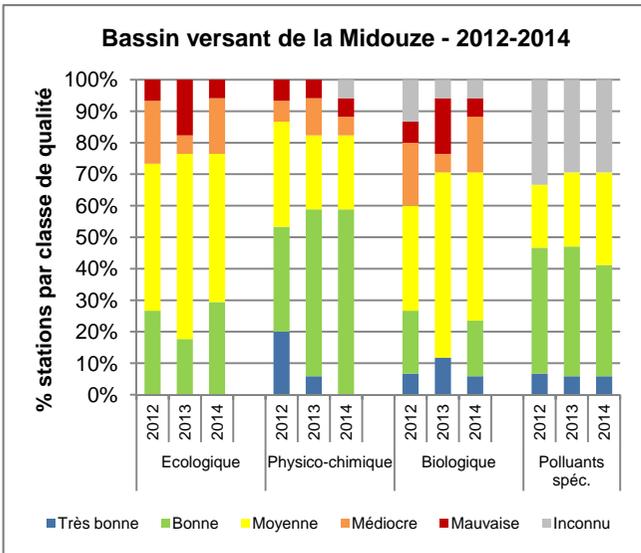
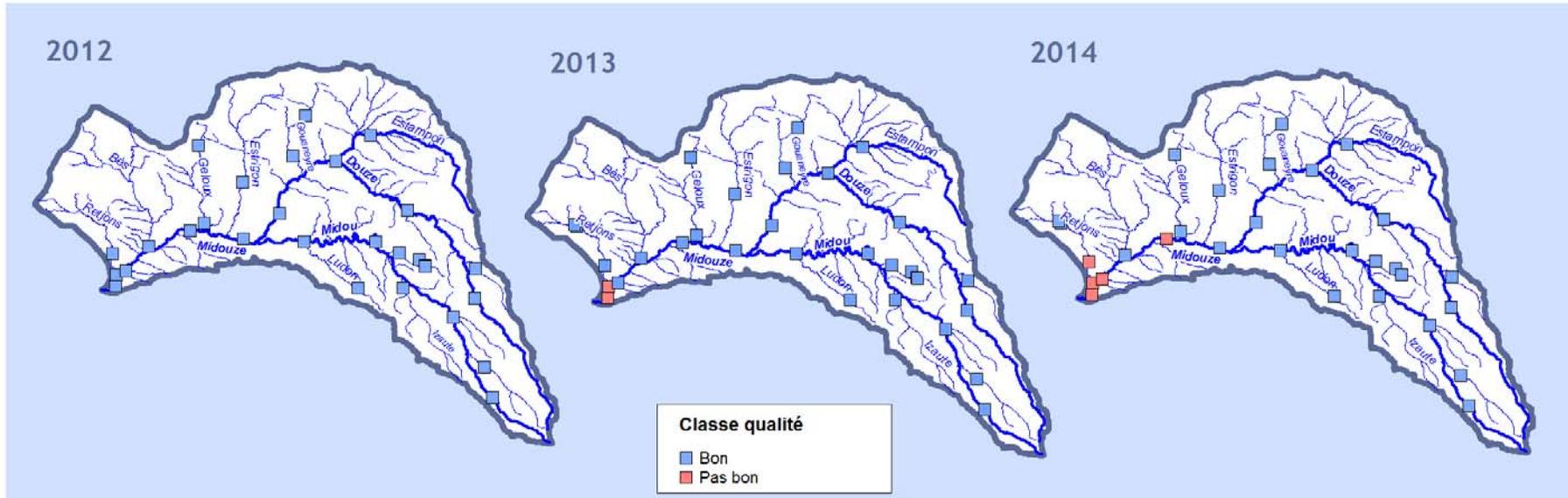


Classe qualité

- Très bonne
- Bonne
- Moyenne
- Médiocre
- Mauvaise

Source d'information : SIE Adour-Garonne
 Classe de qualité établies à partir des valeurs de 2 années successives (ex résultats 2012 à partir des données 2011-2012, résultats 2013 à partir des données, 2012-2013)

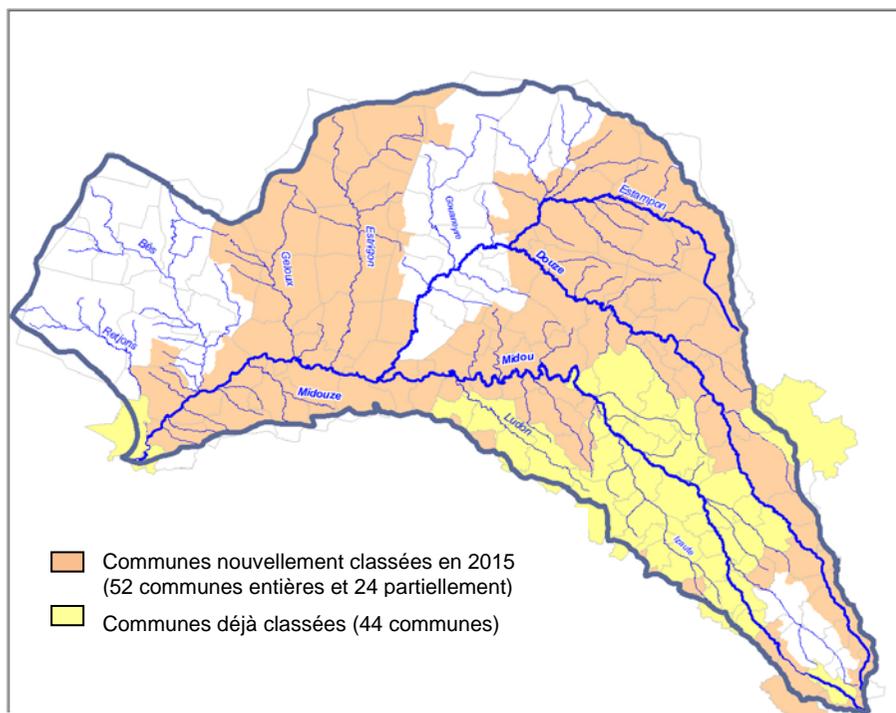
Etat chimique



Nitrates dans les cours d'eau

Aucun dépassement de la norme « bon état » de 50 mg/l.
 50% des stations avec des concentrations en nitrates supérieures à 18 mg/l (seuil de classement en zones vulnérables) (cf. graphiques Annexe 2).

Zones vulnérables - 2015



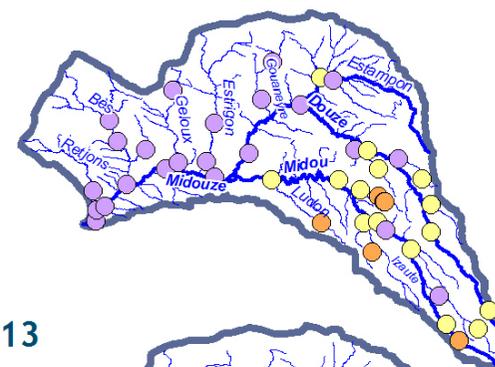
96 communes entièrement classées en zones vulnérables
 24 communes partiellement classées
 zone vulnérable : 72,4 % de la surface du périmètre

Classement des stations par niveau de concentration en nitrates

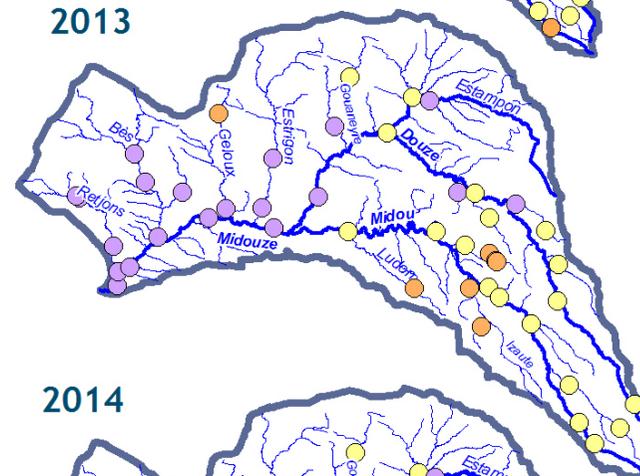


Concentrations maximales en nitrates

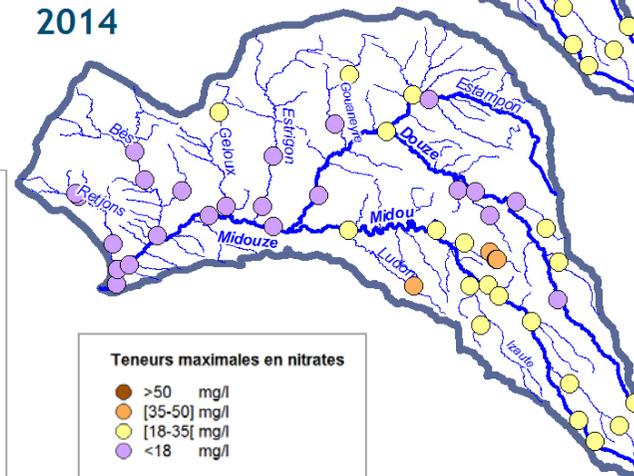
2012



2013



2014

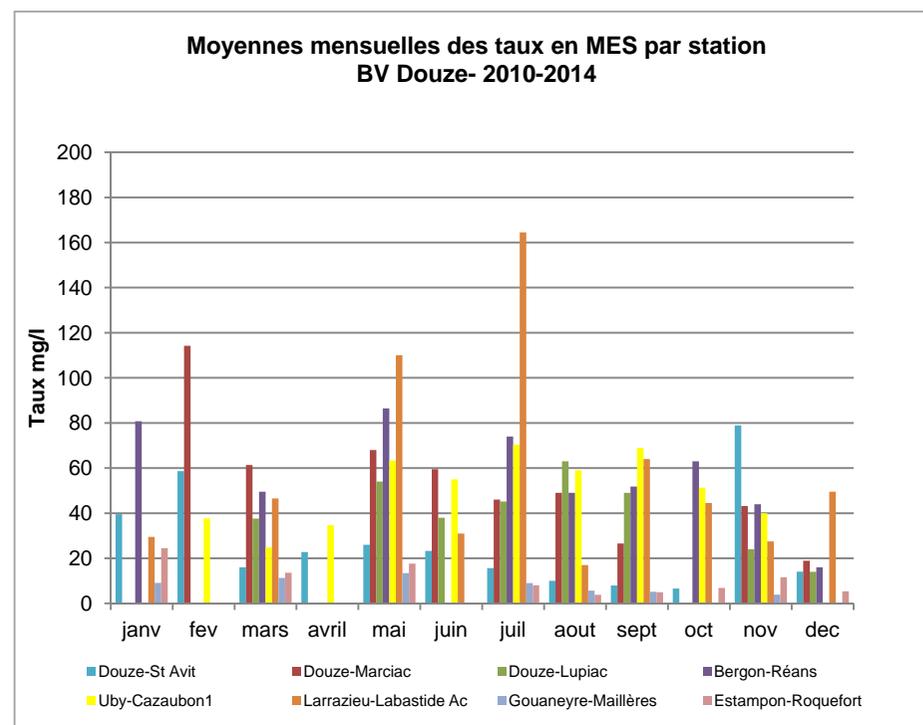
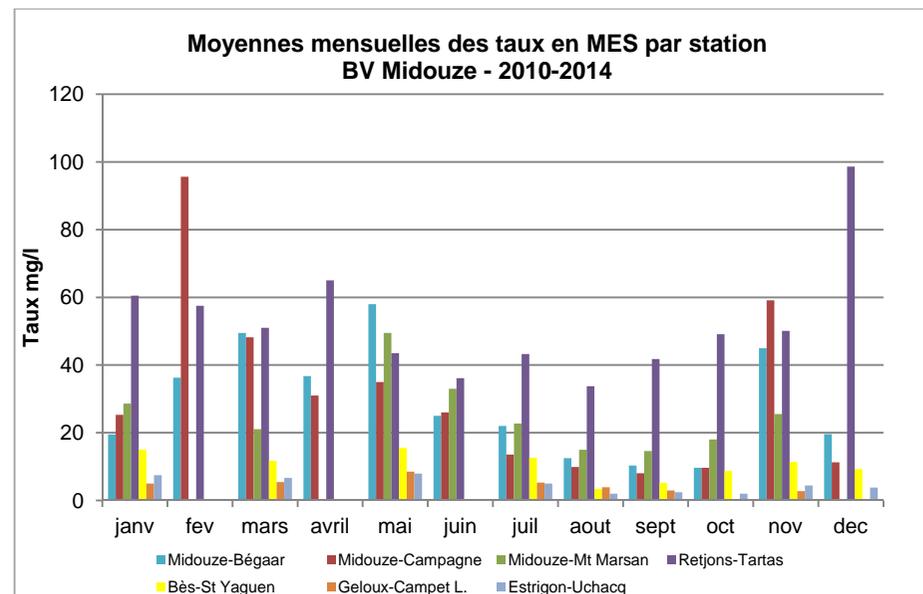
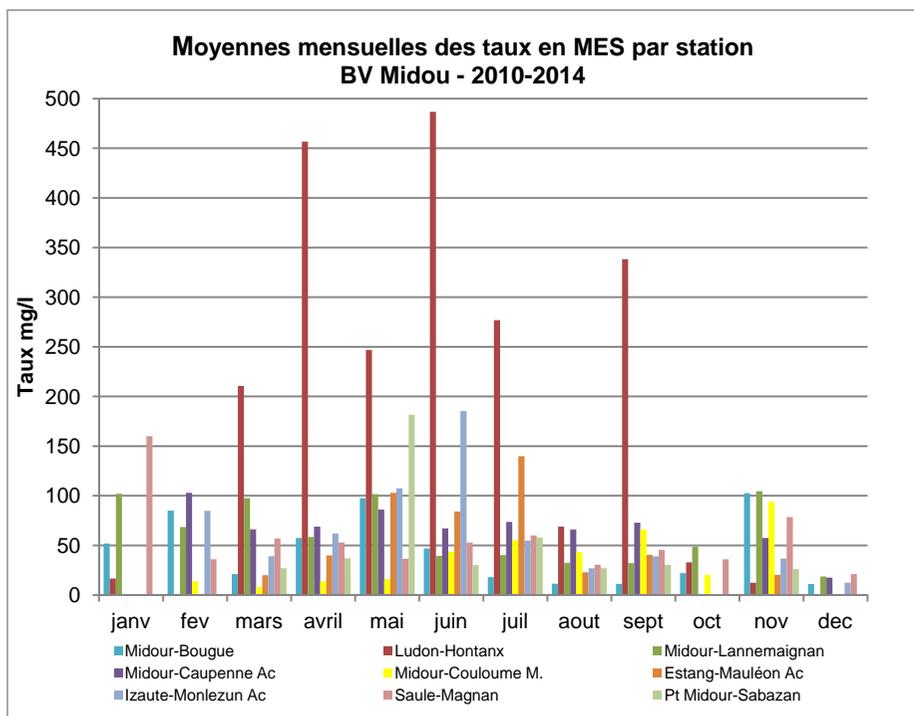


■ Matières en suspension dans les rivières

On note sur le périmètre du SAGE des teneurs en matières en suspension élevées avec en 2013 et 2014 plus de 60% des stations de mauvaise qualité (classement SEQ Eau).

Ces stations se localisent sur la partie amont du bassin soit dans les zones déjà identifiées comme soumises à des risques de forte érosion.

Des pics dépassant les 300 mg/l ont été mesurés sur 9 stations au cours des trois dernières années ; toutes se situent dans le sous-bassin du Midou (Ludon, Petit Midour, Izaute, Estang).

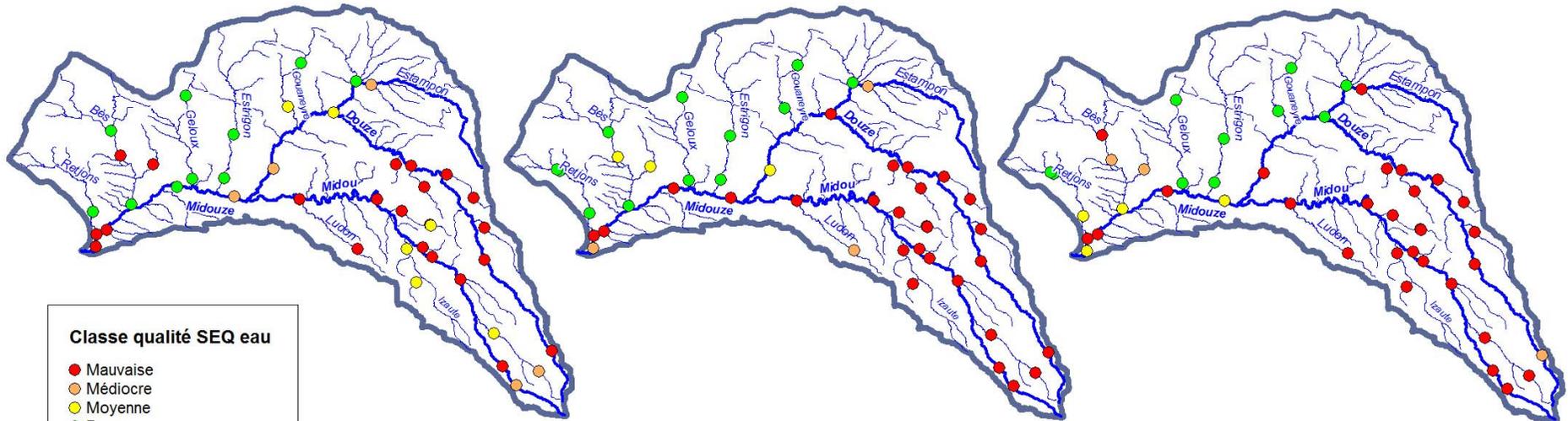


Matières en suspension - Valeurs maximales

2012

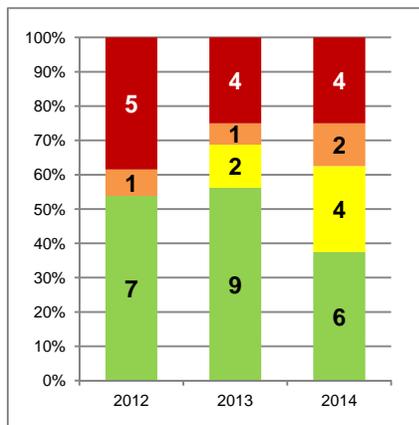
2013

2014

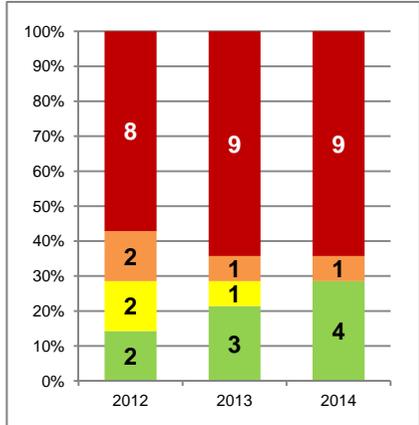


Source d'information : SIE Adour-Garonne
Valeur Percentile 90 matières en suspension (MES)

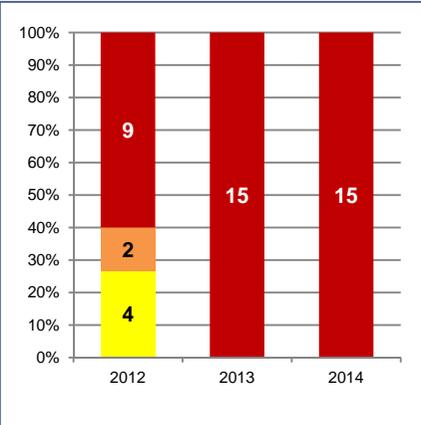
Nombre de stations par classe de qualité BV Midouze



Nombre de stations par classe de qualité BV Douze



Nombre de stations par classe de qualité BV Midou



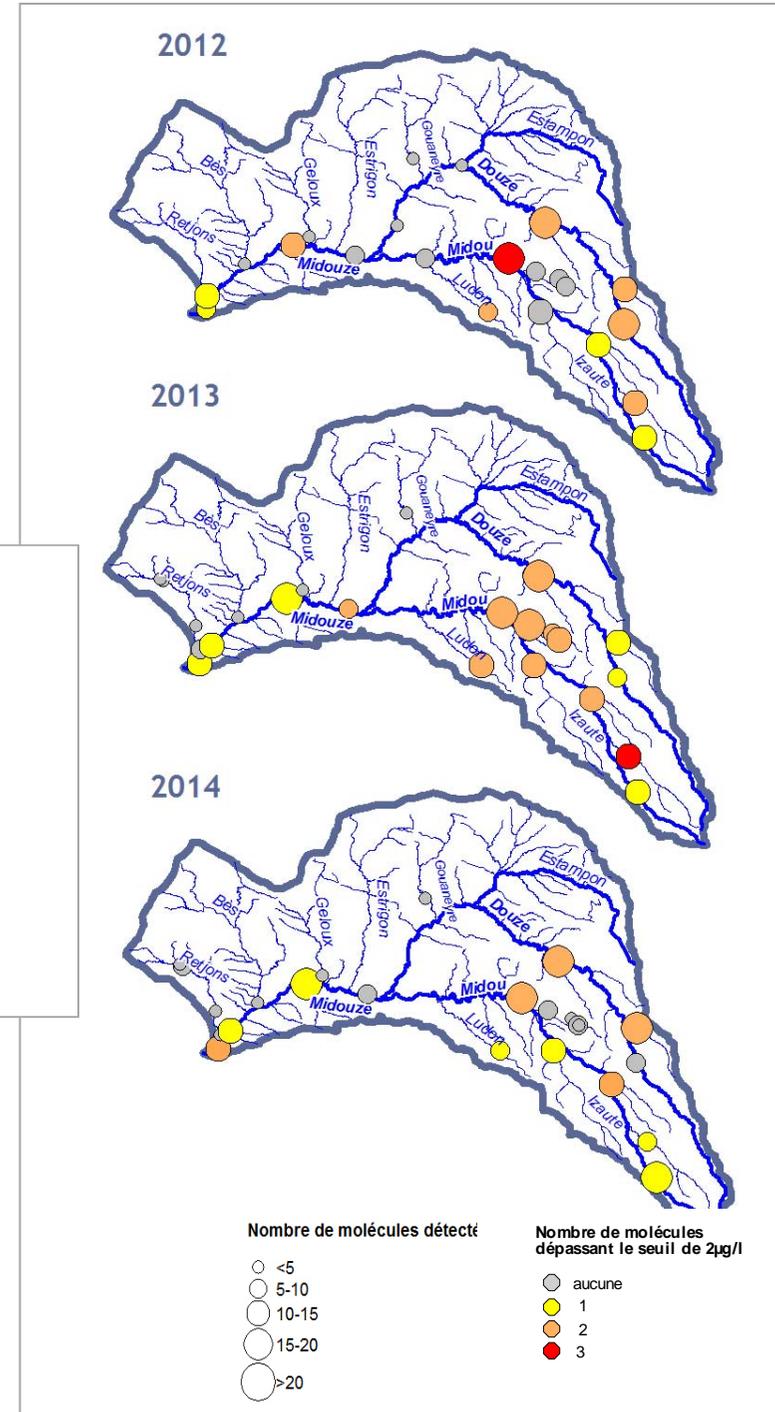
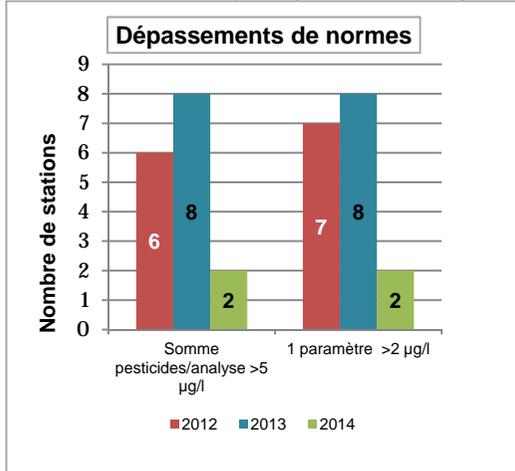
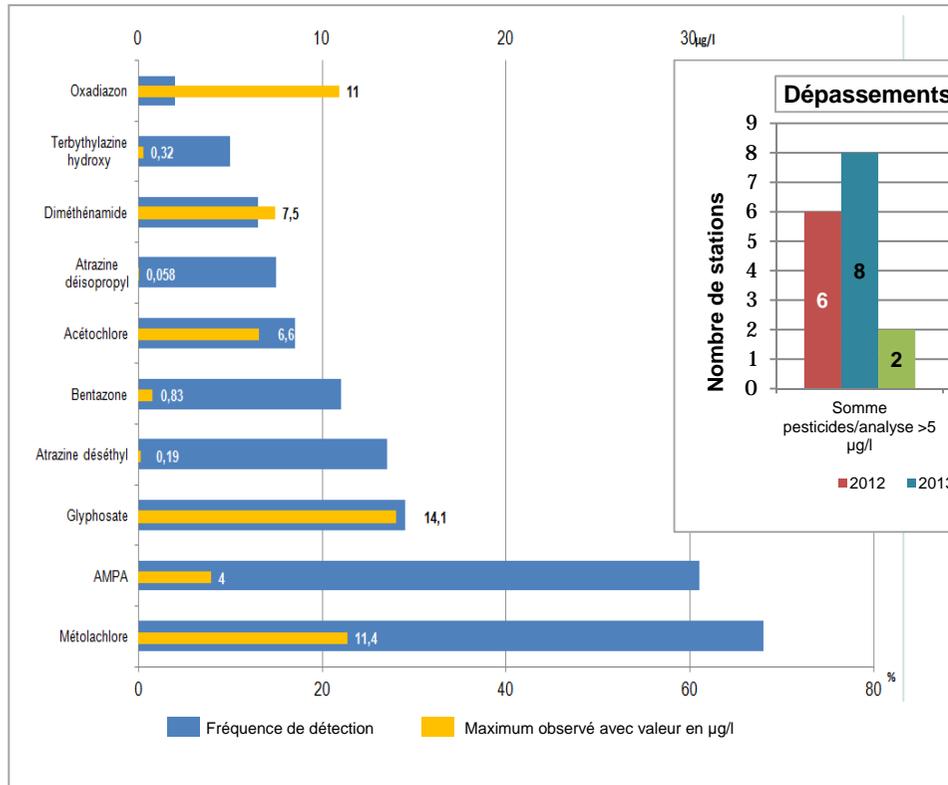
■ Pesticides dans les cours d'eau 2012-2014

Les produits phytosanitaires sont analysés sur 24 des 47 stations de mesures en rivière du périmètre. Sur 165 molécules recherchées, 62 sont détectées.

Les produits régulièrement retrouvés à des taux élevés sont des herbicides (métalochlore, glyphosate, acétochlore) utilisés pour les cultures du maïs, soja... 6 molécules dépassent le seuil de 2 µg/l entre 2012 et 2014**.

** La limite de qualité retenue soit 2 µg/l par substance et 5µg/l pour l'ensemble des substances correspond aux limites de qualité des eaux brutes de toutes origines utilisées pour la production d'eau destinées à la consommation humaine (Annexe II - Arrêté du 11 janvier 2007)

Molécules les plus détectées en rivières entre 2012 et 2014



QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

Evaluation de la qualité des eaux souterraines 2011-2014

Entre 2011 et 2014, la qualité est mesurée sur 93 points situés dans les différents aquifères et principalement dans ceux qui sont le plus sollicités pour l'alimentation en eau potable tels que Miocène Aquitainien, Miocène helvétien et sables fauves.

Le nombre de points suivis chaque année est variable avec une tendance à la baisse et une concentration des analyses sur les points les plus vulnérables.

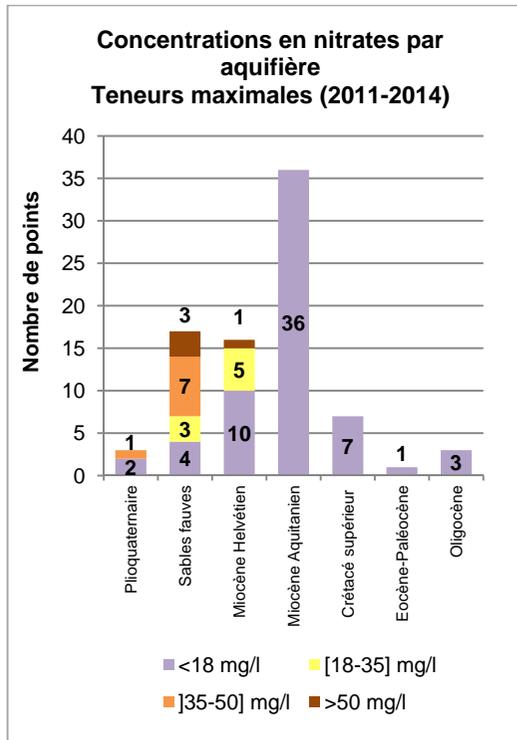
Les nitrates dans les eaux souterraines

Nitrates mesurés sur 81 points entre 2011 et 2014 parmi lesquels 51 captages d'eau potable en activité.

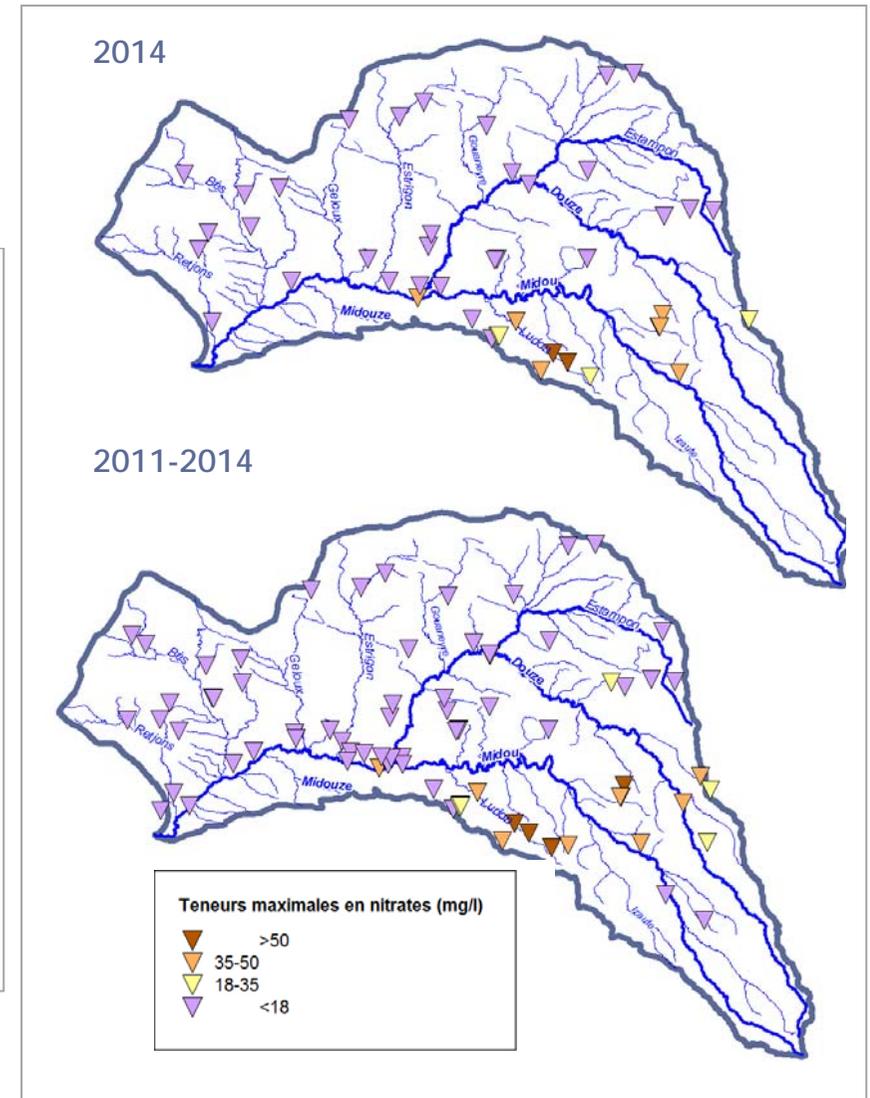
Seuls les aquifères superficiels du plioquaternaire (nappe des sables) et des sables fauves, ainsi que le miocène helvétien dans sa partie libre, présentent des teneurs en nitrates élevées.

En 2014, sur 42 points suivis, seulement deux points situés dans la nappe des sables fauves dépassent la norme de 50 mg/l, et 12 points dépassent le seuil de 18 mg/l (seuil retenu dans le classement en zones vulnérables).

Aucun point de captage en eau potable n'est concerné par le dépassement de la norme DCE et eau potable de 50 mg/l.



Concentrations maximales en nitrates Eaux souterraines



■ Les pesticides

Un certain nombre de stations enregistrent des valeurs en pesticides dépassant la norme* de 0,1 µg/l par molécule.

Sur la période 2011-2014, 14 stations dont 6 captages en eau potable enregistrent des teneurs en pesticides supérieures à la norme de 0,1 µg/l par molécule.

Ces points sont situés dans les aquifères suivants :

- la nappe des sables fauves (7 points),
- le miocène helvétien (4 points)
- le miocène Aquitainien (1 point)
- le crétacé supérieur (1 point)
- le plioquatenaire (1 point).

Les 6 captages d'eau potable concernés sont :

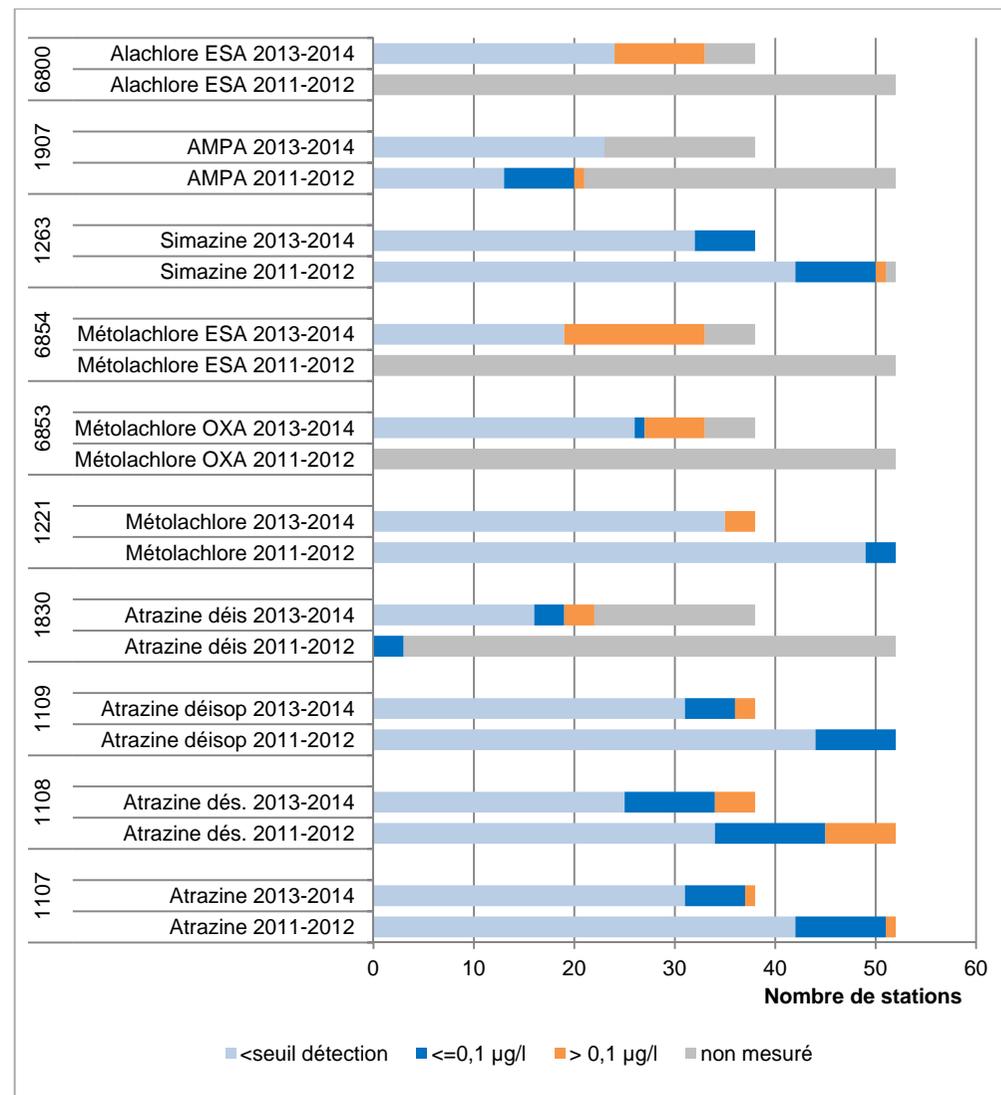
- Forage Bordes à Pujo le plan
- Captage des Arbouts à St Gein
- Source communale au Houga
- Forage F3 Roquefort
- Forage F2 à Gaillères

2 autres points sont d'anciens captages en eau potable abandonnés pour des raisons de mauvaise qualité (Captage de la Poste à Mt de Marsan, et Source Fontaine Sainte à Estang)

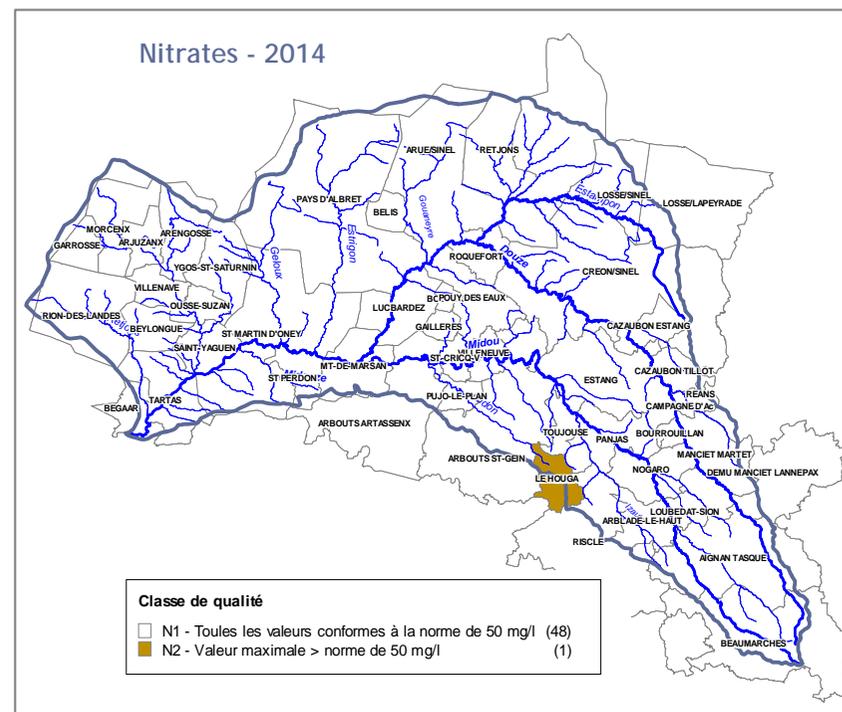
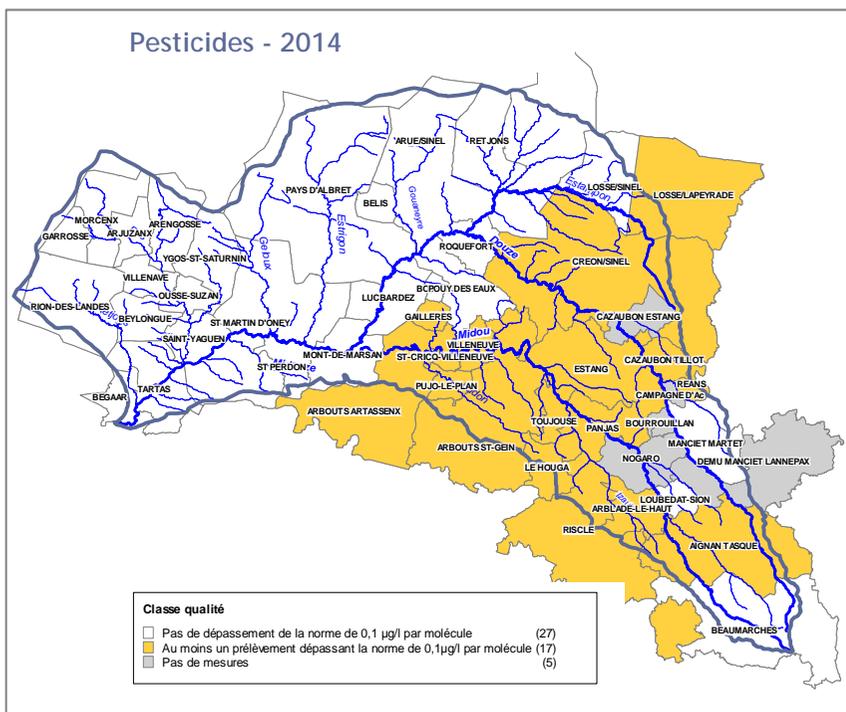
Les produits phytosanitaires retrouvés régulièrement dans les eaux sont des herbicides : métolachlore, alochlore, atrazine.

*La Norme de 0,1 µg/l pour les eaux souterraines correspond à la limite du bon état chimique, qui est également le seuil par molécule pour la consommation d'eau potable distribuée.

Principaux phytosanitaires retrouvés dans les eaux souterraines entre 2011 et 2014



QUALITE DE L'EAU POTABLE DISTRIBUEE



Bactériologie 2014 : toutes les unités de distribution présentent un taux de conformité de 100%. Situation améliorée par rapport à 2013.

Nitrates 2014 : un seul réseau (Le Houga) dépasse la norme de 50mg/l. Situation améliorée par rapport à 2013.

Pesticides 2014 : 17 unités de distribution enregistrent des dépassements de normes. Molécules détectées : métolachlore, alachlore

		2011		2012		2013		2014	
		Nb UDI	%pop						
Bactériologie	B1 - B2 - Eau de bonne qualité bactériologique	48	99,8	45	96	47	98,5	49	100
	B3 - Non-conformité bactériologique ponctuelle	1	0,2	4	4	2	1,5	0	0
	B4 - Non-conformité bactériologique fréquente	0	0	0	0	0	0	0	0
	B5 - Non-conformité bactériologique chronique	0	0	0	0	0	0	0	0
Nitrates	N1 - Valeurs < 50 mg/l	46	98	46	98,2	46	98,2	48	99
	N2 - Valeur maximale >50 mg/l	1	0,8	1	0,8	2	1,7	1	1
	N3 - Valeur maximale et valeur moyenne >50 mg/l	3	1,2	2	1	1	0,1	0	0
Pesticides	Pas de dépassement de norme	46	97,6	42	90,7	37	74,2	27	75,5
	Au moins 1 paramètre dépassant la norme de 0,1 µg/l	3	2,4	7	9,3	12	25,8	17	19,7
	Pas de mesures effectuées							5	4,8

I - ETAT QUALITATIF ET QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

B- ETAT QUANTITATIF

- Les prélèvements en eau en 2014
- Suivi de l'étiage 2014

PRELEVEMENTS EN EAU

■ Prélèvements d'eau tous usages

71,57 millions de m³ prélevés en 2014 contre 86,8 millions de m³ en 2013 et 99,6 millions de m³ en 2012.

Une diminution liée à des besoins agricoles moindres en raison d'une saison estivale relativement pluvieuse.

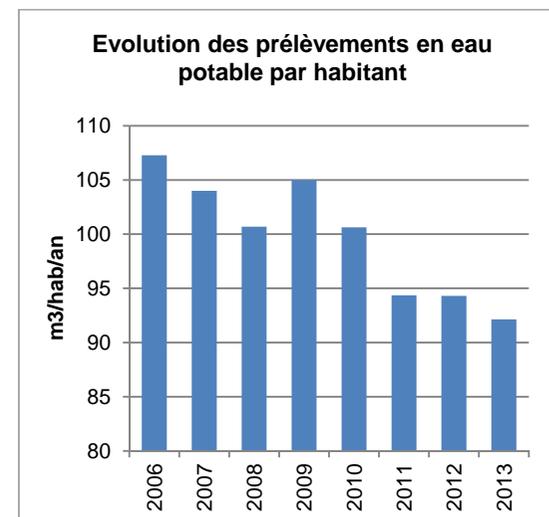
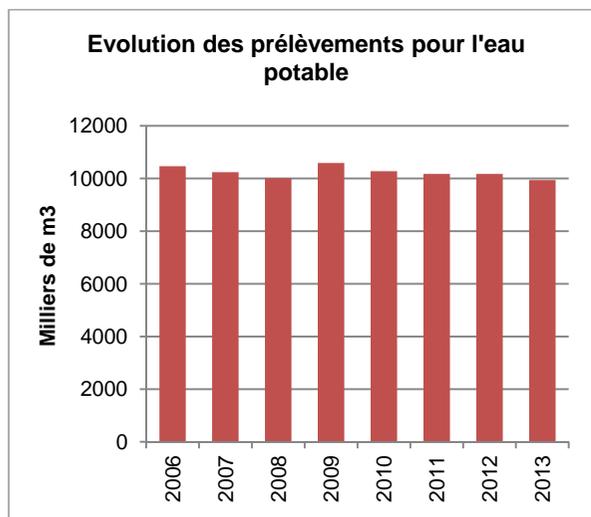
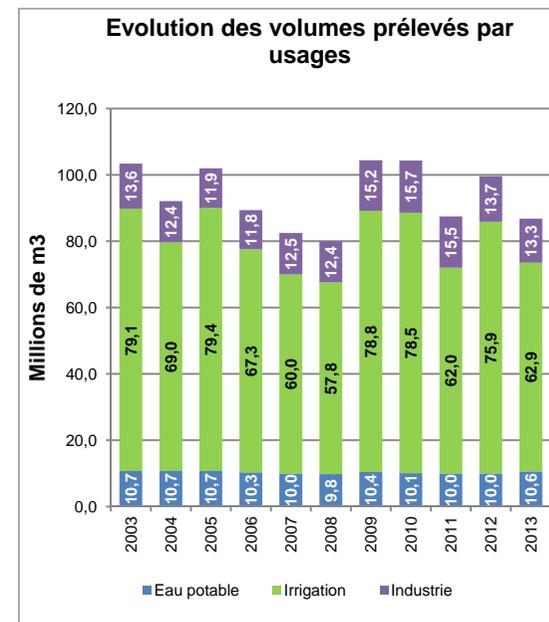
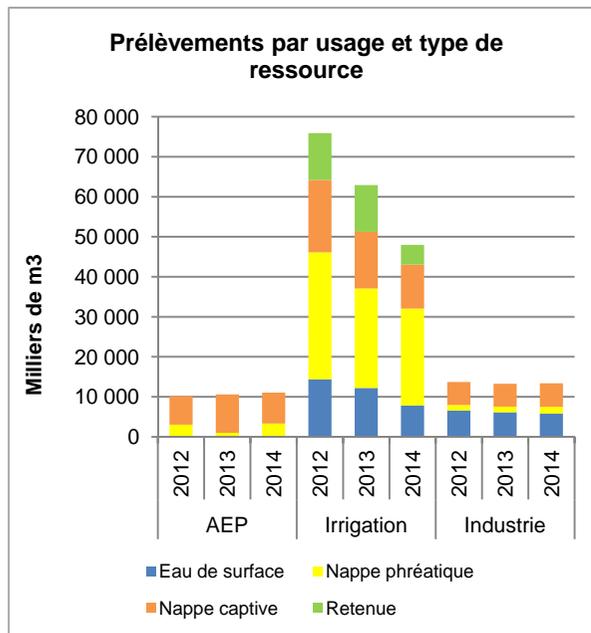
Les autres usages demeurent stables.

■ Les prélèvements pour l'eau potable

9,9 millions de m³ prélevés en 2013.

Stabilité des prélèvements depuis 2011

Des prélèvements par habitant en baisse.



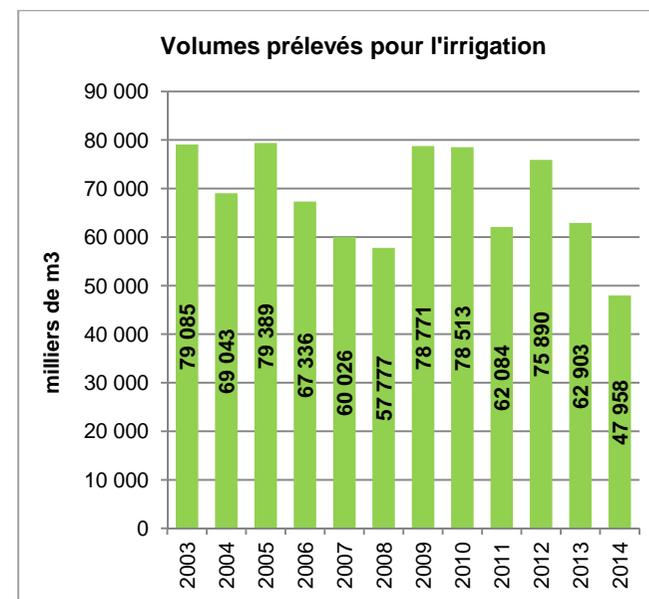
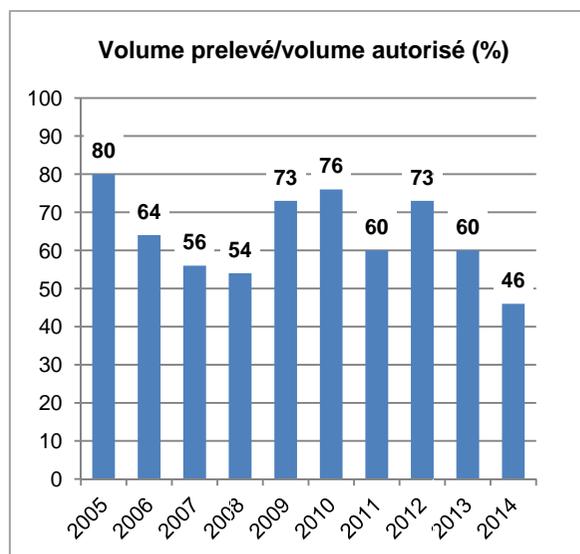
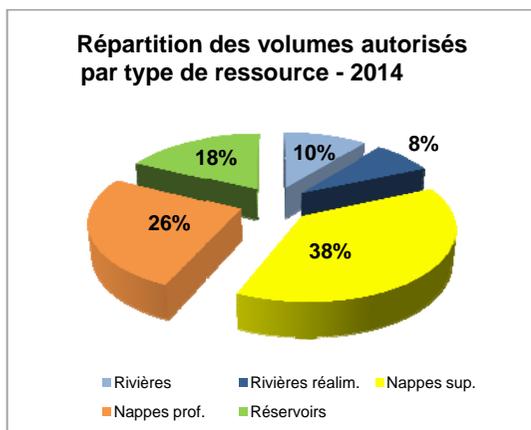
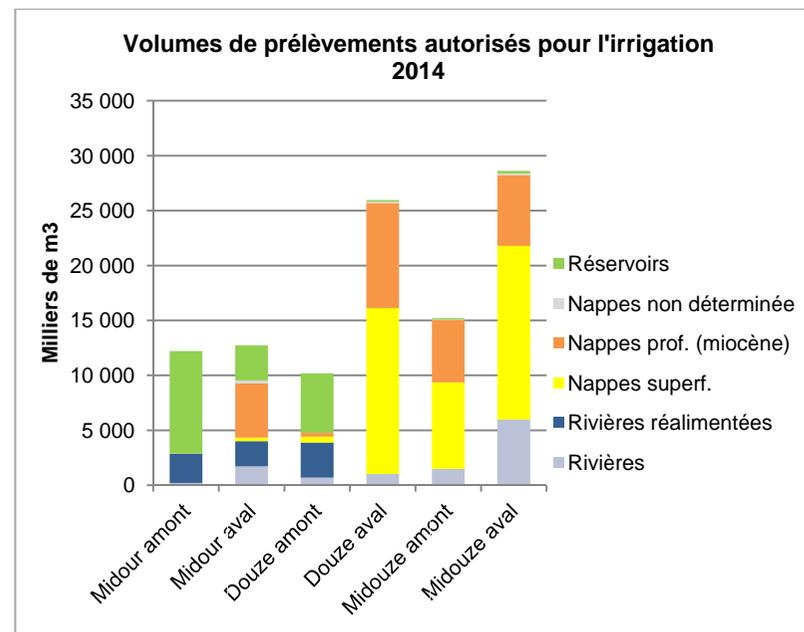
■ Prélèvements d'eau pour l'irrigation

Autorisations de prélèvement délivrées en 2014 :

- 105 millions de m³ autorisés
- superficie irriguée estimée à 42640 hectares
- volumes et surfaces stables depuis 2010
- eaux souterraines fortement sollicitées.

Prélèvements déclarés à l'Agence de l'Eau en 2014 :

- 48 millions de m³ prélevés sur 105 millions de m³ autorisés (46 %)



SUIVI DE L'ETIAGE 2014

■ Suivi et respect des débits cibles

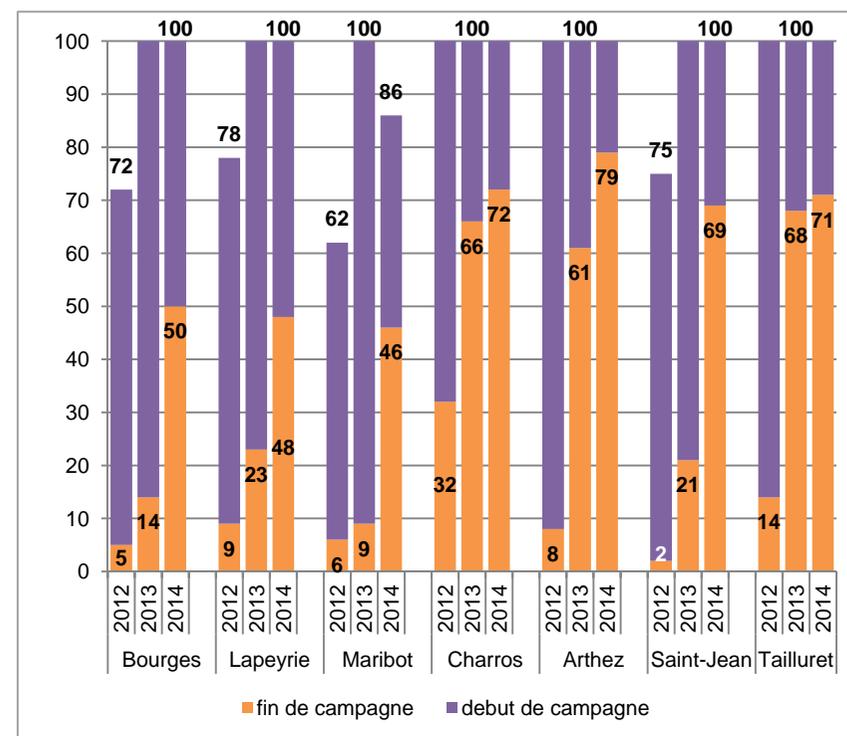
Nombre de jours de restriction : Pas de restriction pour l'étiage 2014 ;
année particulièrement pluvieuse.

*Respect des objectifs et déficits aux points consignés
au cours de l'étiage 2014 (1er juin au 31 octobre)*

	Cours d'eau	Station	Dept	Débit cible (m3/s)	Nb jour QMJ < débit cible	% de jours de défaillance
Midour	Riberette	Aignan	32	0,01	3	2,0%
	Midour amont	Sorbets amont	32	0,003	0	0
	Midour inter	Laujuzan	32	0,08	0	0
	Izaute	Monlezun	32	0,03		
	Midour aval 1	Arthez	40	0,12	0	0
	Midour aval 2	Villeneuve de Marsan	40	0,225	0	0
	Ludon	Bougue	40	0,21		
	Midour aval 3	Mont-de-Marsan	40	1,6	3	2,0%
Douze	Douze amont	Cazaubon	32	0,06	2	1,3%
	Douze inter	Saint-Justin	40	0,15	0	0
	Douze inter	Roquefort	40	0,35	0	0
	Estampon	Arue	40	0,84	0	0
	Gouaneyre	Cachen	40	0,23		
	Douze aval	Mont-de-Marsan	40	2,4		
Midouze	Midouze	Campagne	40	5,6	0	0
	Midouze	Tartas	40	5,3	0	0
	Estrigon	Cère	40	0,5	0	0
	Geloux	Saint-Martin-d'Oney	40	0,33	0	0
	Bez	Saint-Yaguen	40	0,76	0	0
	Retjons	Tartas	40	0,33		

■ Gestion des ouvrages de soutien d'étiage

*Taux de remplissage(%) des réservoirs de soutien d'étiage
en début (1er juin) et fin de campagne (31 octobre)*



Annexe 1 - Evolution de la qualité des eaux aux stations - Etat DCE

Sous-bassin de la Midouze

	MIDOUZE																			
	224000					225100					226000					226500				
	Bégaar					Tartas					Campagne					Mont-de-Marsan				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Ecologie																				
Phys. chimie	N-O	O-N	N	N	N	N					N	N			N	N	N	N	N	
Biologie																				
Pol. spécif.																				
Chimie																				

	RETJONS										BES					BES d'A.	R. LASSUS					
	224100					225000					225080		225095			225300	225340	225350	225320			
	Tartas					Rion-des-Landes					Rion2		Rion3			Saint-Yaguen		Villenave	Arengosse	Ousse-Suzan		
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Ecologie																						
Phys. chimie	N-O	N-O	N-O	N-O	N-O	N	N	N						N								N
Biologie																						
Pol. spécif.																						
Chimie																						

	GELOUX										ESTRIGON														
	226030					226040					226050					226102					226150				
	Campet-Lamolère					Saoutergrue					Garein					Uchacq					Cère				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Ecologie																									
Phys. chimie		N	N												A										
Biologie																									
Pol. spécif.																									
Chimie																									

Classe qualité d'état écologique

- Très bonne
- Bonne
- Moyenne
- Médiocre
- Mauvaise

Paramètres déclasseants

- A Acidification
- N Nutriments (azote et phosphore)
- O Bilan oxygène
- T Température

Classe qualité d'état chimique

- Bonne
- Mauvaise

Sous-bassin de la Douze

	DOUZE																			
	227000					228280					228600					228800				
	Saint-Avit					Mauvezin-d'Ac					Manciet					Lupiac				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Ecologie																				
Phys. chimie	N-O	A-N				O	N-O	O	O	N-O	N-O	N-O	N-O	N	T		N-O	N-O	N	
Biologie																				
Pol. spécif.																				
Chimie																				

	GOUANEYRE										ESTAMPON										R. TAUZIE				
	227240					227260					228000					228100					228080				
	Mailières					Lencouacq					Roquefort					Saint-Gor					Retjons				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Ecologie																									
Phys. chimie																									
Biologie																									
Pol. spécif.																									
Chimie																									

	R. LARRAZIEU					LOUMNE					UBY					BERGON									
	228250					228290					228340					228350					228500				
	Labastide-d'Ac					Hage					Cazaubon Pt D235					Cazaubon					Réans				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Ecologie																									
Phys. chimie																									
Biologie																									
Pol. spécif.																									
Chimie																									

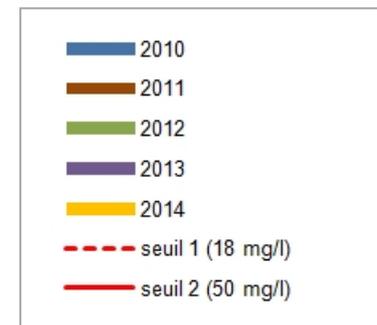
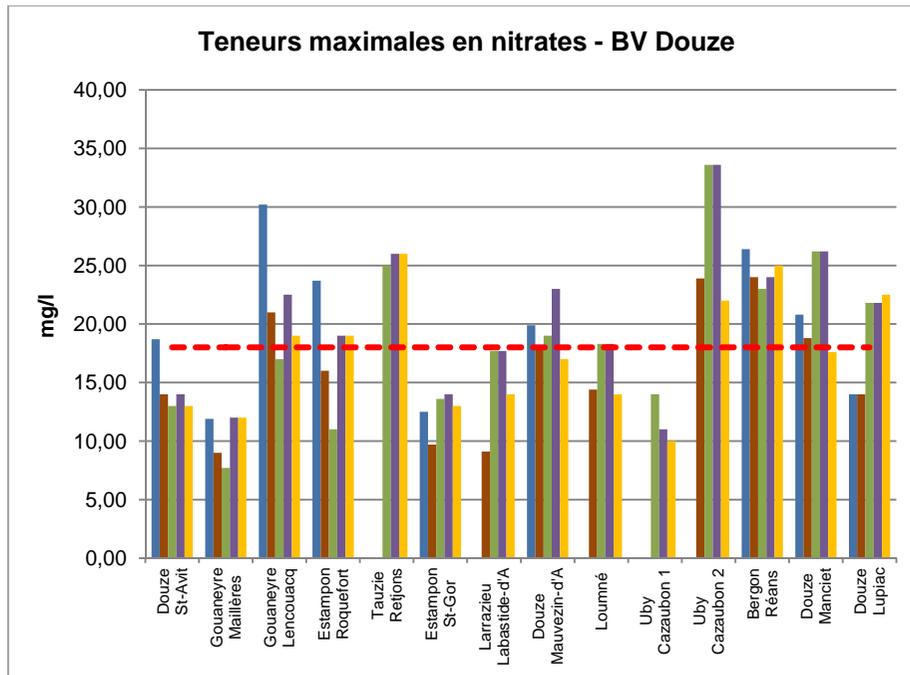
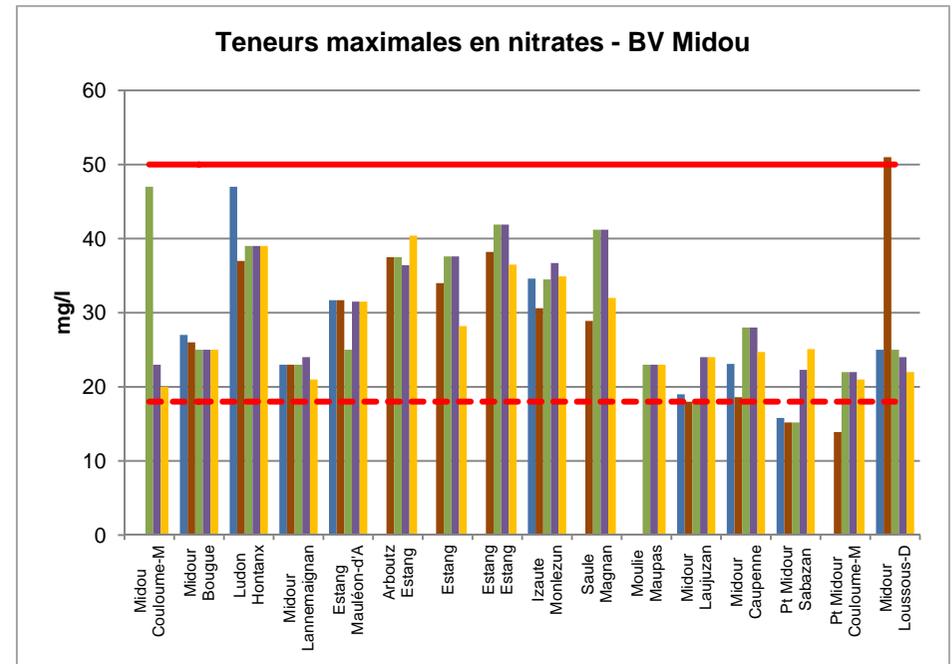
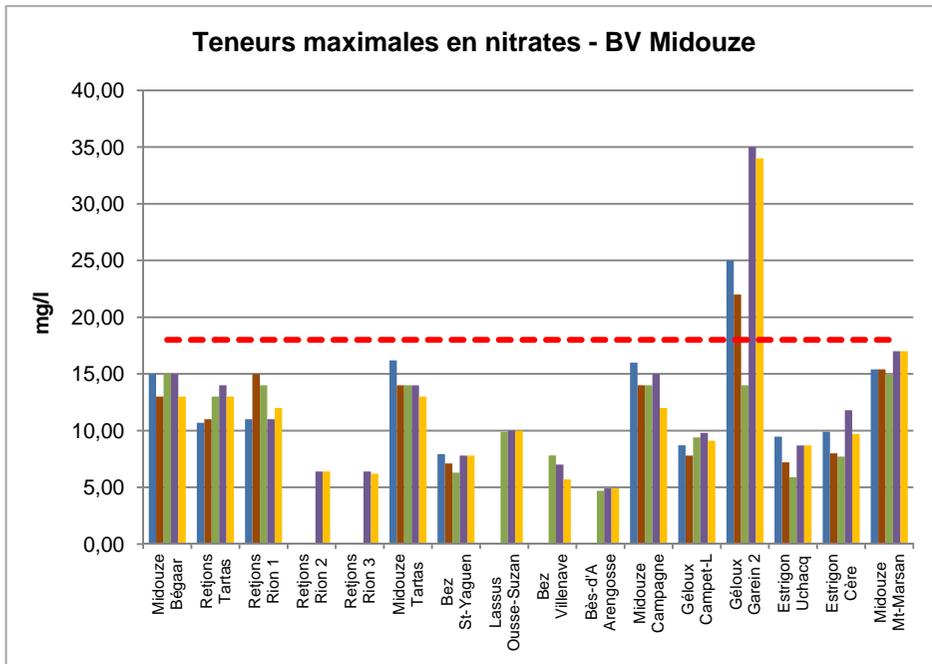
Sous-bassin du Midou

	MIDOUR																													
	229000					229100					229135					229140					229160					219170				
	Bougue					Lannemaignan					Laujuzan					Caupenne-d'Ac					Loussous-Debat					Couloume-M				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Ecologie																														
Phys. chimie	N-O	O		N-O	O	N-O	N-O		N-O	N-O	N-O	N	N-O	N-O	N-O	N	N-O	N-O	N-O	N-O	O	O	O	O	O-N	O	O	O-N		
Biologie																														
Pol. spécif.																														
Chimie																														

	LUDON										ESTANG										ARBOUTZ					Affit ESTANG				
	229050					229120					229123					229121					229122									
	Hontanx					Mauléon-d'Ac					Estang					Estang					Estang									
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Ecologie																														
Phys. chimie	O-N	O	O	O	O						N	N	N	N-O																
Biologie																														
Pol. spécif.																														
Chimie																														

	IZAUTE					R. SAULE					R. MOULIE					PETIT MIDOUR										
	229125					229130					229133					229145					229148					
	Monlezun-d'Ac					Magnan					Maupas					Sabazan					Couloume-Mondebat					
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014	
Ecologie																										
Phys. chimie	N	N	N	N-O	N-O																					
Biologie																										
Pol. spécif.																										
Chimie																										

Annexe 2 - Les nitrates dans les rivières - Evolution 2010-2014 par station et sous-bassins



II - SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

ASPECT QUANTITATIF

A - Atteindre le bon état quantitatif des eaux souterraines et le bon équilibre des eaux superficielles

A2P2
A2P3

Améliorer et adapter les pratiques agricoles

■ Essai d'irrigation par goutte à goutte enterré sur maïs : bassin du Midou (CA40)

Le système d'irrigation goutte à goutte est utilisé depuis les années 70 en arboriculture, cultures maraichères et productions sous serres. Ces dernières années, ce système a tendance à se démocratiser en plein champ dans certaines régions du monde. En expansion dans de nombreux pays dont l'Espagne et l'Italie, ce système pourrait avoir un intérêt en Aquitaine sur certains sous-bassins fortement déficitaires.

Dans le cadre du programme régional d'appui technique aux irrigants, la Chambre d'Agriculture des Landes a mis en place depuis 2012 un essai irrigation avec du goutte à goutte enterré spécial grandes cultures (matériel de chez Nétafim). L'objectif de cet essai est de suivre le pilotage de l'irrigation avec ce système sur maïs en comparaison avec un système conventionnel par pivot, pour connaître son efficacité et voir s'il permet de faire des économies d'eau.

La parcelle test se trouve à Villeneuve de Marsan sur le bassin très déficitaire du Midou aval.

Les résultats montrent une économie d'eau potentielle de l'ordre de 20% sur une campagne d'irrigation ; l'essai se poursuivra en 2016 avec un ajustement de la dose pendant la floraison afin d'essayer de se rapprocher des rendements d'une parcelle irriguée en traditionnel (une baisse de rendement de l'ordre de 10% a été constatée sur les 3 dernières années).

A3P5

Avancement du programme Ressources

La sous-disposition A3P5 du PAGD prévoit de créer des réserves en eau supplémentaires pour combler le déficit estimé à près de 11Mm³ pour l'ensemble du bassin de la Midouze. L'Institution Adour, maître d'ouvrage de ces opérations, avait engagé le stockage foncier et les études préalables sur les sites de Mondebat et Tailluret.

Or une instruction ministérielle du mois de juin 2015 impose désormais aux maîtres d'ouvrage de bâtir un projet de territoire pour pouvoir prétendre au financement de nouveaux ouvrages par l'Agence de l'eau, notamment afin de garantir une concertation optimale autour de ces projets.

La CLE Midouze a délibéré le 4 novembre 2015 pour confier à l'Institution Adour le portage des projets de territoire du bassin, à travers la mise en place d'un comité de pilotage local spécifique.

L'Institution Adour a donc engagé la réflexion autour du projet de territoire du Midour, et les premières réunions de concertation sont programmées début 2016.

➡ Le bilan complet 2015 de l'essai est joint en annexe 1.

Contact : Julien Rabe, Chambre d'agriculture des Landes

C1P1

Identifier les zones les plus sensibles à l'érosion des sols

■ Etude érosion des sols à l'amont du bassin versant

Cette étude, identifiée dans le PAGD comme prioritaire (sous-disposition C1P1), a pour objet d'identifier les zones dans lesquelles l'érosion diffuse est de nature à compromettre la réalisation des objectifs de bon état des eaux et/ou les infrastructures existantes, et d'y mettre en place des programmes d'actions ciblés et efficaces. Elle sera menée sur les zones du bassin présentant un aléa érosif fort à très fort, soit la partie amont du bassin versant (coteaux). L'Institution Adour en est maître d'ouvrage.

L'étude a été confiée au bureau d'étude SCE en sous-traitance avec le BRGM. Elle a démarré le 20 mars 2014, date du premier Comité de Pilotage.

En 2015 le Comité de Pilotage s'est réuni 2 fois : le 5 mai (présentation des résultats de la modélisation de l'aléa érosion et choix du secteur test) et le 1^{er} décembre (présentation des résultats sur la zone test, propositions d'actions).

L'étude est en cours de finalisation (généralisation du programme d'actions à l'ensemble de la zone d'étude).

Il apparaît que les aménagements nécessaires à une réduction significative de la quantité de matières en suspension qui arrive aux cours d'eau peuvent être conséquents (type bande enherbée de 20m), et qu'il paraît incontournable de les grouper à une modification des pratiques culturales, comme notamment la couverture des sols.

🔍 Les rapports des phases 1 et 2-3, publiés en 2015, sont disponibles sur demande

contact : Véronique MICHEL - veronique.michel@institution-adour.fr

C3P1

Mise en conformité de l'ANC sur le territoire

Taux communes couvertes par un SPANC : 100%

Nombre de SPANC : 13 dont 3 communes isolées

Nombre installations identifiées (gérées) : manque information par commune

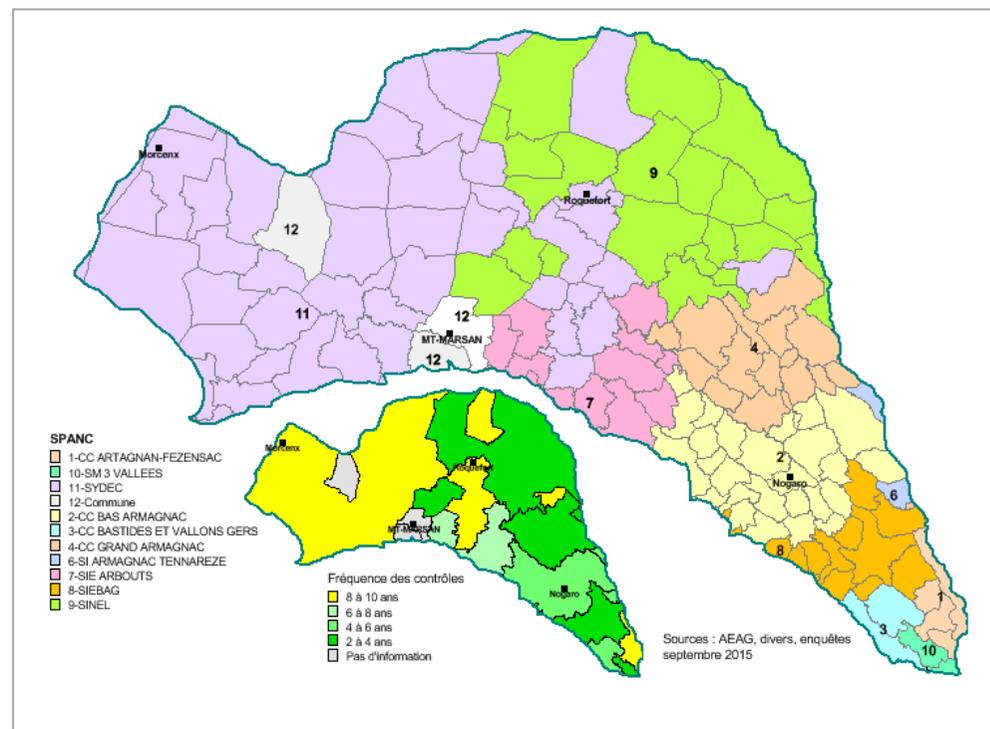
Fréquence contrôles : selon les collectivités 4 à 10 ans.

Nombre de contrôles en conception : manque information

Nombre de contrôles en diagnostic : manque information

Conformité : pas d'information

SPANC - Situation 2015



D1P1

Connaître et améliorer les rendements des réseaux d'assainissement collectif

49 systèmes d'assainissement collectif totalisant une capacité d'épuration de 132 427 EH.

A noter le nouveau système d'assainissement de Panjas (32) avec une capacité d'épuration de 190 EH, et une nouvelle station prévue en 2015 à Labrit (2500 EH).

6 systèmes d'assainissement non conformes en 2014, représentant 5460 EH (4,1% de la capacité d'épuration).

D1P3

Limiter le déversement des eaux usées dans le milieu

3 diagnostics réalisés (capacité d'épuration de 84 300 EH)

9 diagnostics en cours (15 817 EH)

2 diagnostics demandés (5 700 EH)

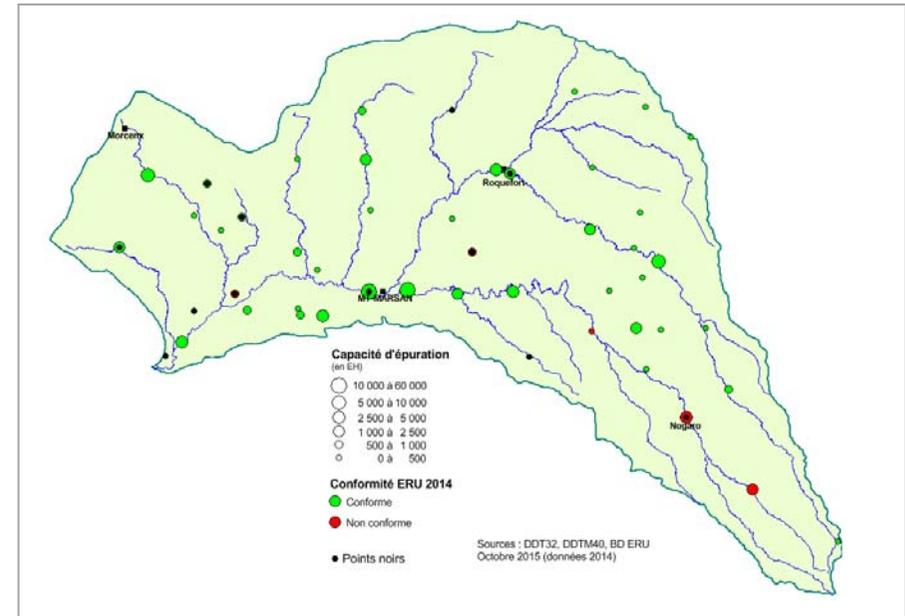
6 réseaux sont équipés contre les déversements par temps de pluie (capacité d'équipement de 19 767 EH), dont Villeneuve de Marsan et Tartas.

2 déversoirs d'orage sont en cours d'autorisation et d'équipement sur Mont de Marsan Jouanas et Comte (84 000 EH).

Réseaux non conformes en 2014

Dept	Agglomération	Reseau	Capa EH	Causes de non-conformité
32	MONGUILHEM	Séparatif	260	Mauvaises performances
32	AIGNAN	Mixte	1200	Sous dimensionnement
32	NOGARO	Unitaire	2800	DO de tête non étanche
40	CARCEN-PONSON	Séparatif	200	STEP obsolète
40	GAILLERES GOURGUES	Séparatif	500	STEP non conforme
40	SAINT-YAGUEN	Mixte	500	STEP obsolète

Conformité ERU des systèmes d'assainissement collectif - 2014
Conformité globale



D3P2

Suivi qualité des réservoirs de soutien d'étiage

En 2015, l'Institution Adour a suivi la qualité des eaux restituées par les réservoirs de Bourgès sur la Riberette et de Saint Jean sur la Douze. Si les eaux restituées ne présentent pas de bonnes teneurs en oxygène, voire en ammonium, en pied de barrage, dès la deuxième station de mesure 2km en aval les eaux retrouvent un état « bon » à « très bon » pour l'ensemble des paramètres mesurés

cf. résultats en Annexe 2.

La diagnose rapide des réservoirs de Charros et Tailluret a été finalisée en 2014. L'analyse des sédiments de ces deux réservoirs a été réalisée à la fin de la campagne de réalimentation 2014. Les résultats, publiés en 2015, sont disponibles à l'Institution Adour

contact : Marie-Laure PONS - marielaure.pons@institution-adour.fr

RIVIERES ET ZONES HUMIDES

E - Promouvoir une gestion durable et une approche globale

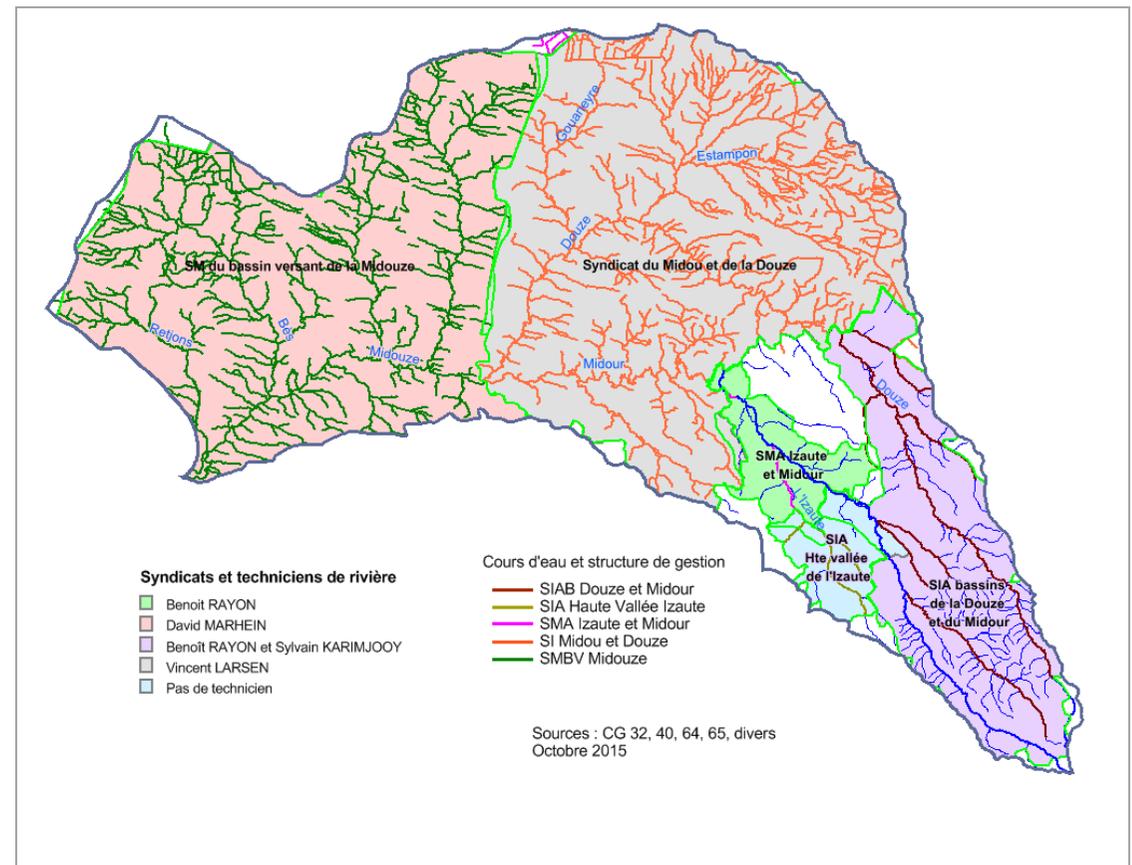
E1P1

Organiser les acteurs des rivières et zones humides

Suite à la restructuration des syndicats de rivières sur la partie landaise du bassin versant, le syndicat du Midou et de la Douze s'est doté d'un technicien rivière.

Contact : Vincent Larsen (s.midou.douze@gmail.com).

Aménagement de rivière - Organisation



RIVIERES ET ZONES HUMIDES

F - Préserver ou restaurer le fonctionnement écologique des cours d'eau

F1P1

Restaurer la dynamique latérale

- **Restauration d'une frayère (SMBVM, commune de Carcen-Ponson)**

SMBVM a restauré une section de 1950m² de frayère à Carcen-Ponson, au lieu-dit Crot de l'Abeillé (nettoyage du site et curage de matériaux pour

F1P3

Maintenir ou rétablir la végétation rivulaire

L'entretien et/ou la restauration de ripisylve concerne des travaux de type coupes d'assainissement, éclaircies, élagages, enlèvement des gros arbres morts, broyage, gestion raisonnée des embâcles, etc.

- **SMBVM** : 28 450 ml (mètres linéaires) traités

Midouze (≈ Mont-de-Marsan à St-Yaguen/Carcarès, Tartas et Bégaar) : 27500 ml

Bès (Villeneuve) : 950 ml

- ➡ Le détail des travaux réalisés est disponible dans le bilan réalisé par le syndicat (en annexe 3).

- **SIAB Midour-Douze** : 93 000 ml traités sur le Midour (de la confluence avec la Riberette à la limite aval du syndicat) et sur la Douze (de Manciet à la limite aval du syndicat).

- ➡ Le détail des travaux réalisés est disponible dans le bilan réalisé par le syndicat (en annexe 4).

- **Syndicat du Midou et de la Douze**

Le syndicat a débuté en 2015 les travaux de désencombrement du lit mineur de la Douze aval qui présente de nombreux embâcles. Les sites suivants, qui nécessitaient l'intervention de treuil et d'engin mécanique, ont été traités :

- Roquefort lieu-dit « Le petit Coutchon »
- Canenx et Réaut lieu-dit « Bordessoule »
- Saint Avit lieux-dits « Bois de Lassible » et « Moulin de Nazarrenx »
- Mont de Marsan lieu-dit « Agrans »

- ➡ Le détail des travaux réalisés est disponible dans le bilan réalisé

F2P2

Restaurer ou maintenir la continuité écologique

Suppression d'un seuil et aménagement d'une frayère sur la Riberette à Aignan (SIAB Midour Douze)

Réhabilitation des ouvrages n°1 et n°4 associés à l'étang du Moura sur la commune d'Averon-Bergelle (département du Gers).

F2P3

Lutter contre les espèces envahissantes

- **Zone expérimentale de traitement des invasives (SMBVM, commune de Saint-Yaguen) : travaux (année 0).**

LE SMBVM a traité une section de la Midouze sur 1000ml en amont du pont d'Orion : traitement des invasives (érables négundo) et croquage des souches, plantation de 980 arbres et arbustes et bouturage de saules (2160 unités).

G2P3

Etablir des programmes d'actions en faveur des zones humides

■ Programme départemental en faveur des lagunes des Landes de Gascogne

Engagé en 2010 dans le cadre d'un appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le programme départemental en faveur des lagunes des Landes de Gascogne a pour objectifs de :

- Préserver et restaurer des lagunes en accompagnant les propriétaires dans la gestion et la restauration de leur site ;
- Informer / sensibiliser / acquérir de la connaissance sur ces milieux (animations, chantiers école, journées techniques, suivis faune flore, suivis piézométriques).

Sur le bassin de la Midouze, en 2015, le département a ainsi réalisé des travaux sur les lagunes suivantes : la lagune de Hazères à Cère, la lagune de Paulin à Cère (2^{ème} tranche), une lagune à Ygos, une à Geloux, travaux sur Arue et sur Losse (3 lagunes de Jouanin).

Par ailleurs les 3 lagunes de Lucpaoumet (Lencouacq), 3 lagunes communales à Brocas et les lagunes communales de Gaillères ont intégré le programme et fait l'objet d'une expertise écologique ; des travaux devraient suivre en 2016.

➡ Le bilan du programme lagunes 2015 est disponible en annexe 6.

Contact : Valérie Gueguen, Département des Landes - service ENS (valerie.gueguen@landes.fr)

G2P4

Intégrer dans les documents d'urbanisme l'objectif de protection durable des zones

Participation à l'élaboration de documents d'urbanisme pour favoriser la prise en compte des objectifs du SAGE, rappeler la compatibilité nécessaire des documents d'urbanisme avec ces objectifs, etc. : SCOT des Landes d'Armagnac, SCOT de la Haute-Lande, PLUi Pays Tarusate.

La difficulté restant d'être informé des documents en cours d'élaboration / de révision, ainsi que de leur instruction réglementaire.

USAGES PRIORITAIRES ET LOISIRS

H - Satisfaire l'usage eau potable en priorité
I - Prendre en compte les loisirs nautiques

H1P1

Connaître et suivre les consommations

■ Ressource en eau potable

En 2015, 73 captages en eaux souterraines en service pour l'adduction publique collective (21 dans le Gers, 52 dans les Landes).

Captages abandonnés depuis 2012 : 3 captages de Panjas (présence de nitrates), F1 Grand Chemin à Lucbardez, F1 à Belis (ressource insuffisante).

Projets de mise en service de captages : forages F1 et F2 Pey de Bayle dans la nappe du Miocène Helvétien sur la commune de Créon-d'Armagnac ; Forage FDC à Vert.

■ Protection des captages

Etat d'avancement des périmètres de protection - Situation 2015

	Gers	Landes	Bassin
Procédure terminée	19	51	70
Procédure en cours	0	1	1
Captages à abandonner	2	0	2

Procédure en cours : F3 Lucbardez-et-Bargues

Captages à abandonner : Source du Pouy à Eauze ; Source Guillon à Campagne-d'Armagnac

I1P3

Faciliter les activités de loisirs aquatiques existantes

Le SAGE préconise que les structures gestionnaires de cours d'eau qui souhaitent intégrer dans leurs politiques de gestion les problématiques spécifiques des activités de loisirs lorsqu'elles existent sur leurs territoires assurent une gestion raisonnée et sélective des embâcles de manière à intégrer la pratique du loisir nautique. Les actions de gestion devront permettre la pratique des activités de loisirs tout en favorisant l'objectif premier de préservation du milieu, de son fonctionnement naturel et de la biodiversité.

Le syndicat du Midou et de la Douze a ainsi pour objectif de ré-ouvrir 29km de linéaire à la pratique du canoë sur la Douze en visant la sécurisation de la navigation et la conservation de zones de refuge et d'habitat piscicole. Des travaux de désencombrement du lit et de gestion raisonnée des embâcles ont ainsi débuté en 2015.

➔ cf. § « Préserver ou restaurer le fonctionnement écologique des cours d'eau » et annexe 5.

GOUVERNANCE

J- Diffuser l'information
K - Mettre en place une gouvernance adaptée

J1-J2
J3

Elaboration du tableau de bord

K2P1

Animation de la mise en œuvre du SAGE

Le suivi des actions d'un SAGE à travers la diffusion annuelle d'un tableau de bord doit permettre à la Commission Locale de l'Eau de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant.

➡ Voir bilan d'activité 2015 en Annexe 7

ANNEXE 1

Essai d'irrigation par goutte à goutte enterré sur
maïs sur le bassin du Midou. Bilan 2015



Essai irrigation par goutte à goutte enterré sur maïs

Résultats de la 4^{ème} année de suivi : 2015

1 : Rappel du contexte de l'opération

Le système d'irrigation goutte à goutte est utilisé depuis les années 70 en arboriculture, cultures maraichères et productions sous serres. Ces dernières années, ce système a tendance à se démocratiser en plein champ dans certaines régions du monde. En expansion dans de nombreux pays dont l'Espagne et l'Italie, ce système pourrait avoir un intérêt en Aquitaine sur certains sous-bassins fortement déficitaires.

Dans le cadre du programme régional d'appui technique aux irrigants, il a été proposé de mettre en place cette année un essai irrigation avec du goutte à goutte enterré spécial grandes cultures (matériel de chez Nétafim). L'objectif de cet essai est de suivre le pilotage de l'irrigation avec ce système sur maïs en comparaison avec un système conventionnel par pivot, pour connaître son efficacité et voir s'il permet de faire des économies d'eau.

Un essai en Aquitaine :

Lors de la présentation du programme régional d'appui aux irrigants 2012, la commission régionale gestion de l'eau de la Chambre d'Agriculture d'Aquitaine a donné un accord de principe sur la mise en place de cet essai en Aquitaine. Plusieurs parcelles ont été proposées au niveau de l'Aquitaine : une en Gironde, deux en Lot et Garonne et une dans les Landes.

Le choix s'est porté sur la parcelle implantée dans le département des Landes. Plusieurs critères ont appuyé ce choix. L'Agence de l'Eau imposait que la parcelle se situe sur un bassin déficitaire, la parcelle se trouve sur le bassin du Midou à Villeneuve de Marsan. De plus, la parcelle choisie d'environ 10.1 ha permet de comparer l'essai avec un système par aspersion (pivot). Et enfin, il était impératif que l'exploitant applique des techniques culturales simplifiées sur la parcelle équipée du goutte à goutte enterré (l'exploitant pratique le semis direct depuis 6 ans sur l'ensemble du parcellaire).

2 : Mise en place de l'essai

La parcelle a été équipée sur 1.3 ha, d'un système goutte à goutte enterré avec de la gaine spéciale grande culture de chez Nétafim. Cette gaine permet l'irrigation de tous types de cultures de plein champ.

Les caractéristiques de cette gaine sont les suivantes :

- Ø 16 mm et épaisseur 0.6 mm en polypropylène,
- 50 cm entre goutteurs (10 km de gaines / hectare,
- Débit : 0.6 litre / heure / goutteur. Ce qui différencie ce type de goutteur de ceux utilisés en arboriculture ou maraichage est le débit beaucoup plus faible : 0.6 l/h au lieu de 1.2h/h.
- Goutteurs autorégulateurs de pression et équipés de protection anti pénétration racinaire.

Le mode d'implantation est le suivant :

- Espacement d'un mètre entre gaines,
- Profondeur d'enfouissement 33 cm (le type de sol est « sable du Marsan ») avec 45 mm de RFU.
- L'alimentation en eau provient d'un pompage collectif dans la rivière Midou.

Cet essai a été mis en place les 16 et 17 avril 2012 dans de bonnes conditions. Le chantier a nécessité la mobilisation d'un tracteur pour tirer la machine servant à l'enfouissement des gaines (4 gaines enfouies par passage), soit deux heures et demi de travail pour équiper 1.3 ha.



Une pelle a été nécessaire pour permettre de réaliser les tranchées d'alimentation et de décharge du réseau :



Réseau d'alimentation

Ce sont les sociétés Delta Sud et Nétafim qui ont fourni le matériel et assuré le montage du réseau. Chaque gaine est reliée au réseau d'alimentation (polyéthylène souple Ø 50) à partir d'un collier de

prise en charge, un départ de 40 cm en polyéthylène Ø 16 permet d'éviter les pliages de gaine lors du rebouchage de la tranchée.



Gaine goutte à goutte

Polyéthylène

Afin de respecter les conditions optimales de fonctionnement des gaines (maximum 2 bars), des électrovannes autorégulantes de pression ont été installées sur les deux peignes d'alimentation du réseau, et 4 vannes de décharges équipées de ventouse ont été positionnées sur les 4 peignes de décharge servant au nettoyage et à la purge du réseau.



Ventouse et vanne de décharge



Electrovanne de régulation de pression et compteur

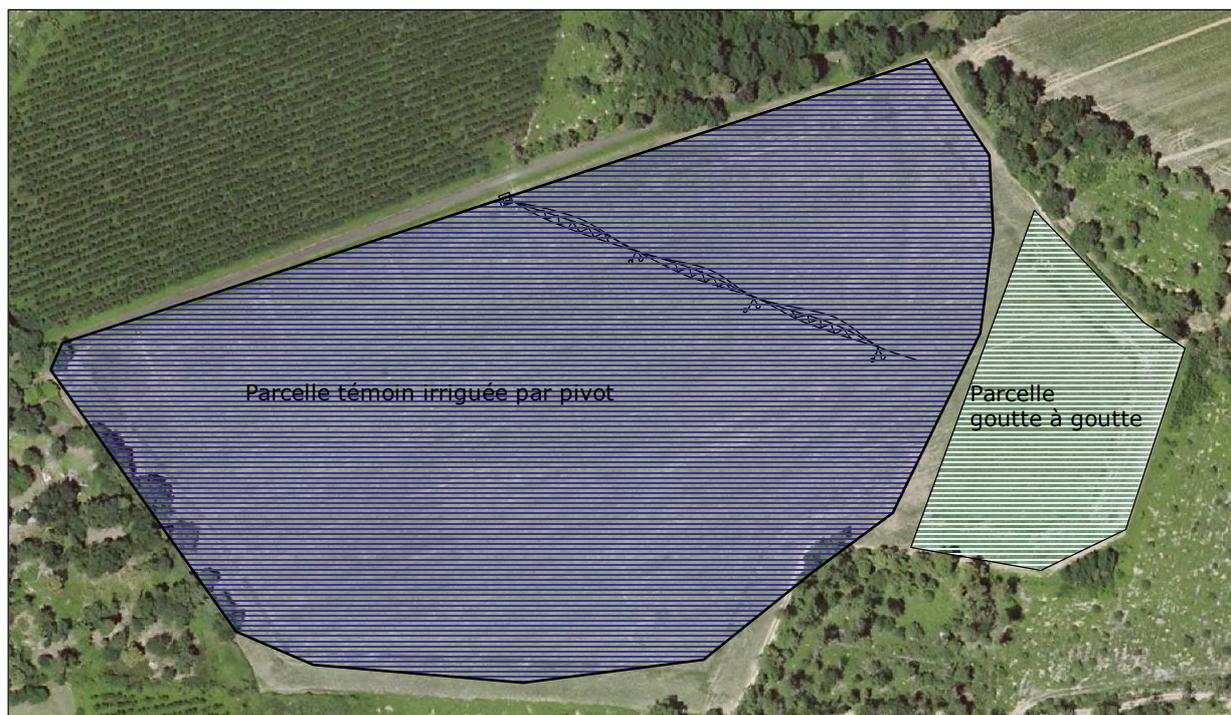


Afin d'automatiser le fonctionnement du goutte à goutte, un programmateur a été installé. Il commande une électrovanne à la sortie de l'hydrant, juste devant le filtre autonettoyant.

Résultat de l'essai : année 4

Mise en place du dispositif de suivi :

L'essai goutte à goutte a été comparé à une parcelle témoin attenante, irriguée à partir d'un pivot d'irrigation. L'alimentation en eau des deux parcelles provient du réseau collectif de l'ASA de Saint Cricq Villeneuve à partir d'un pompage dans la rivière Midou.



Les deux parcelles ont été équipées d'un système automatisé de suivi de l'humidité du sol, à partir de sondes tensiométriques et de télé transmetteur de données GSM. 6 sondes ont été installées sur chacune des parcelles : 3 sondes à 30 cm de profondeur en deux rangs de gaines, et 3 autres à 60 cm, là aussi entre deux rangs de gaines. Un pluviomètre a été placé sur la parcelle irriguée par le pivot afin de contrôler les doses d'irrigation, et un pluviomètre a été implanté en bordure de parcelle afin de mesurer les apports par les pluies.

Protocole des données exploitées :

Les valeurs tensiométriques ont été enregistrées toutes les 2 heures sur chacune des parcelles. Un bilan hydrique théorique a été suivi pour chacune des parcelles, sur la base de l'ETP pour la parcelle témoin, et $0.8 \times \text{ETP}$ pour la parcelle goutte à goutte. Le coefficient de 0.8 a été validé à partir du bilan hydrique calculé à l'ETP pour la parcelle goutte à goutte puis rectifié pour se recalculer sur la tendance indiquée par les valeurs tensiométriques mesurées.

Itinéraire cultural

Un semis direct des parcelles a été réalisé le 09 mai 2015.

suivi de l'irrigation:

Sur la parcelle en goutte à goutte :

Le démarrage de l'irrigation a débuté le 29 juin avec le goutte à goutte au stade 10 feuilles.

La dose journalières (3.5 mm/jour) a été apportée en 3 apports d'une heure chacun apportant 1.15 mm toutes les 8h00. Plusieurs arrêts d'irrigation ont été effectués tout au long de la campagne.

Ainsi, une première période d'irrigation a démarrée le 29 juin jusqu'au 20 juillet,
une deuxième période d'irrigation a été réalisée du 25 au 30 juillet,
une troisième période d'irrigation a été réalisée du 02 au 03 août,
une quatrième période d'irrigation a été réalisée du 07 au 08 août,
une cinquième période d'irrigation a été réalisée du 25 au 30 août avec 5 jours à 1.6 mm/jours.

Il a donc été nécessaire de faire fonctionner le goutte à goutte durant 34 jours à 3.5 mm/j et 6 jours à 1.5 mm/jours pour un apport globale de **1518 m³/ha**.

L'arrêt de l'irrigation est intervenu le 30 août 2015 au stade pâteux à la suite d'orages.

Sur la parcelle témoin :

Le démarrage de l'irrigation a débuté le 27 juin avec le pivot au stade 10 feuilles.

La fréquence d'arrosage a été d'un tour d'eau de 16 mm tout les 4 jours. Les périodes d'arrosage ont été similaires au goutte à goutte .

Ainsi, 14 tours d'eau de 15.5 mm ont été nécessaire pour un apport globale de **2143 m³/ha**.

Arrêt de l'irrigation le 03 septembre au stade pâteux.

Pilotage de l'irrigation :

Celui-ci a été effectué à partir de deux méthodes complémentaires :

- Le bilan hydrique théorique basé sur le relevé journalier des apports de pluie et d'irrigation de chaque parcelle, ainsi que l'estimation de la RFU et de l'évolution végétative de la culture. Les données météo-France ont permis de calculer le besoin en eau de la culture.
- Le suivi tensiométrique qui a permis de valider la tendance donnée par le bilan hydrique en déclenchant l'irrigation sur les deux parcelles lorsque les valeurs tensiométriques moyennes relevée à 30 cm était de 30 cbars sous le pivot et avec le goutte à goutte.

Matériel utilisé pour le suivi d'humidité du sol avec télé transmetteur :



Résultats du suivi de l'irrigation :

Comparaison des apports d'irrigation mesurés aux compteurs :

Relevé de l'index de compteur à la borne de l'ilot en 2015 : 121 638 m³
Relevé de l'index de compteur à la borne de l'ilot en 2014 : 100 804 m³
Relevé de l'index de compteur à la borne de l'ilot en 2013 : 85 251 m³
Relevé de l'index de compteur à la borne de l'ilot en 2012 : 62 302 m³

Le volume d'eau global apporté sur les deux parcelles a été de 20 834 m³ pour la campagne 2015.

Consommation d'eau du goutte à goutte :

Le relevé fin de campagne des 2 compteurs installés sur la parcelle en goutte à goutte est le suivant :

Peigne 1 : 1037 m³
Peigne 2 : 936 m³

Remarque : le peigne 2 présente une consommation inférieure au peigne 1 pourtant similaire en terme de surface irriguée. Ceci s'explique par le blocage partiel de l'électrovanne alimentant ce peigne durant 3 jours.

Le cumul des volumes apportés par le goutte à goutte est de 1 973 m³ pour la campagne 2015. La parcelle goutte à goutte faisant 1 Ha 30, le volume net d'irrigation est de **1 518 m³/ha.**

Consommation d'eau sur la parcelle témoin :

Le volume apporté par le pivot est de 18 861 m³ pour la campagne 2015.
La parcelle sous pivot faisant 8 Ha 80, le volume net d'irrigation est de **2 143 m³/ha**.

Il a été réalisé une économie d'eau de 62 mm sur la parcelle goutte à goutte soit 29% par rapport à la parcelle témoin.

Les résultats cumulés du 1^{er} juin au 15 septembre 2015 des bilans hydriques sont indiqués dans le tableau suivant :

2015	RFU en mm	ETM en mm	pluies en mm	irrigation en mm	Economie d'eau
Goutte à goutte	45	335	261	152	29%
Pivot témoin	45	431	261	214	

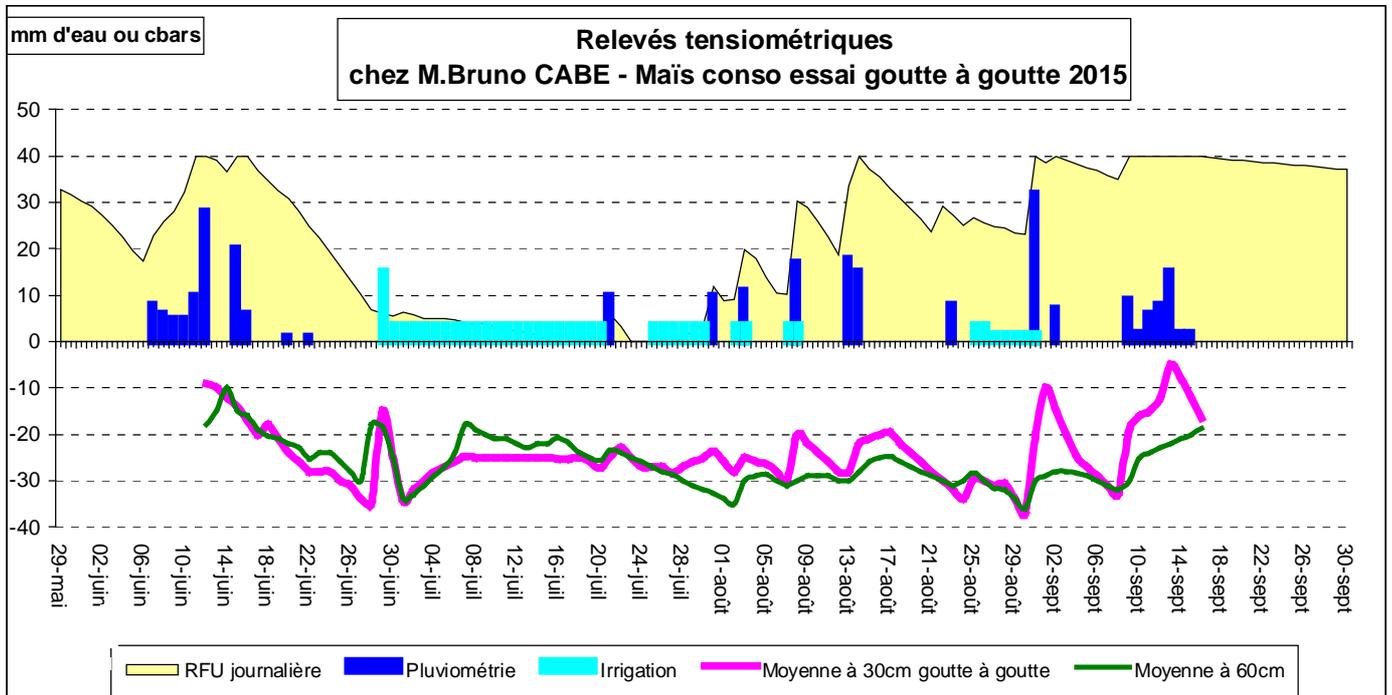
Rappel des résultats cumulés du 1^{er} juin au 15 septembre 2012-2014 des bilans hydriques sont indiqués dans les tableaux suivant :

2014	RFU en mm	ETM en mm	pluies en mm	irrigation en mm	Economie d'eau
Goutte à goutte	45	273	188	124	22%
Pivot témoin	45	333	188	158	

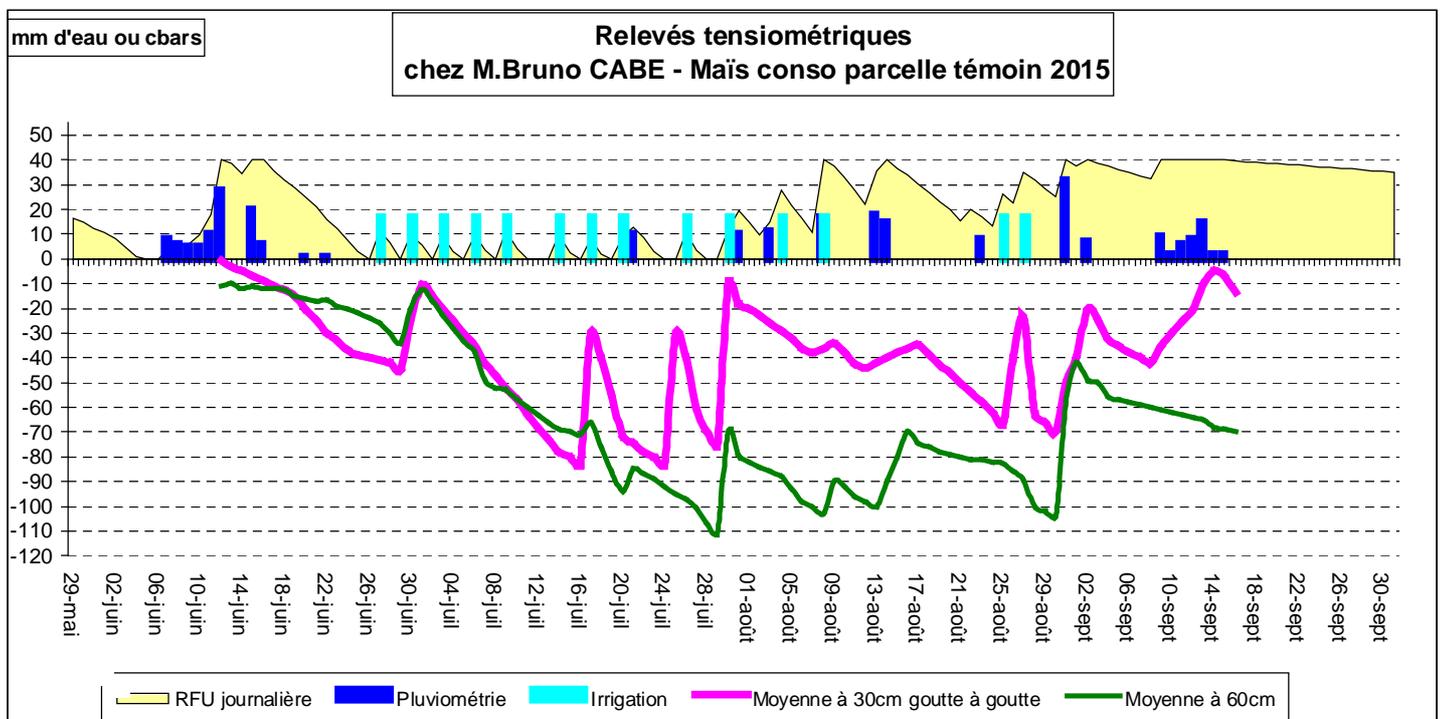
2013	RFU en mm	ETM en mm	pluies en mm	irrigation en mm	Economie d'eau
Goutte à goutte	45	291	243	172	27%
Pivot témoin	45	385	243	235	

2012	RFU en mm	ETM en mm	pluies en mm	irrigation en mm	Economie d'eau
Goutte à goutte	45	339	158	175	21 %
Pivot témoin	45	423	158	221	

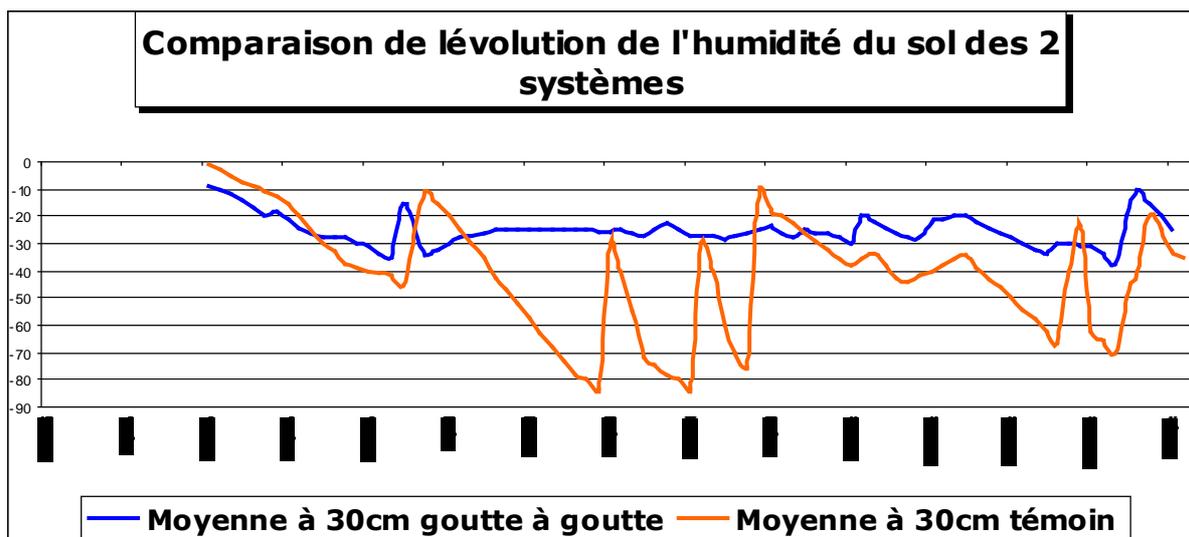
Résultats des suivis tensiométriques sur la parcelle en goutte à goutte :



Résultats des suivis sur la parcelle témoin :



Ainsi, comme les années précédentes, l'irrigation par les deux systèmes a permis de maintenir des humidités similaires tout au long de la campagne en visant le maintien du confort hydrique.



La comparaison de l'évolution de l'humidité du sol entre les deux systèmes permet de constater que le goutte à goutte enterré limite les variations d'humidité.

Comparaison des résultats de récolte en sec :

Campagne	2012	2013	2014	2015
Parcelle goutte à goutte (q/ha)	144.65	95	108	117
Parcelle Témoin (q/ha)	139.49	111	118	135
Variation de rendement / au témoin (%)	+3.5 %	-14.4 %	-8.4%	-14%

La baisse de rendement constatée sur les 3 dernières années peut être dû à une sous évaluation du besoin en eau du maïs lors de la floraison (dose réalisée : 3.5 mm/jour). En effet, durant la même période, elle était de 4.5 mm / jour en 2012. Lors de la prochaine campagne, il sera nécessaire de réaliser un apport de 4.5 mm /jour durant la floraison pour voir si le rendement se rapproche du témoin. Les tensiomètres servant au pilotage de l'irrigation seront installés dans l'inter-rang entre gaines.

Si l'on avait augmenté la dose d'irrigation de 3.5 à 4.5 mm/jour durant les 15 jours de floraison en 2015, l'économie d'eau entre les deux systèmes n'aurait été plus que de 21%.

ANNEXE 2

Suivi 2015 de la qualité des réservoirs de soutien
d'étiage Saint-Jean et Bourgès

	Suivi de la qualité des eaux restituées par les barrages de Saint Jean et de Bourgès Campagne 2015	
		Page 1 / 5

1 - RAPPEL DU PROTOCOLE APPLIQUE

Le suivi de la qualité des eaux restituées par les réservoirs de Saint Jean et de Bourgès a été effectué à l'occasion de 7 campagnes réparties sur la période du 3 juin au 21 septembre 2015, conformément à la demande de l'Institution Adour (courriel du 11/05/2015).

Trois stations de contrôle (S1, S2, S3) ont été positionnées en aval de chacun des réservoirs :

Réservoir	Station	Distance à la restitution
Saint Jean	S1	0.0 km
	S2	2.2 km
	S3	3.6 km
Bourgès	S1	0.0 km
	S2	1.9 km
	S3	2.9 km

Les mesures de la température de l'eau, de l'oxygénation (teneur et taux de saturation en oxygène dissous), du pH et de la conductivité ont été effectuées à l'aide d'un appareil multi-paramètres portable de marque Thermo Scientific, type Orion Star A329.

Le dosage de la concentration en ammonium a été effectué à l'aide d'un spectrophotomètre de terrain MERCK utilisant des éprouvettes garnies de réactif.

Lors de chaque campagne, un échantillon d'eau a été prélevé pour la détermination de la concentration en Matières en Suspension, qui a été effectuée par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes (LPL, centre de LAGOR).

Le protocole de suivi prévoit la réalisation systématique de l'ensemble des contrôles à la station S1, tandis que les contrôles aux stations situées plus en aval (S2 et le cas échéant S3) ne sont engagés que si les résultats à la station précédente montrent :

- une teneur en oxygène dissous inférieur à 6 mg/l,
- ou un taux de saturation en oxygène dissous inférieur à 70 %,
- ou une teneur en ammonium supérieure à 0.5 mg/l.

2 - RESULTATS

Les résultats des différentes campagnes sont présentés aux tableaux ci-après, qui reportent également les classes d'états correspondant aux valeurs mesurées, en application de l'arrêté du 25/01/2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état des eaux de surface. Un bref commentaire est fourni en regard des tableaux.

2.1 - RESERVOIR DE SAINT JEAN

Campagne	Date	Cote Plan d'Eau (m)	Débit restitué (l/s)	Station S1							Station S2							Station S3										
				Heure	Température (°C)	O2 dissous mg/l	O2 dissous % saturation	pH	Conductivité à 25°C (µS/cm)	Nh ₄ ⁺ mg/l	MES mg/l	Heure	Température (°C)	O2 dissous mg/l	O2 dissous % saturation	pH	Conductivité à 25°C (µS/cm)	Nh ₄ ⁺ mg/l	MES mg/l	Heure	Température (°C)	O2 dissous mg/l	O2 dissous % saturation	pH	Conductivité à 25°C (µS/cm)	Nh ₄ ⁺ mg/l	MES mg/l	
1	03/06/2015	7.69	21	15:20	14.6	2.8	27.5	7.4	397	1.5	40	15:45	16.2	7.8	81.0	7.8	406	0.2	35									
2	10/06/2015	7.63	21	14:10	14.5	2.3	23.6	7.4	401	1.9	36	14:30	15.0	7.6	77.7	7.7	392	0.3	17									
3	01/07/2015	7.29	630	18:00	18.2	4.0	44.8	7.4	392	0.7	60	18:25	18.3	7.9	87.5	7.7	382	0.4	57									
4	23/07/2015	5.13	546	15:30	24.9	3.7	46.7	7.5	343	0.5	62	15:45	24.9	7.1	83.4	7.7	349	0.4	55									
5	11/08/2015	3.70	36	10:10	21.7	4.9	57.6	7.9	322	0.3	54	11:00	19.3	6.8	75.7	8.0	322	<0.2	16									
6	31/08/2015	~2.90	18	14:20	24.2	3.8	47.2	7.7	317	0.4	28	14:50	22.5	7.1	78.3	7.8	319	0.2	29									
7	21/09/2015	~2.90	16	15:35	18.5	7.5	82.5	7.4	307	0.2	52																	

En pied de barrage (station « S1 »), la qualité des eaux restituées a été mauvaise à médiocre durant la plus grande partie de l'été, en raison d'une oxygénation insuffisante, particulièrement en tout début de campagne (mois de juin), s'accompagnant alors de teneurs assez élevées en ammonium.

Par la suite, l'oxygénation est restée insuffisante, sauf lors de la campagne de fin septembre.

Toutefois, durant l'été, on a pu noter le retour à une situation de « bon état » dès la station « S2 » ; le suivi au niveau de la station S3 n'a de ce fait jamais été nécessaire

L'année 2015 constituant la première année de suivi pour cette retenue, aucune comparaison à des résultats antérieurs ne peut être effectuée.



2.2 - RESERVOIR DE BOURGES

Aval Barrage de Bourges				Station S1							Station S2							Station S3										
Campagne	Date	Cote Plan d'Eau (m)	Débit restitué (l/s)	Heure	Température (°C)	O2 dissous mg/l	O2 dissous % saturation	pH	Conductivité à 25°C (µS/cm)	NH ₄ ⁺ mg/l	MES mg/l	Heure	Température (°C)	O2 dissous mg/l	O2 dissous % saturation	pH	Conductivité à 25°C (µS/cm)	NH ₄ ⁺ mg/l	MES mg/l	Heure	Température (°C)	O2 dissous mg/l	O2 dissous % saturation	pH	Conductivité à 25°C (µS/cm)	NH ₄ ⁺ mg/l	MES mg/l	
1	03/06/2015	9.15	25	16:30	11.3	2.5	24.0	7.4	427	1.2	50	16:50	15.2	8.9	91.6	8.0	444	0.4	63									
2	10/06/2015	9.02	3	13:20	11.3	2.1	19.7	7.4	427	1.5	17	13:45	14.0	8.2	81.9	7.8	492	<0.2	59									
3	01/07/2015	8.43	122	19:00	15	2.9	29.4	7.3	413	0.2	52	19:20	16.1	9.6	100.5	8.0	409	<0.2	52									
4	23/07/2015	5.88	131	14:30	25.1	2.2	26.7	7.4	348	0.3	47	15:00	24.4	7.7	94.6	8.0	358	0.3	53									
5	11/08/2015	illisible	6	16:00	22.1	1.3	15.2	7.7	327	0.5	39	16:26	17.6	7.7	83.6	8.0	345	0.5	51									
6	31/08/2015	~2.9	4	13:30	21.9	2.5	29.9	7.6	335	1.2	44	13:45	21.6	7.1	81.7	7.9	371	0.3	27									
7	21/09/2015	2.87	4	14:50	18.6	6.1	67.2	7.5	323	0.1	21	15:15	Prélèvement impossible - débit trop faible							15:20	Prélèvement impossible - débit trop faible							

En pied de barrage (station « S1 »), la qualité des eaux restituées a pratiquement été constamment « mauvaise » en raison d'une oxygénation particulièrement faible. Curieusement, les concentrations en ammonium ne se sont pas montrées aussi élevées qu'on aurait pu le penser.

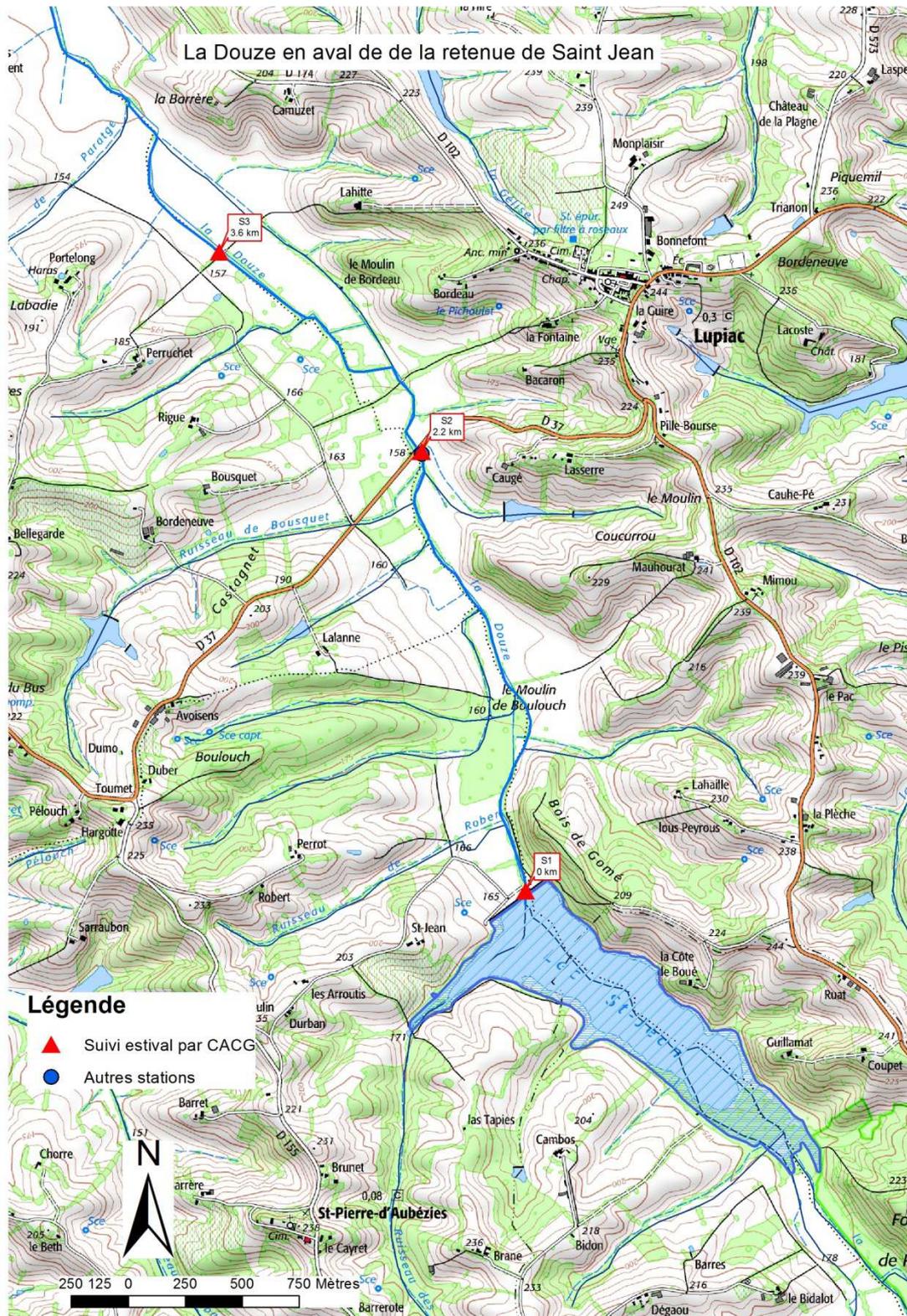
La situation s'améliore nettement à la station « S2 », où la qualité est compatible avec un classement en bon état.

L'année 2015 constituant la première année de suivi pour cette retenue, aucune comparaison à des résultats antérieurs ne peut être effectuée.

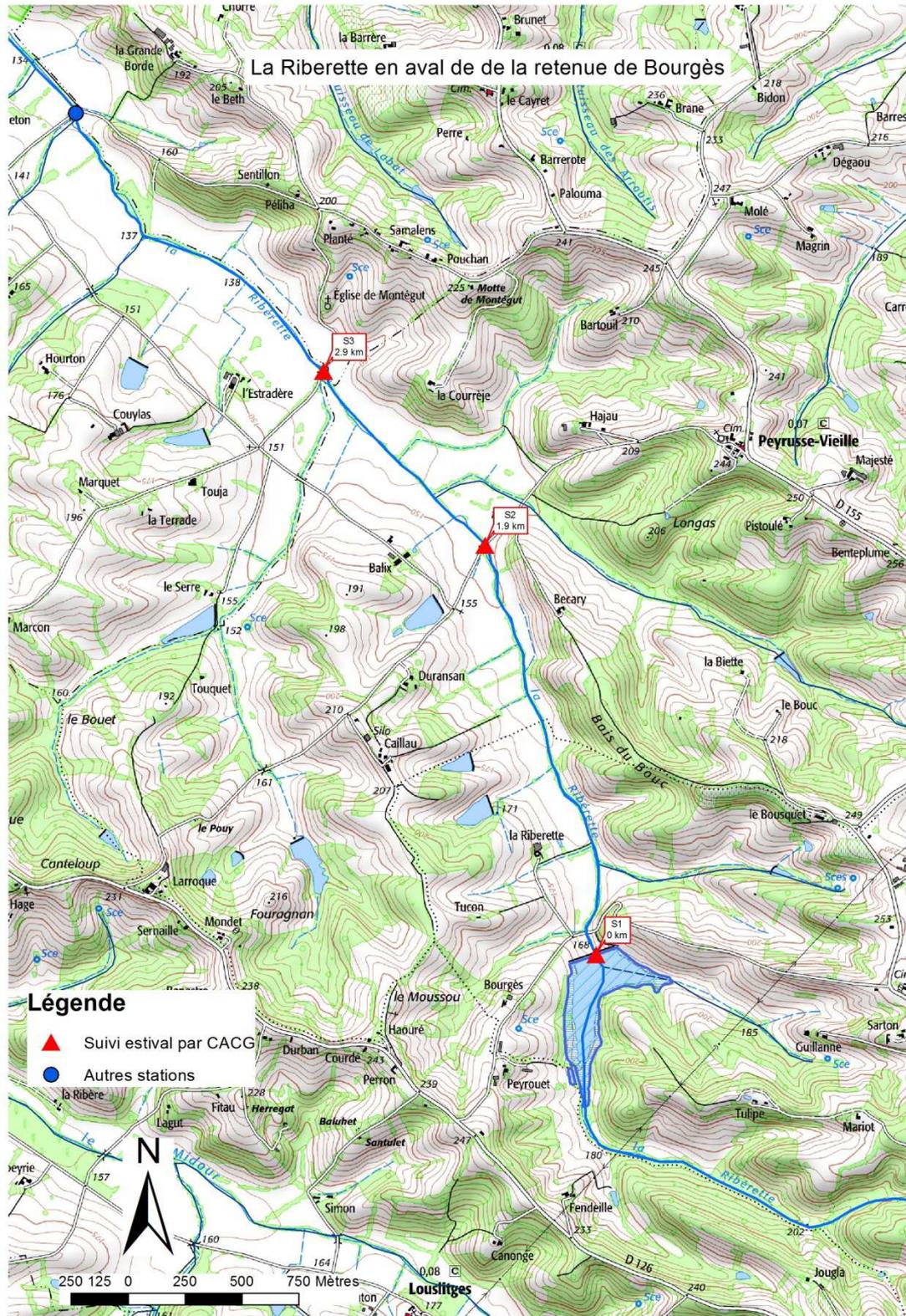


3 - ANNEXE : LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI

Saint Jean : points de suivi



Bourgès : points de suivi



ANNEXE 3

**Bilan des travaux 2015 du syndicat de rivière de la
Midouze**

Syndicat Mixte du Bassin Versant de

La Midouze



BILAN DES TRAVAUX

—

ANNEE 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

R E G I O N



AQUITAINE



Conseil
Général
des Landes



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPEL DES ORIENTATIONS

I. Zone expérimentale coupe rase invasive et reconstitution ripisylve (prog 2014 – réalisation 2015)

a. Coupe rase invasives et reconstitution de la végétation par plantation

b. Suivi entretien et garantie

II. Restauration de la végétation

a. Coupe sélective d'arbres, traitement embâcles

III. Reconnexion frayère à brochets

a. Coupe d'arbres, dessouchage, curage fond de forme

IV. Protection en génie végétal

a. Génie végétal type tunage, tunage clayonage

V. Réfection du chemin de halage (prog 2014)

a. Remise en état de la plate forme, talutage, compactage, apport de grave,...

VI. Entretien courant

a. Entretien plantations, coupes invasives, fauche d'entretien

b. Nettoyage déchets, gyrobroyage délaissés domaniaux

VII. Aménagements piscicoles sur la Midouze – Opération reportée à 2016 (DIG spécifique)

OPÉRATION N°1 /
Zone expérimentale traitement des invasives
(prog 2014 – réalisation 2015)

- Secteurs : St Yaguen
- Section en mètre linéaire traité : 1000 ml
- Durée des travaux : 5 semaines

Entreprise titulaire du marché

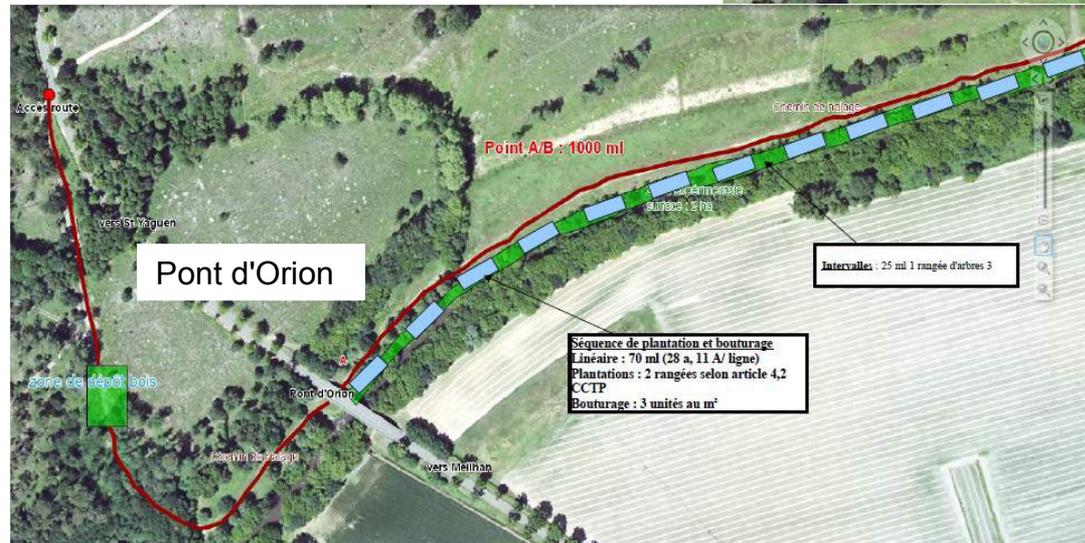
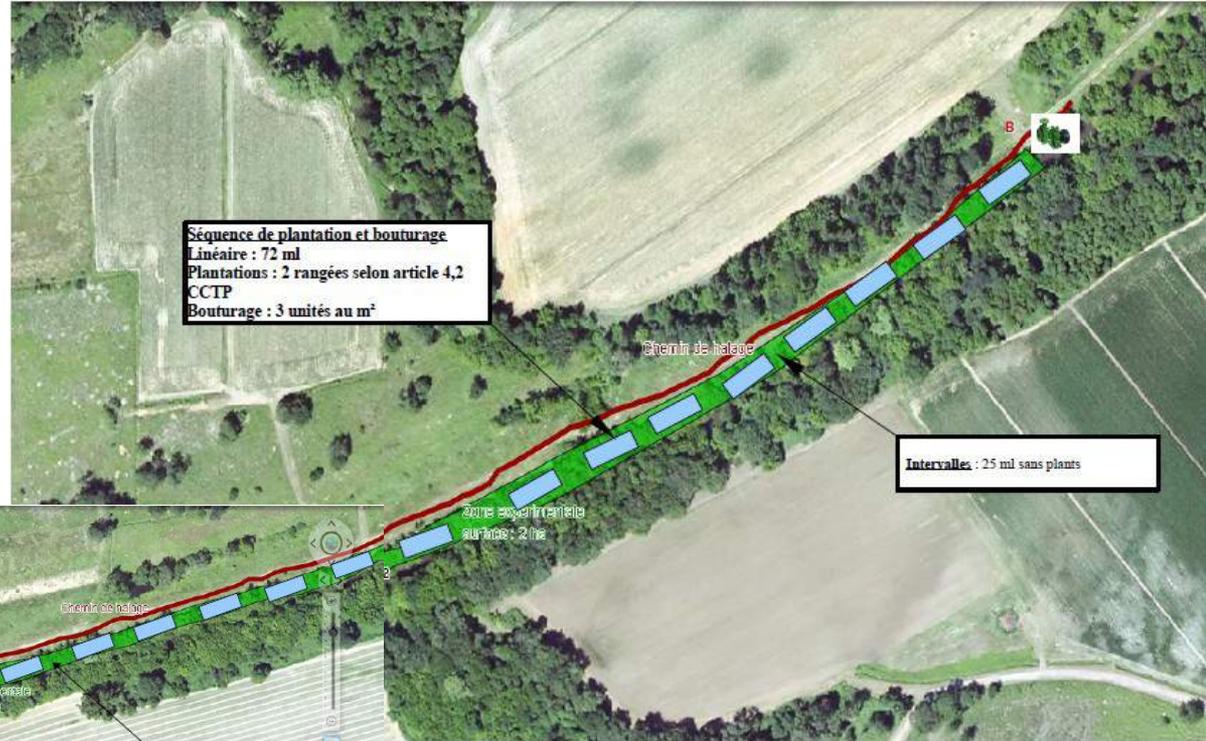
Montieux et Fils Travaux de Vic Fezensac (32)

Sous traitance Association Arbre à Pain (40)

- **Objectif des travaux** :
 - *Traiter les invasives (érables négundo)*
 - *Croquage des souches pour limiter les rejets et envahissement*
 - *Allègement des espèces autochtones*
 - *Broyage des rémanents en plaquettes forestières (162 tonnes)*
 - *Plantations de 980 arbres et arbustes*
 - *Bouturage de saules sp 2160 unités*

Cartographie aérienne de la zone traitée

Saint Yaguen



Carcars ste Croix/Meilhan

Panel photos



Opération de bouturage



Boutures en pleine reprise



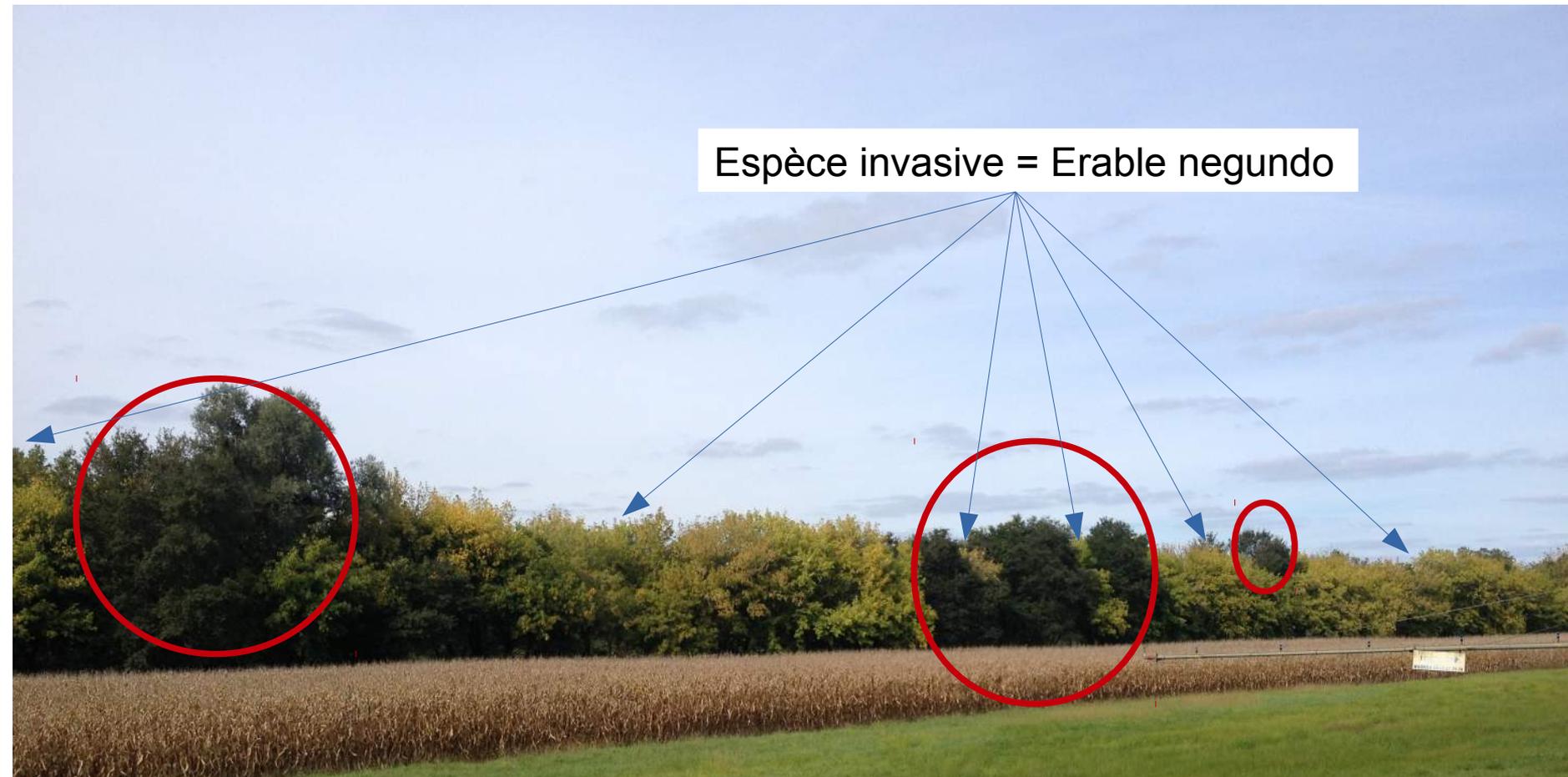
Vue sur les plantations



Vue d'ensemble du tronçon reconstitué

Vue sur la RG de la Midouze – Carcares ste Croix

Espèce invasive = Erable negundo



○ Végétation autochtone (chênes, ormes, saules, frênes)

Bilan financier de l'opération

Zone expérimentale « invasives »

- Coût Total des travaux **26 988,40€ H.T.**
32 386,08€ TTC
 - REGION / 20%.....5 397,68€
 - AEAG / 36,3%.....9 796,79€
 - DEPARTEMENT / 23,7%.....6 396,25€
 - AUTOFI. / 20%.....5 397,68€
- Total général HT en € 26 988,40€**

Soit un coût au ml de berge de : 27€

Vente plaquettes forestières : 108 à 15€/t = 1620€

OPÉRATION N°2 / Prog 2015

Restauration de la végétation

- Secteurs : RD = Mont de Marsan, Campet et lamolère, St Martin d'Oney, St Yaguen ; RG = St Perdon, St Martin d'Oney, Campagne, Meilhan, Carcares Ste Croix
- Section en mètre linéaire traité : 20500 ml
- Durée des travaux : 13 semaines

Entreprises titulaires du marché

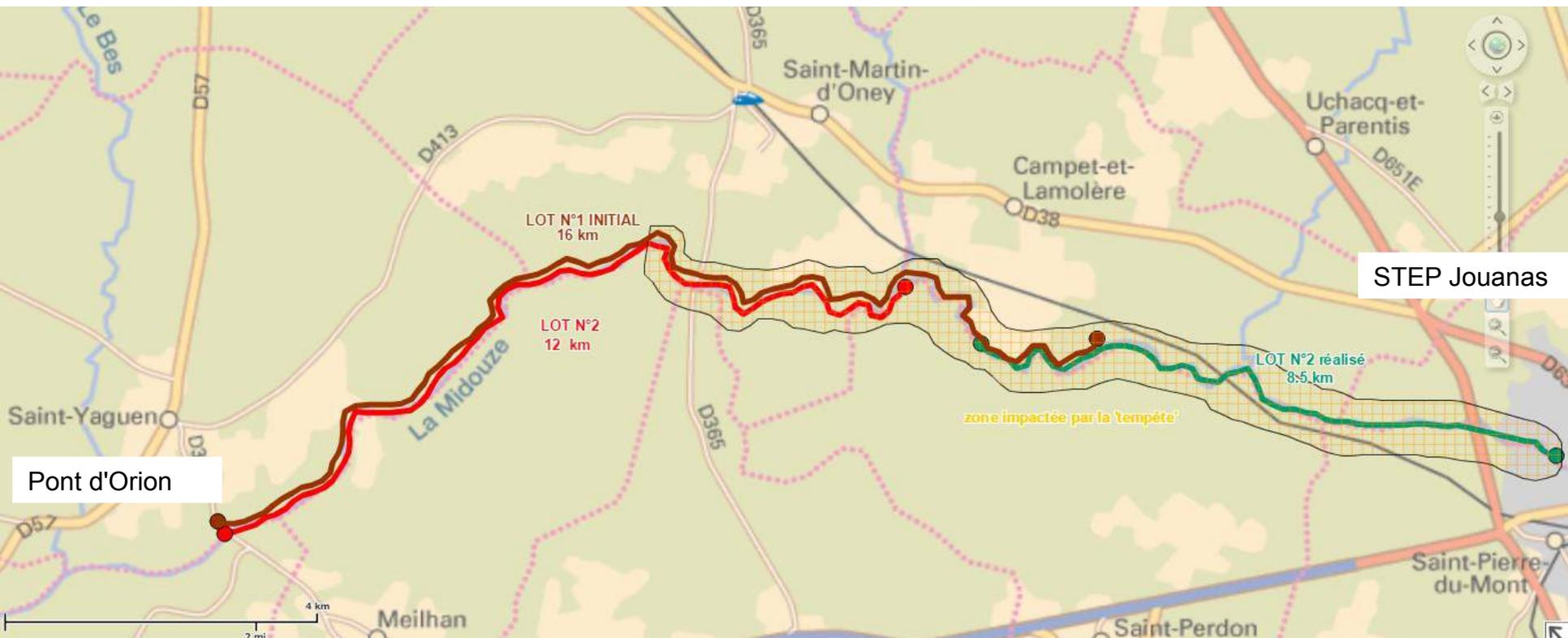
LOT N°1 : Aquitaine Travaux Aquatiques (64)

LOT N°2 : Montieux et Fils Travaux de Vic Fezensac (32)

- Objectif des travaux :
 - Coupe sanitaire (arbres penchés, vieillissants, chablis,...)
 - Croquage des souches pour limiter les rejets et envahissement
 - Broyage des rémanents sur place
 - Mise hors d'atteinte des crues des billes de bois (débardage en cours)

Modification du linéaire pour le LOT N°1 pour raison d'intempérie en du date du 11 juin 2015

Cartographie des tronçons restaurés



STEP Jouanas

Pont d'Orion

LOT N°1 INITIAL
16 km

LOT N°2
12 km

LOT N°2 réalisé
8,5 km

zone impactée par la tempête

-  LOT N°2 Montieux 12 km
-  LOT N°2 Initial 16 km
-  LOT N°2 modifié 8,5 km
-  Secteur impacté

Panel photos



Pendant travaux



Billonage des troncs



Broyage des rémanents



Après travaux de restauration



Coupe sélective A.T.A.



Après travaux



Gestion raisonnée des embâcles



**Dégâts sur la végétation suite
aux vents violents du 11 juin
2015**

Constat : nombreux arbres cassés, tombés sur le chemin de halage et dans la Midouze.

Linéaire impacté : 19 km



OPÉRATION N°3 / Prog 2015

Restauration de la frayère – Crot de l'Abeillé

- Secteurs : Carcen Ponson
- Section en mètre carré traité : 1950 m²
- Durée des travaux : 1 semaine

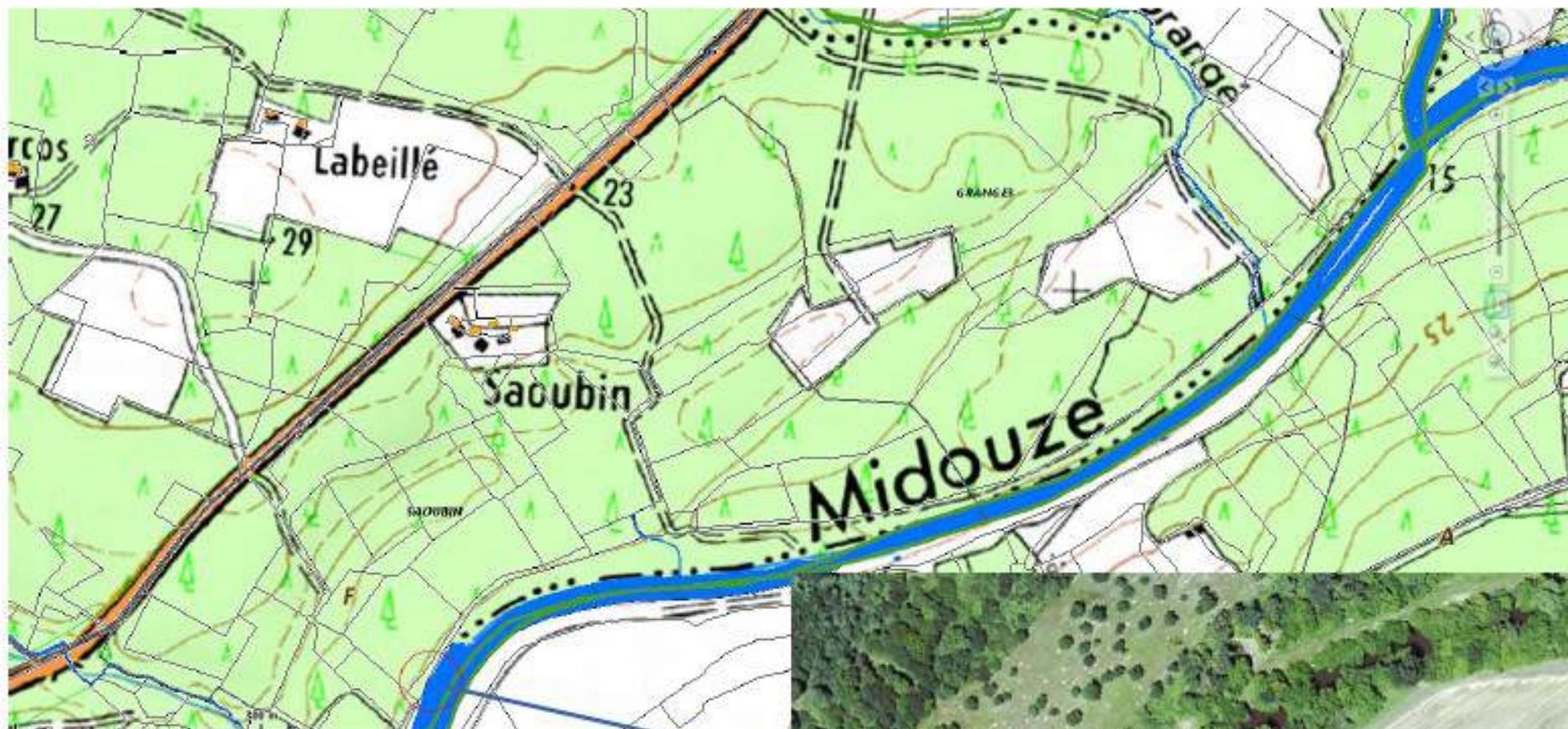
Entreprises retenues pour les travaux

Montieux et Fils Travaux de Vic Fezensac (32)

DP BOIS de Coubon (43)

- Objectif des travaux :
 - Coupe à blanc des arbres sur site (exclusivement des érables)
 - Dessouchage total du site
 - Mise en dépôt des coupes et broyage en plaquettes forestières
 - Curage matériaux pour identification du niveau d'eau
 - Remise en état des lieux

Site de reconnexion annexe Midouze – Frayère à brochet





Vue sur site avant travaux



Vue sur site pendant travaux

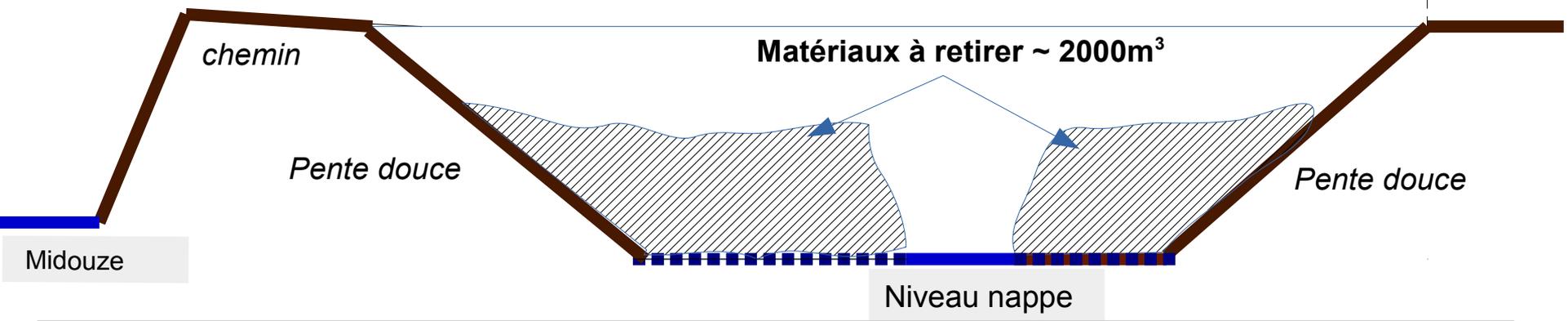




DPF

Privé

Site amont



chemin

Matériaux à retirer ~ 2000m³

Pente douce

Pente douce

Midouze

Niveau nappe

Objectifs : obtenir le plus de surface inondée pour la reproduction piscicole



Broyage des
bois
(branches et
fûts)



Bilan financier de l'opération

Restauration de la frayère

Coût Total des travaux **9 150€ H.T.**
10 980€ TTC

• REGION / 20%.....	1 830,00€
• AEAG / 36,3%.....	3 321,45€
• DEPARTEMENT / 23,7%.....	2 168,55€
• AUTOFI. / 20%.....	1 830,00€
Total général HT en €	9 150,00€

Soit un coût au m² de berge de : 4,35€

*Valorisation du bois : Plaquettes forestières = 58 t à
20€/t = 1160€.*

OPÉRATION N°4 / Prog 2015

Protection de berge en génie végétal

- Secteurs : Carcares Ste Croix, Tartas, Mont de marsan
- Section en ml traité : 64 ml
- Durée des travaux : 4 semaine

Entreprises retenues pour les travaux

Montieux et Fils Travaux de Vic Fezensac (32)

Aquitaine Travaux Aquatiques d'Ustaritz (64)

- **Objectif des travaux** :
 - *Retrait en décharge des des gravats et parpaings > à 200³*
 - *Reprofilage de la berge érodée*
 - *Pose tunage, clayonnage, bouturage, ensemencement et fascines prévégétalisées*
 - *Remise en état des lieux*



Vue du pont amont ruisseau du Libé - cliché 1



Vue aval du pont ruisseau du Libé - cliché 2



Vue générale de l'érosion de berge en rive droite - ruisseau du Libé - cliché 3



Vue sur les gravats et blocs constituant le confortement de berge - cliché 4

Tunage



Vue sur la zone de reprise de remblai et zone de travaux de protection.





< à 2m

Canalisation
d'eau potable



06/02/2014



Vue sur l'ensemble de la réalisation du tunage sur la rive droite de la Midouze



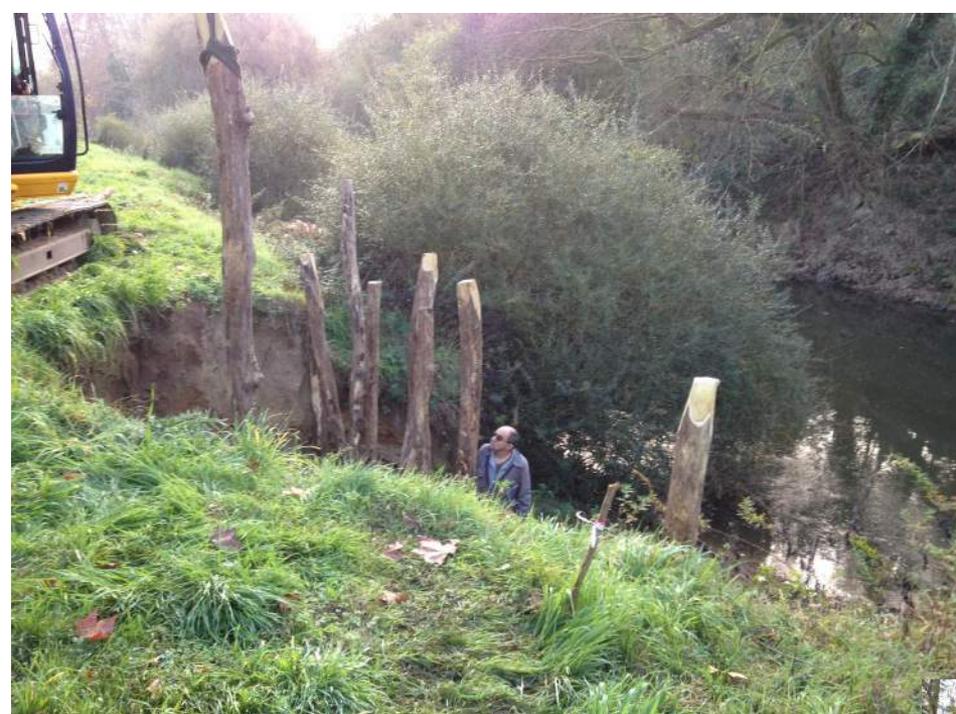
Vue sur le point d'érosion Commune de Mont de marsan



● Érosion en rive droite de la Midouze

Vue sur l'érosion de
berge en bordure du
chemin de halage.
Canalisation d'eaux
usées de Mont de
marsan (cercle rouge sur
la photo de gauche)





Travaux de terrassement, mise en place d'un double tunage pour reconstituer la berge.

Pose d'un géotextile en coco pour stabiliser les matériaux et végétalisation de la zone restaurée.



Bilan financier de l'opération

Protection de berge en génie végétal

Coût Total des travaux

25 800€ H.T.
30 960€ TTC

• REGION / 20%.....	5 160,00€
• DEPARTEMENT / 30% (+0,81 coef sol).	6 269,40€
• AUTOFI. / 50%.....	14 370,60€
Total général HT en €	25 800,00€

Soit un coût au ml de berge de : 403,12€

OPÉRATION N°5 / Prog 2014

Réfection du chemin de halage

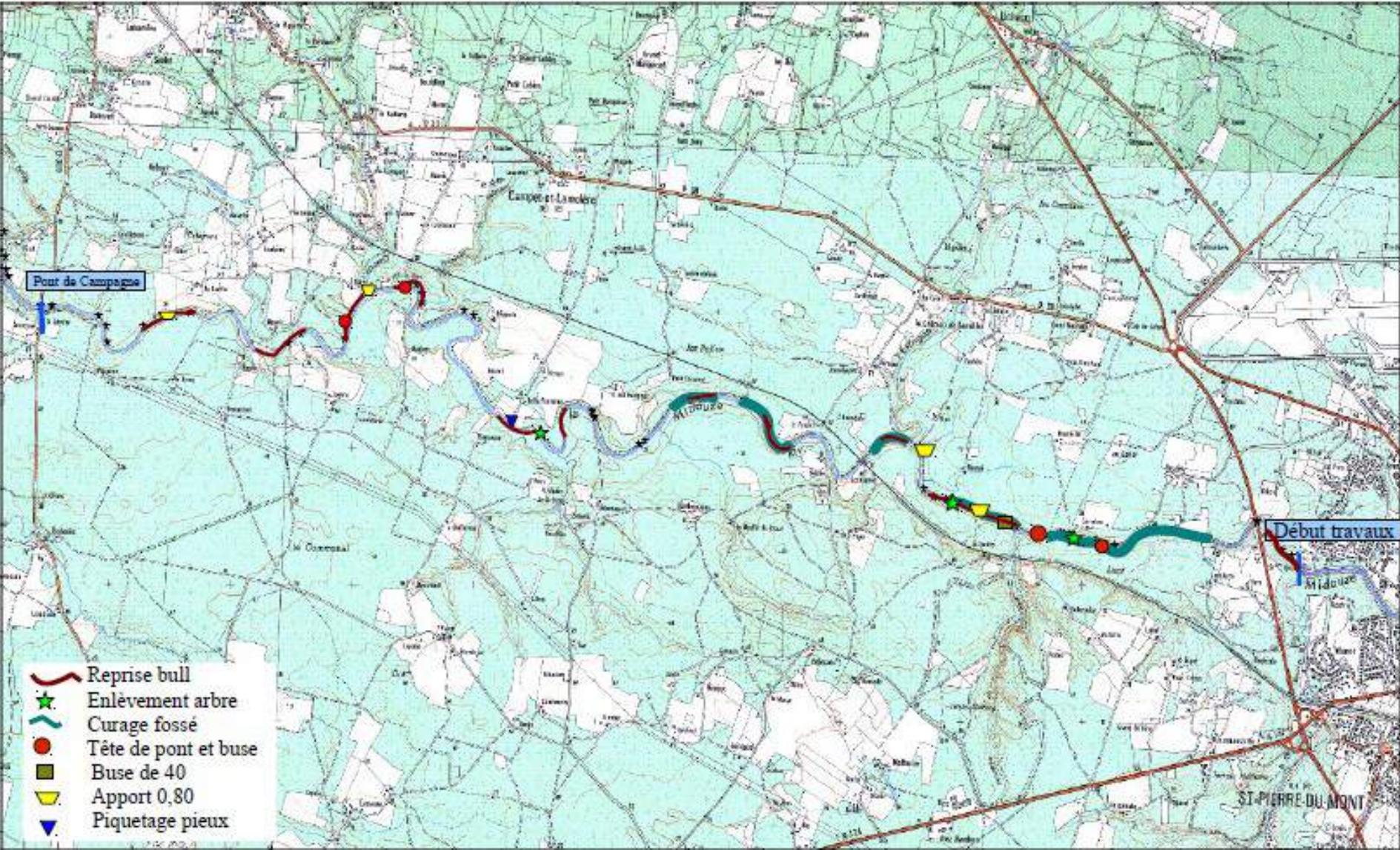
- Secteurs : Les 8 communes traversées par le chemin
- Section en ml traité : 38 km
- Durée des travaux : 8,5 semaines

Entreprise titulaire du marché

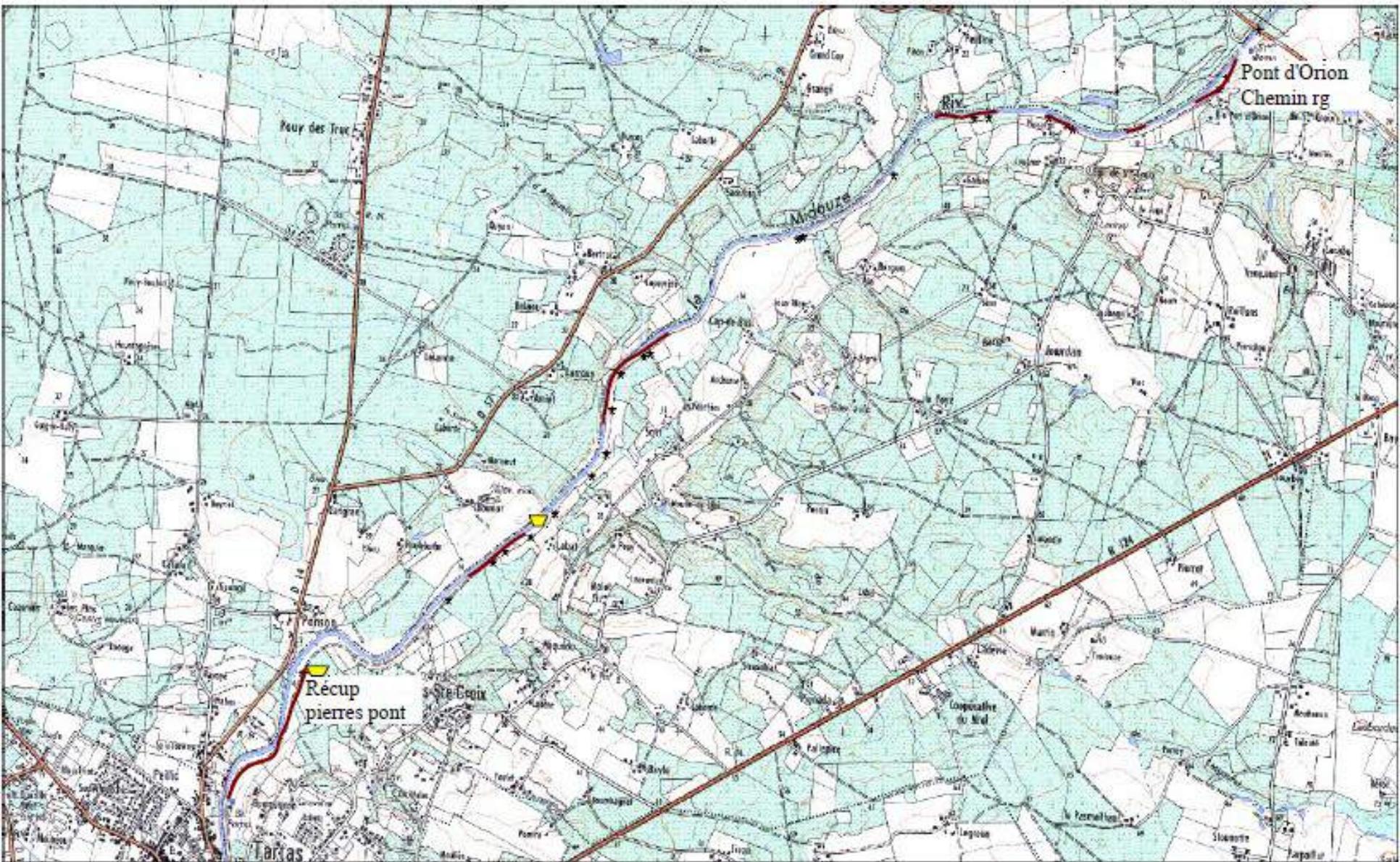
- **IZCO TP SARL de Gabarret (40)**

- **Objectif des travaux** :
 - *Reprofilage de la plateforme*
 - *Apport de matériaux 0/80, compactage*
 - *Pose pieutage pour stabilisation tronçon érodé*
 - *Curage et pose de buses 'ecobox' pour les eaux pluviales*
 - *Réfection des ponts et têtes de pont*

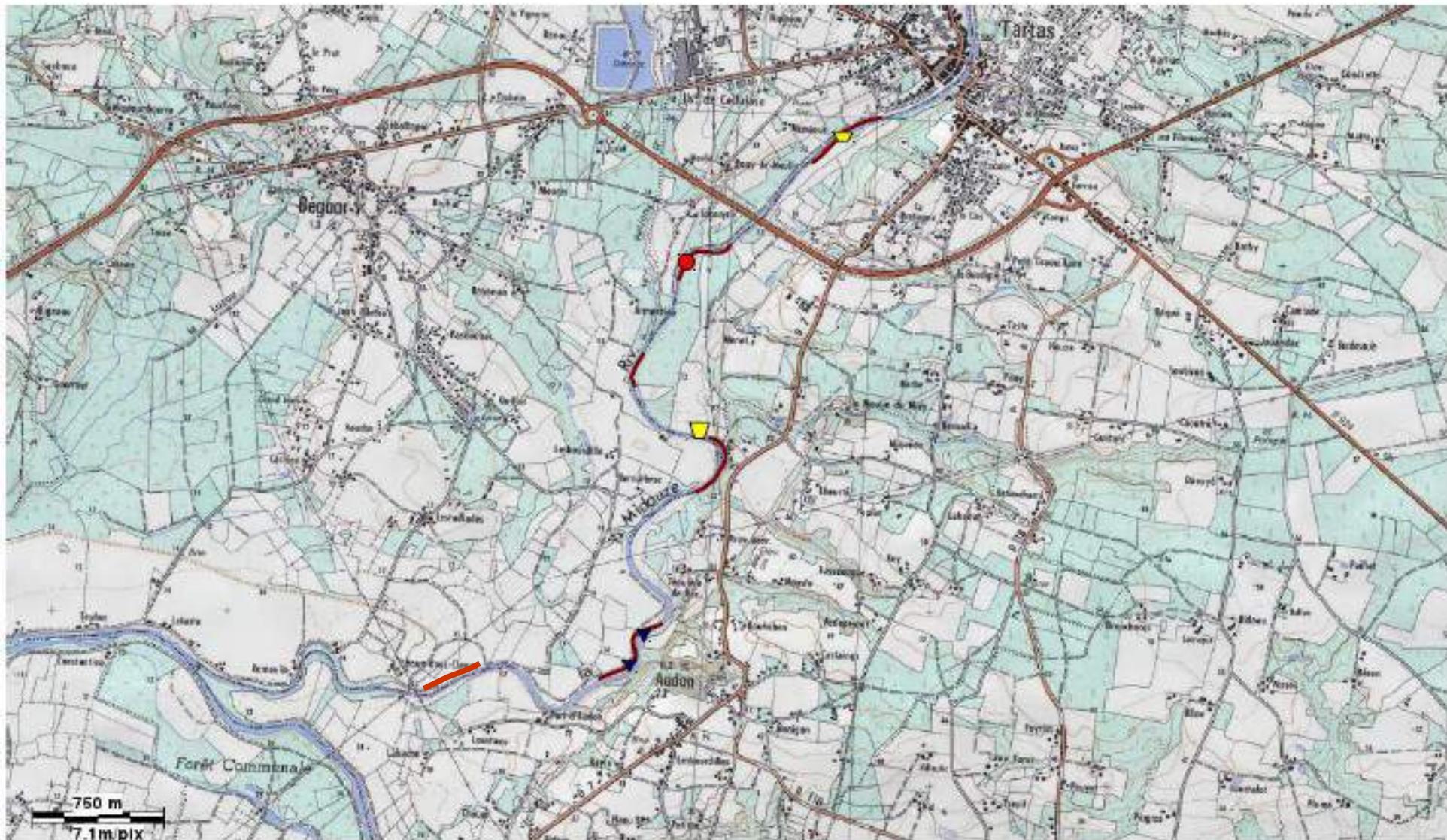
SECTION DE MONT DE MARSAN A CAMPAGNE



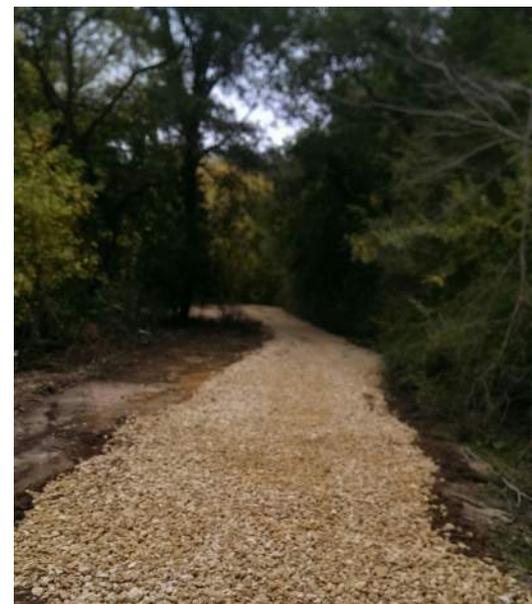
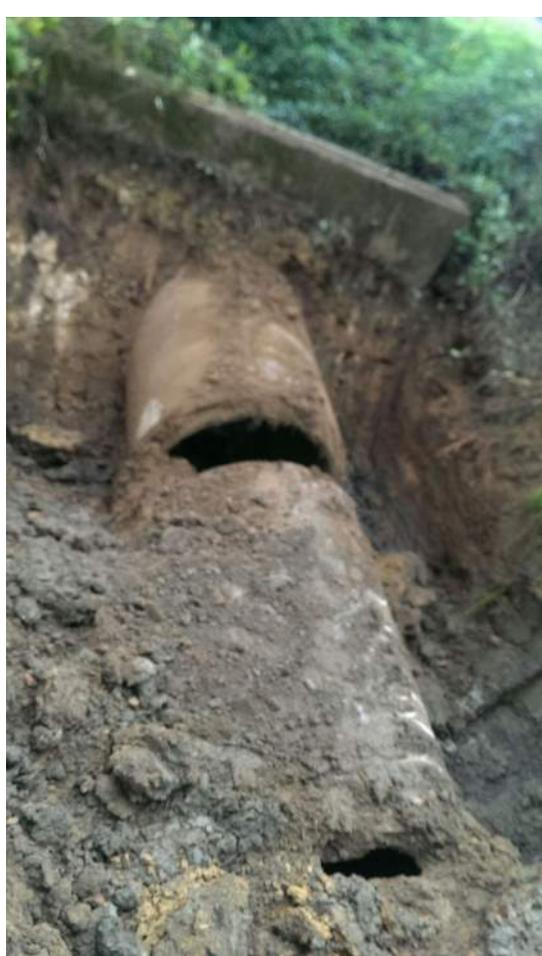
SECTION DU PONT D'ORION A TARTAS



SECTION DE TARTAS AVAL AU PONT NOIR



Réfection busage, purge et reprofilage, apport en grave, compactage – Tronçon de St Martin d'Oney





Reprofilage d'un tronçon très humide avec curage fossé - photo du haut

Curage des fossés pour évacuation des eaux pluviales et pose de buses 'écobox' pour assainissement du chemin - photo de droite





Vue travaux de stabilisation base empiétement – après travaux reprofilage plate forme



Vue travaux de nivellement

–

après travaux compactage

Bilan financier de l'opération

Réfection du chemin de halage

Coût Total des travaux

41 520€ H.T.
49 824€ TTC

• ETAT / 10% (envel. Parlementaire).....	4 152,00€
• ETAT / 40 % (dégâts BNA).....	16 608,00€
• DEPARTEMENT / 30%.....	12 456,00€
• AUTOFI. / 20%.....	8 304,00€
Total général HT en €	41 520,00€

Marché initial : 38 118€ HT avenant de 3402,00€

Soit un coût au ml de berge de : 1,03€

▶ TITRE IV : DISPOSITIONS MODIFIANT LE DECRET DU 6 FEVRIER 1932 PORTANT REGLEMENT GENERAL DE POLICE DES VOIES NAVIGABLES INTERIEURES

Article 33 [En savoir plus sur cet article...](#)

L'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé est ainsi rédigé :

- « Nul ne peut circuler sur les digues et chemins de halage des canaux, des dérivations, des rigoles et des réservoirs, non plus que sur les chemins de halages et d'exploitation construits le long des cours d'eau domaniaux appartenant à l'Etat, s'il n'est porteur d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité gestionnaire du domaine.
- « L'autorisation individuelle de circuler visée au premier alinéa peut être délivrée, à la condition qu'elle ne soit pas susceptible d'être une cause de gêne pour la navigation et la sécurité du domaine public fluvial :
- « — aux professionnels du transport fluvial et aux membres de leur famille naviguant avec eux ;
- « — aux entrepreneurs de travaux publics travaillant pour le compte de l'autorité gestionnaire du domaine public fluvial ;
- « — aux personnes dont l'activité présente un intérêt pour le domaine public fluvial ;
- « — aux bénéficiaires d'autorisations domaniales dont l'accès aux dépendances occupées n'est pas possible par d'autres voies ;
- « — aux titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées prévue à l'article L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles justifiant d'un motif légitime de circulation et de stationnement sur le domaine public visé au premier alinéa ;
- « — aux cyclistes.
- « L'autorisation est délivrée à titre individuel, temporaire et précaire. Elle peut être à tout moment suspendue, limitée ou retirée sans indemnité pour des motifs liés à l'exploitation ou à la préservation du domaine public fluvial ou encore à la sécurité de la navigation ou pour tout autre motif d'intérêt général.
- « L'autorisation comporte la durée de sa validité, le cas échéant, la désignation du véhicule, ainsi que la mention de la section du domaine public concerné. Le bénéficiaire doit être en permanence porteur de l'autorisation. Si le véhicule comporte un pare-brise, l'autorisation y est apposée en évidence de manière à être vue aisément par les agents habilités à constater les infractions.
- « La circulation se fait aux risques et périls du bénéficiaire. Si cette circulation est de nature à présenter un caractère onéreux pour l'autorité gestionnaire, l'autorisation est subordonnée au paiement d'une indemnité correspondant aux frais engagés.
- « L'autorisation prend fin de plein droit dès que le motif de sa délivrance a cessé d'être valable.
- « Par dérogation aux dispositions du premier alinéa, sont dispensés d'autorisation :
- « — pour les besoins de leur service, les agents de l'autorité gestionnaire du domaine public fluvial, les agents des personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 du code général de la propriété des personnes publiques, les personnes chargées de la distribution du courrier et les personnes conduisant un véhicule d'intérêt général défini à l'[article R. 311-1 du code de la route](#) ;
- « — les piétons ;
- « — les autres usagers lorsque la circulation leur est ouverte dans le cadre d'une superposition d'affectation. »

OPÉRATION N°6 / Prog 2015

Entretien courant

- Secteurs : Bégaar
- Section en ml traité : 3800
- Durée des travaux : 1 semaine
-

Entreprise titulaire du marché

Montieux et Fils Travaux de Vic Fezensac (32)

DP BOIS de Coubon (43)

- Objectif des travaux :
 - Coupe d'éclaircie et d'entretien, élagage branches basses
 - Croquage des souches d'invasives
 - Engraissement du peigne végétal (branchage + cablage)
 - Traitement d'un embâcle > 20m³
 - Débardage des bois et broyage en plaquettes forestières
 - Remise en état des lieux

Programme 2015 – Entretien courant tronçon de Bégaar 4200 ml





Photo de gauche : Pendant travaux de coupe

Photo en bas à gauche : traitement des coupes en plaquettes forestières = 242 t

Photo en bas à droite : après travaux d'entretien et remise en état des accès.





Partie du peigne restaurée

Peigne aujourd'hui engraisé naturellement et végétalisé



Bilan financier de l'opération

Travaux d'entretien 'ripisyle'

Coût Total des travaux

17 986,00€ H.T.
21 583,20€ TTC

• REGION / 20%.....	4 316,64€
• AEAG / 36,3%.....	7 834,70€
• DEPARTEMENT / 23,7%.....	5 115,20€
• AUTOFI. / 20%.....	4 316,64€
Total général HT en €	17 986,00€

Soit un coût au ml de berge de : 5,75€

Valorisation du bois : Plaquettes forestières soit 242 t à 20€/t

OPÉRATION N°6 / Prog 2015

Entretien courant – Traitement des embâcles

- Secteurs : Carcares ste Croix, St Pierre du Mont
- Section en ml traité : _
- Durée des travaux : 1,5 jour

Entreprise retenue pour les travaux

Montieux et Fils Travaux de Vic Fezensac (32)

- **Objectif des travaux** :
 - *Enlèvements des débris végétaux*
 - *Traitement des déchets d'origine domestique*



Une partie de l'embâcle est préservé pour créer un habitat en lit mineur



Ramassage des déchets dans un premier temps en barque à moteur

Traitement des végétaux et mise hors d'atteinte des crues





Enlèvement d'un gros peuplier obstruant la totalité du cours d'eau

OPÉRATION N°6 / Prog 2015

Entretien courant – Travaux d'urgence 'affluents'

- Secteurs : Villenave
- Section en ml traité : 950 m
- Durée des travaux : 1 semaine

Entreprise retenue pour les travaux

Jean Pierre Denis de Saint Symphorien (33)

- **Objectif des travaux** :
 - *Traitement des arbres (chênes) en travers du ruisseau du Bès*
 - *Mise hors d'atteinte des crues des arbres mobilisables*
 - *Préservation des arbres en passerelle naturelle pour la faune*
 - *Confection d'un peigne végétal pour bloquer une érosion active*



Arbres de gros diamètres
en travers du lit mineur
obstruant le libre
écoulement des eaux



**Opération de
déblaiement du lit
mineur par
bûcheronnage**

**Traction animale pour le
retrait des végétaux et
confection du peigne**





**Billes principales
préservées pour
constituer des
passerelles naturelles
pour la faune terrestre**

Bilan financier de l'opération

Travaux d'entretien 'Affluents'

Coût Total des travaux

3850€ H.T.
4620€ TTC

• REGION / 20%.....	.924,00€
• AEAG / 36,3%.....	1 677,06€
• DEPARTEMENT / 23,7%.....	1 094,94€
• AUTOFI. / 20%.....	.920,00€
Total général HT en €	4620,00€

Soit un coût au ml de berge de : 4,86€

OPÉRATION N°6 / Prog 2015

Entretien courant – Berges Midouze

- Secteurs : Mont de Marsan, Tartas
- Section en ml traité : 3200 m
- Durée des travaux : 3 semaines

Entreprises titulaires du marché

L'association l'Arbre à Pain de Tartas (40)

Entreprise Marc Castaing de Montfort en chalosse (40)

- **Objectif des travaux** :
 - *Fauche d'entretien des tronçons fréquentés*
 - *Ramassage des déchets d'origine domestique*
 - *Taille d'entretien des arbres et arbustes*
 - *Traitement des repousses d'invasives (érables, peupliers, féviers)*
 - *Broyage des rémanents de coupe sur place*



Débroussaillage d'un ouvrage pour GEODIAG

**Entretien par fauche du chemin de
halage à Mont de Marsan, traitement
des invasives, taille des arbres,
traitement des déchets**





Secteur de Tartas – traitement des invasives, coupe d'entretien des arbres et arbustes préservés et broyage sur zone des débris végétaux.

Bilan financier de l'opération

Travaux d'entretien 'berges Midouze'

Coût Total des travaux

7 260€ HT

• REGION / 20%.....	1 452,00€
• AEAG / 36,3%.....	2 635,38€
• DEPARTEMENT / 23,7%.....	1 720,62€
• AUTOFI. / 20%.....	1 452,00€
Total général HT en €	7 260,00€

*Soit un coût au ml de berge de : 2,27€
(Pas de TVA pour une association d'insertion).*

OPÉRATION N°6 / Prog 2015

Entretien courant – Délaissés domaniaux

- Secteurs : Saint Yaguen à Carcen Ponson
- Section en ml traité : 15000 m
- Durée des travaux : 2 semaines

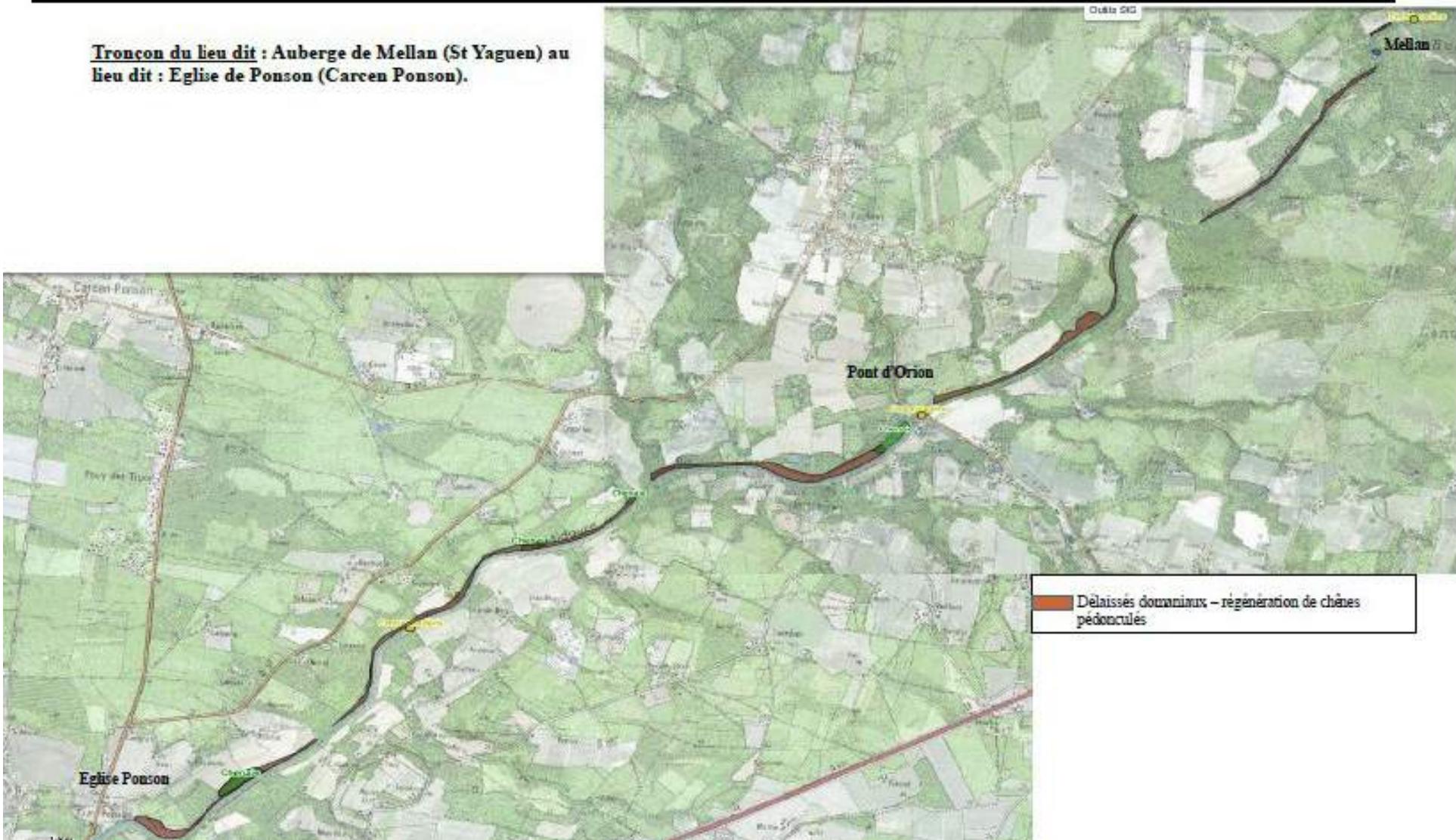
Entreprises titulaires du marché

Entreprise Travaux Forêts JP CASSOU de Rivière (40)

- **Objectif des travaux** :
 - *Gyrobroyage de la végétation herbacée pour limiter la concurrence avec les jeunes chênes*
 - *Maintien de parcelles en milieu ouvert favorable à la faune terrestre (invertébrés, petits mammifères, passereaux, ...).*

OPERATION N° 6 : Entretien des délaissés domaniaux

Tronçon du lieu dit : Auberge de Mellan (St Yaguen) au lieu dit : Eglise de Ponson (Carcen Ponson).





Opération de gyrobroyage des délaissés domaniaux

- maintien des jeunes chênes en place
- limitation de la concurrence
- maintien des milieux ouverts pour la faune



Bilan financier de l'opération

Travaux d'entretien – Délaissés domaniaux

Coût Total des travaux

11 760,00€ TTC

• REGION / 20%.....	2 352,00€
• AEAG / 36,3%.....	4 268,88€
• DEPARTEMENT / 23,7%.....	2 787,12€
• AUTOFI. / 20%.....	2 352,00€
Total général HT en €	11 760,00€

Soit un coût au ml de berge de : 0,78€



TABLEAU GENERAL DES TRAVAUX SUR LE BASSIN MIDOUZE

		PARTENAIRES FINANCIERS								
Opérations	Montant marché	État		Région		Département		A.E.A.G.		Autofinancement
<i>Coefficient solidarité</i>						0,79		0,21		
		Arrêté N°		Arrêté N°	20%	Arrêté N°	19,75%	Arrêté N°	40,25%	20%
Programme 2014, payer 2015			50%		20%		23,70%		36,30%	20%
Section d'Investissement						30,00%				
Étude stratégique	66 650,00 €		0,00 €		13 330,00 €		13 163,38 €		26 826,63 €	13 330,00 €
Zone expérimentale	26 988,40 €		0,00 €		5 397,68 €		6 396,25 €		9 796,79 €	5 397,68 €
Chemin de halage	41 520,00 €		20 760,00 €		0,00 €		12 456,00 €		0,00 €	8 304,00 €
Total travaux 2014	135 158,40 €		20 760,00 €		18 727,68 €		32 015,63 €		36 623,41 €	27 031,68 €
Programme 2015	Montant enveloppe H.T.					30%		0%		56,30%
SECTION D'INVESTISSEMENT			0%		20%		23,70%		36,30%	20%
Restauration suite Midouze	194 100,00 €				38 820,00 €		46 001,70 €		70 458,30 €	38 820,00 €
Protection de berges	25 800,00 €				5 160,00 €		7 740,00 €		0,00 €	14 525,40 €
Pose déflecteurs Midouze	0,00 €				0,00 €		0,00 €		0,00 €	0,00 €
Reconnexion bras mort	9 150,00 €				1 830,00 €		2 168,55 €		3 321,45 €	1 830,00 €
Montant enveloppe T.T.C.										
SECTION DE FONCTIONNEMENT										
Entretien courant (suite restau)	21 583,20 €				4 316,64 €		5 115,22 €		7 834,70 €	4 316,64 €
Entretien courant	7 260,00 €				1 452,00 €		1 720,62 €		2 635,38 €	1 452,00 €
Entretien délaissés domaniaux	11 760,00 €				2 352,00 €		2 787,12 €		4 268,88 €	2 352,00 €
Urgence affluents	4 620,00 €				924,00 €		1 094,94 €		1 677,06 €	924,00 €
Total travaux 2015	274 273,20 €		41 520,00 €		54 854,64 €		66 628,15 €		90 195,77 €	64 220,04 €

ANNEXE 4

**Bilan des travaux 2015 du syndicat de rivière du
Midour et de la Douze**



L'activité du Syndicat de rivière en 2015

Les travaux réalisés par le SIAB Midour/Douze en 2015

TRANCHE DE TRAVAUX 2014 : Travaux Midour et Douze aval

La 1^{er} tranche de travaux du nouveau PPG 2014 a été réalisée début 2015 en raison des disponibilités de l'entreprise.

Les travaux ont porté sur le secteur aval du syndicat qui n'avait plus été entretenu depuis 20 ans (partie amont réalisée lors du dernier programme en 2008).

Les secteurs qui ont été concernés sont pour le Midour de la confluence avec la Riberette (Communes : Sions/Sorbets) à la limite aval du syndicat (commune de Caupenne d'Armagnac).

Sur la Douze les travaux ont débuté sur la commune de Manciet jusqu'à la limite du syndicat (commune de Cazaubon).

Ce sont en tout 93 000 ml de berges qui ont été restaurés.

Descriptif des travaux :

- Enlèvement sélectif des embâcles ;
- Enlèvement des gros arbres morts (supérieur à 40cm de diamètre) ;
- Broyage du bois coupé jusqu'à 15cm de diamètre ;
- Entretien plus prononcé (paysager) au niveau de certains ponts sur 15m amont/aval.

Les travaux ont démarré le 19 janvier 2015 et se sont clos le 12 mars 2015, leur durée a été de 12 jours. Il y a eu beaucoup de journées d'intempéries (24) ce qui a ralenti considérablement l'avancée des travaux.

L'entreprise Truilhé a réalisé les travaux pour montant total de 33 250 € HT soit 0.35 cts HT du ml.

TRANCHE DE TRAVAUX 2015 : Travaux sur les affluents

La 2nd tranche du PPG est prévu cette année et concerne d'une part l'entretien des affluents du Midour et de la Douze et d'autre part un effacement de seuil sur la Riberette.

Le marché a donc été divisé en 2 lots :

Lot 1 - Entretien du lit et des berges des affluents : Uby, Bergon, Maignan, Midouzon, St Aubin

Descriptif des travaux :

- Enlèvement sélectif des embâcles ;
- Enlèvement des arbres morts, malades, dépérissants ;
- Broyage du bois coupé jusqu'à 15cm de diamètre ;
- Entretien plus prononcé (paysagé) au niveau de certains ponts sur 15m amont/aval.

Il y a 25 kms de cours d'eau à entretenir pour un montant de 15 416 € HT soit 0.30 cts HT du ml. L'entreprise Gascogne Paysage qui a eu le marché n'a toujours pas débuté les travaux...

Lot 2 – Suppression d'un seuil sur la Riberette

Un seuil n'ayant plus aucun usage a été détruit sur la Riberette au niveau de la commune d'Aignan. Les pierres ont été utilisées afin de diversifier le cours d'eau et une frayère à poisson a également été créée. L'entreprise Truilhé a réalisé les travaux pour un montant de 3 700 € HT.

Ancien seuil avant/après travaux :



Zone test à Nogaro

Les travaux de la zone test de Nogaro sont achevés depuis 2012.

Suite aux crues de 2013, des plantations ont été arrachées, conformément au CCTP, elles ont été remplacées par l'entreprise SARL LACAZE qui a réalisée les travaux.

En 2014, suite aux nouvelles crues il y a eu pas mal de perte au niveau des plants.

Ainsi, en 2015, les techniciens ont recensé le nombre d'arbres mort afin de les remplacer assez rapidement.

Les aménagements de la zone test on globalement bien résistés aux différentes inondations subit par le sud-ouest ces deux dernières années, les épis sont présent ainsi que les blocs, la recharge quand à elle s'est éparpillée mais reste présente. Le plus gros des dégâts a été causé sur les plantations, les héliophytes n'ont pas résistée hormis de façon très ponctuelle et pas mal de plants ont été arrachés ou n'ont pas pris. En revanche les plants qui ont pris sont de belle taille.

Les techniciens ont prévu de se rendre sur le site d'ici peu afin de remplacer les plants morts et enlever les protections aux plants qui ont bien grandis.



Zone 1



Héliophytes ayant pris

Suivi du site

Les travaux étant achevés, un suivi du site sur 5 ans a débuté :

PHASE	ANNEES	OPERATION DE SUIVI
1	Année 2012	<u>Avant début chantier :</u> Pêche électrique
2	Année 2013	<u>Suivi zone amont/aval :</u> - IBG RCS - pêche électrique
3	Année 2014	<u>Suivi zone amont/aval :</u> - pêche électrique amont - PAS DE SUIVI IBG RCS
4	Année 2015	<u>Suivi zone amont/aval :</u> - PAS DE PECHE ELECTRIQUE - IBG RCS

En 2014, exceptionnellement en raison d'une pollution survenue, le protocole de suivi annuel des habitats (IBG-RCS) a dû être annulé. En effet une forte mortalité de poissons entre autre a permis de mettre en avant la pollution qui n'a malheureusement pas pu être identifiée. Afin de ne pas biaiser les bons résultats de l'année passée le syndicat a décidé de reporter à l'année prochaine l'IBG.

En 2015, il n'y a pas eu de pêche électrique car la Fédération de Pêche, qui s'en est occupée jusque là, en accord avec l'Agence de l'Eau a changé ses lieux de pêche pour se concentrer sur les parties hautes des cours d'eau Gersois.

Concernant l'IBG RCS il a eu lieu cette année le 30 septembre, et comme les années passées c'est le bureau d'étude SCE qui est venu prélever.

Concernant les résultats, le rapport indique que le suivi en 2015 révèle un peuplement de macro-invertébré dans un état écologique médiocre.

Au delà de la rémanence probable de la pollution observée en 2014, l'hydromorphologie du secteur semble également impliquée dans cette différence conséquente d'état séparant 2013 (bon état) et 2015 (état médiocre).

En effet le coefficient morphodynamique, dépendant des couples substrats/vitesses présents et de leurs proportions respectives, passe de 12 à 9/20 entre 2013 et 2015 du fait :

- d'une baisse de diversité de substrats
- d'une diminution du recouvrement du substrat « pierres »
- de l'apparition de large bande de vase (substrat beaucoup moins biogène)
- de l'absence de vitesse d'écoulement supérieur à 25 cm/s (étiage plus marqué ou efficacité moindre des épis installés dans le lit ?)

En outre le colmatage massif de l'ensemble des substrats est toujours présent.

Le peuplement de macro invertébrés de 2015 s'avère donc être uniquement composé de quelques taxons très peu sensibles aux altérations.

On soulignera la surdensité d'oligochètes, animaux tout particulièrement résistants à toutes formes d'altérations (morphologiques comme physico-chimiques). Les indicateurs statiques confirment cette analyse en soulignant une diversité en forte baisse, un peuplement déséquilibré, la prédominance d'une espèce sur les autres et une attractivité des substrats en berne.

Seuil de Marguestau

Durant cette année 2015, le Conseil Départemental qui a repris le dossier en main et s'est occupé de faire toutes les démarches réglementaires afin de pouvoir intervenir.

Normalement les travaux devront suivre en 2016.

Moulin de Cazaubon

En mars, le SIAB a été assigné en justice par le propriétaire du moulin de Cazaubon car ce dernier ayant subi un préjudice par le passé sur son seuil de moulin se sent lésé concernant des travaux effectués il y a 40 ans.

Le syndicat a donc contacté un avocat spécialisé dans le droit de l'eau afin de se défendre. Suite à cela le plaignant s'est désisté.

Malgré son retrait le SIAB à décider de continuer la procédure afin d'être remboursé de ses frais d'avocat.

Route de Pouydraguin

L'étude hydromorphologique réalisée sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins du Midour et de la Douze par le bureau d'étude GEODIAG en 2009 à mis en avant différents points noirs, dont celui de la route la route communale de Pouydraguin. Celle-ci, jouxtant le Midour rencontre des problèmes de stabilité sur environ 60 ml.

En juin une réunion s'est tenue sur place avec le maire de Pouydraguin, le Syndicat et la communauté de commune Armagnac-Adour afin d'analyser les solutions envisageables. Suite à la réunion des devis ont été réalisés. Une rencontre avec l'Agence de l'Eau doit se tenir sous peu afin de voir ce qu'il est possible d'avoir comme aide.

Communication

En début d'année 2015 le technicien rivière et le président sont allés dans toutes les mairies des communes adhérentes au SIAB afin de distribuer une chemise avec des fiches d'information.

Au cours des visites ils ont rencontré certains maires de village et ont pu leur expliquer la démarche

Egalement, le site internet a été mis à jour tout au long de l'année avec les dernières actualités du SIAB.

www.sia-rivieresarmagnac.fr

Appui technique

L'appui technique du syndicat a pour objectif d'aider les riverains, les entreprises ou les collectivités à définir leur projet en lien avec un cours d'eau, notamment dans la rédaction de dossiers Loi sur l'Eau et de proposer des solutions techniques.

Les techniciens d'une année sur l'autre sont de plus en plus sollicités afin d'apporter leurs conseils et aide sur différents projets.

ANNEXE 5

**Bilan des travaux 2015 du syndicat de rivière du
Midou et de la Douze**



Bilan des travaux réalisés / Année 2015

Cours d'eau : La Douze sur son Domaine Public Fluvial (DPF)

Limite Amont : Aval immédiat Confluence de la Doulouze avec l'Estampon

Limite Aval : Seuil du Moulin de Mont de Marsan en amont immédiat de la confluence de la Douze avec le Midou

Rappel du contexte :

Suite à la première phase de l'état des lieux lancé durant l'hiver 2015, le constat fort, de l'encombrement du lit mineur des cours d'eau principaux a amené le syndicat à engager un programme de travaux avancés comportant :

- La réalisation de travaux de désencombrement du Lit mineur des cours d'eaux principaux non-domaniaux, Douze-amont (Doulouze), Midou et Ludon suite aux dégâts causés par les intempéries du 25 Janvier et du 2 Février 2014.
- La réalisation de travaux de désencombrement du lit mineur et de sécurisation de la navigation Canoë de la Douze-aval sur son Domaine Public Fluvial (DPF).

En 2015, les travaux réalisés n'ont concerné que le secteur Douze-aval sur son DPF.

L'état des lieux préalable, réalisé en fin de printemps 2015, avait permis d'effectuer un recensement précis des différents points à traiter sur ce secteur et de prévoir deux types d'intervention pour le traitement de l'ensemble de ces points.

Le premier volet de travaux prévoyait le traitement des points nécessitant d'avoir recours à l'utilisation d'engin mécanisés de type pelle mécanique. Les travaux réalisés en 2015 concernent exclusivement ce premier volet.

Le second volet qui sera réalisé en période de basses eaux concernera le traitement des autres points recensés et sera réalisé en 2016. Une actualisation du recensement des points sera réalisée avant sa mise en œuvre de façon à ouvrir dans la mesure des fonds prévus pour ce volet (18 000 €) la navigation aux activités canoë de Roquefort jusqu'à Mont de Marsan.

Ces travaux sont les premiers travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat. Le volume des travaux relativement modeste est idéal pour une première réalisation et permettra au technicien de mesurer in-situ l'ensemble des aspects liés aux caractéristiques spécifiques des cours d'eau du bassin versant du Midou et de la Douze.

Consistance des travaux réalisés en 2015 :

Ce premier volet de travaux a consisté au traitement d'embâcles sur 5 sites pour lesquels l'état des lieux avait révélé la nécessité de recourir à l'utilisation d'un treuil de forte capacité pour extraire des troncs couchés ou des embâcles présentant un risque fort :

- Soit parce que ces embâcles généraient des perturbations générant des problématiques d'érosion menaçant des ouvrages ou des habitations,
- Soit pour la pratique du canoë, activité présente sur ce secteur (risque de Siphon, risque de chute, entrave totale du cours d'eau...).

Montant réalisé HT de ce volet des travaux :

Le Montant total HT des travaux réalisés en 2015 s'élève à 18780 € (pour mémoire estimation initiale technicien 22000€ HT)

Prestataire mandaté :

Suite à une consultation de plusieurs entreprises (6 conviées 2 seulement ont répondu), l'entreprise « Montieux-Travaux » est ressortie comme celle qui présentait le plus d'atout pour cette première réalisation, tant au niveau de sa proposition de prix, qu'au niveau de ses capacités techniques, de sa réactivité en matière d'effectifs (>10) et d'équipement (Matériel quasiment neuf) mais aussi de nombreux autres atouts convaincants comme son référencement dans beaucoup de syndicats de rivières en tant qu'entreprise sérieuse, respectant ses engagements et ses délais, disposant d'un personnel qualifié et impliqué.

Dans le déroulement de cette phase de travaux, l'entreprise a su se montrer à la hauteur de sa réputation, et a su montrer une capacité d'adaptation exemplaire quant aux difficultés rencontrées sur le terrain.

Exemple : sur le site 8.2, nous avons rencontré un problème lié à l'accessibilité au cours d'eau, les engins ne pouvant pas s'approcher à moins de 40 mètres du cours d'eau. Aussitôt le chef de chantier a été force de proposition et l'atelier de l'entreprise a réagi aussitôt pour adapter un outil à la pelle hydraulique qui permette de pallier à cet imprévu

D'autre part, le technicien a pu constater l'expérience solide du personnel intervenant en matière de travaux en rivières, et la qualité de leur communication aussi bien avec les propriétaires et riverains rencontrés sur le terrain qu'avec lui-même.

Enfin le technicien a pu constater sur chaque lieu d'intervention, que l'Entreprise mandatée avait pris soin de respecter les consignes et les instructions et qu'en outre la végétation arborée dans l'environnement immédiat et présentant des risques de chutes ou un état sanitaire dégradé, a été traitée soit en recépage soit en abattage selon les demandes expresses du technicien ou à l'initiative de l'entreprise, ce qui constitue la preuve s'il en est de l'expertise de cette entreprise en matière de conduite de travaux en rivière.

Durée totale des travaux réalisés en 2015 :

12 jours ouvrés dont 2 journées de repérage et de mise en place

Moyens mis en œuvre :

- Une équipe de 3 personnes, composée d'un conducteur d'engin, un chef d'équipe élagueur et un bucheron
- Selon les sites d'intervention les moyens techniques ont été adaptés.
 - Pelle Hydraulique à chenilles 25 ou 28 tonnes de moins de 1000 heures équipée chacune d'un treuil hydraulique avec 30 mètres de câble synthétique et d'un grappin forestier et selon les besoins d'une lame frontale d'appui.
 - Une pelle hydraulique 5 tonnes pour les accès moins évident mais limitée à l'extraction de petits troncs < à 1 tonne.
 - Un camion porte char
 - Une camionnette remorque < 3.5 tonnes
 - 2 véhicules tout-terrain 4X4 pour le transport du personnel et du petit matériel sur les sites d'intervention dont 1 équipé avec des réservoirs pour le carburant et les huiles
 - Un treuil hydraulique équipé d'un câble lisse de 200 mètres, adapté pour les besoins du chantier et plus particulièrement pour le site 8.2.
 - Une Barque à fond plat

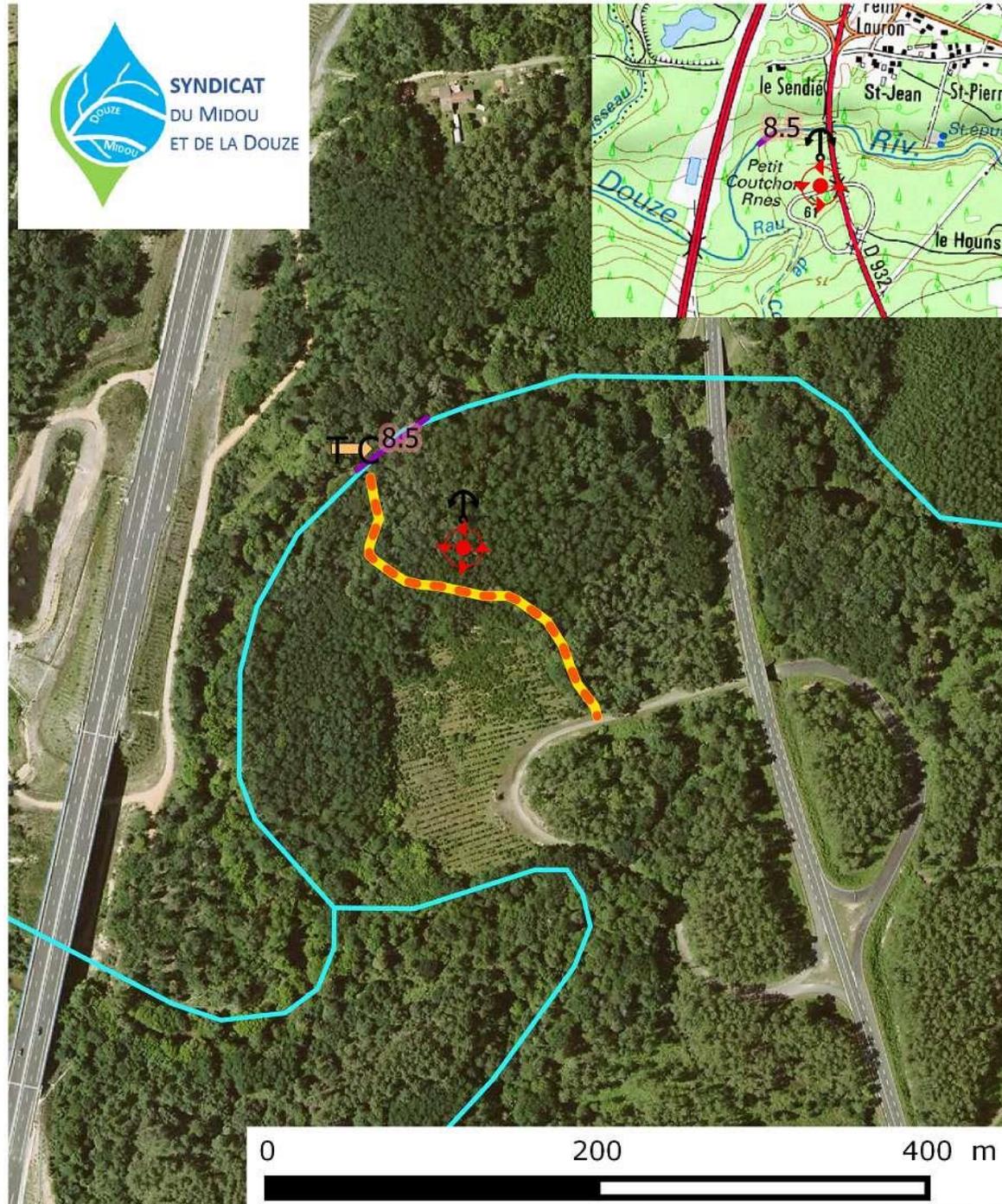


Exemple du matériel mis en œuvre

Description par site des travaux réalisés : (voir fiches suivantes)



SYNDICAT
DU MIDOU
ET DE LA DOUZE



Site d'intervention 8.5 Lieu-dit : "Le petit Coutchon"

-  Tronçon concerné
-  Cours_d'eau_L93

Objectif

-  Enlèvement Tronc Couché entravers des falaises

Accès au site

-  Rive Gauche
-  Création passage pour Accès engin

Installation



Création passage

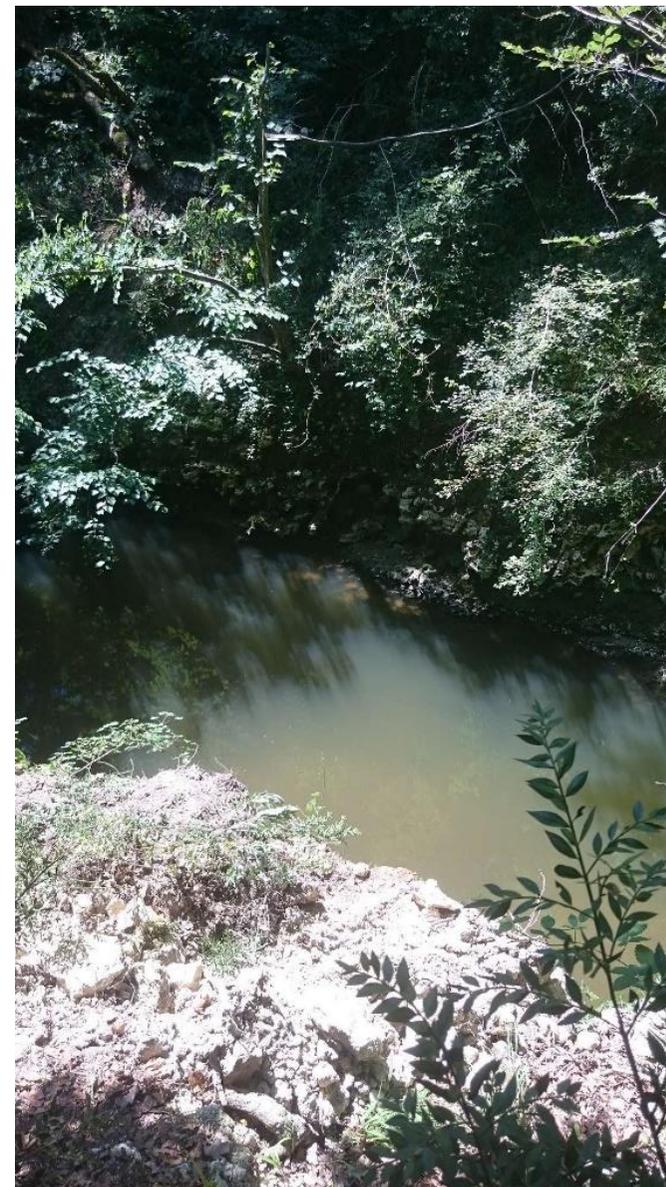


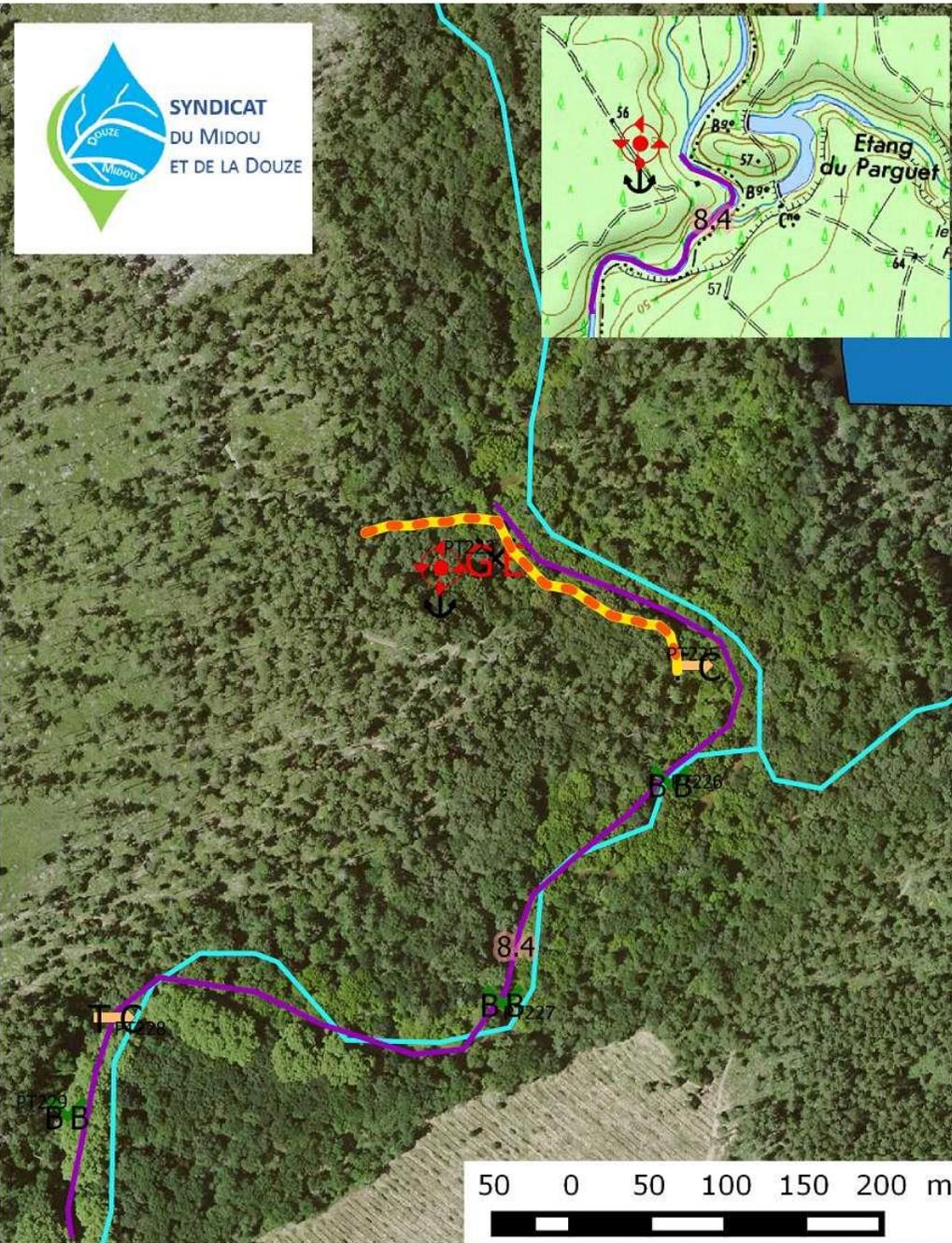
Le Hêtre à enlever

(+ de 5 tonnes avec souche)



Après travaux





Site d'intervention 8.4

Lieu-dit : "Bordessoule"

-  Tronçon concerné
-  Cours_d_eau_L93

Objectif

-  Abattage préventif d'arbres penchés
-  Enlèvement d'un gros embâcle
-  Extraction de Troncs Couché sans intérêt pour habitat piscicole

Accès au site

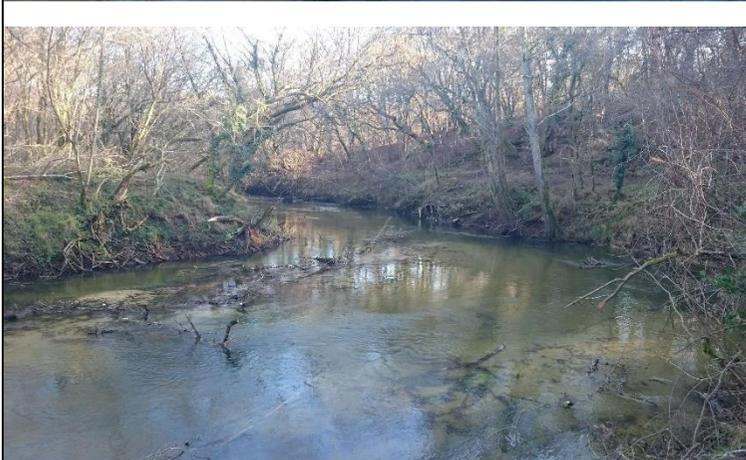
-  Rive Droite
-  Passage pour accès engin

Vues avant enlèvement embâcles

(depuis le cours d'eau, et depuis la berge)

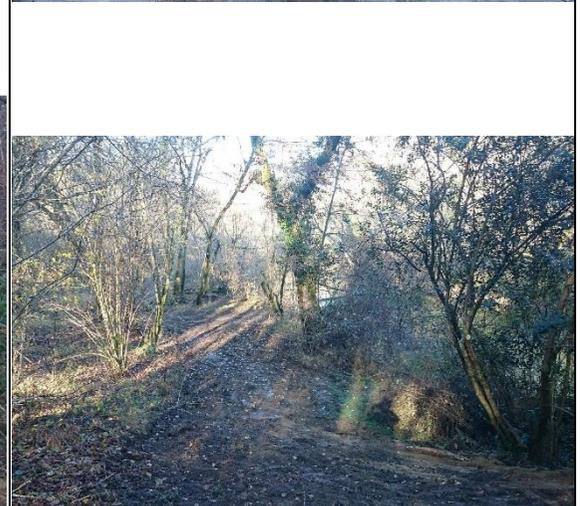


Vues après travaux de l'amont à l'aval



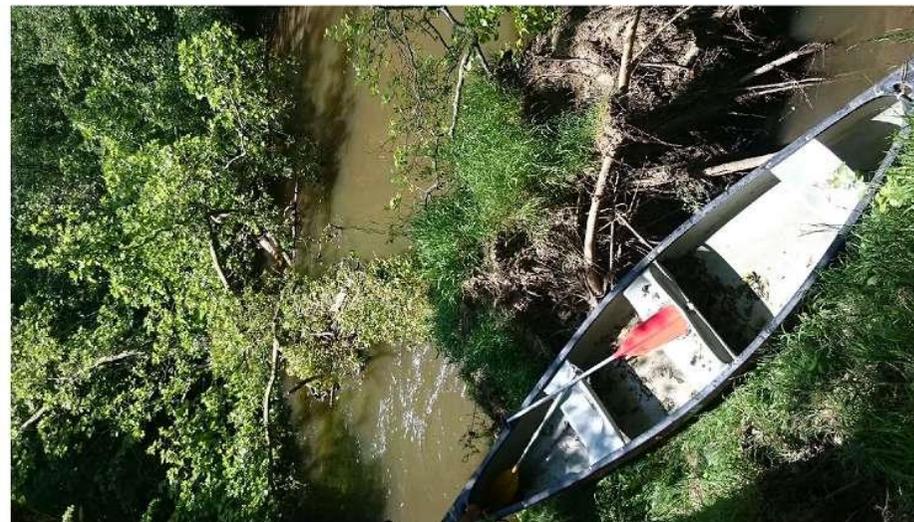
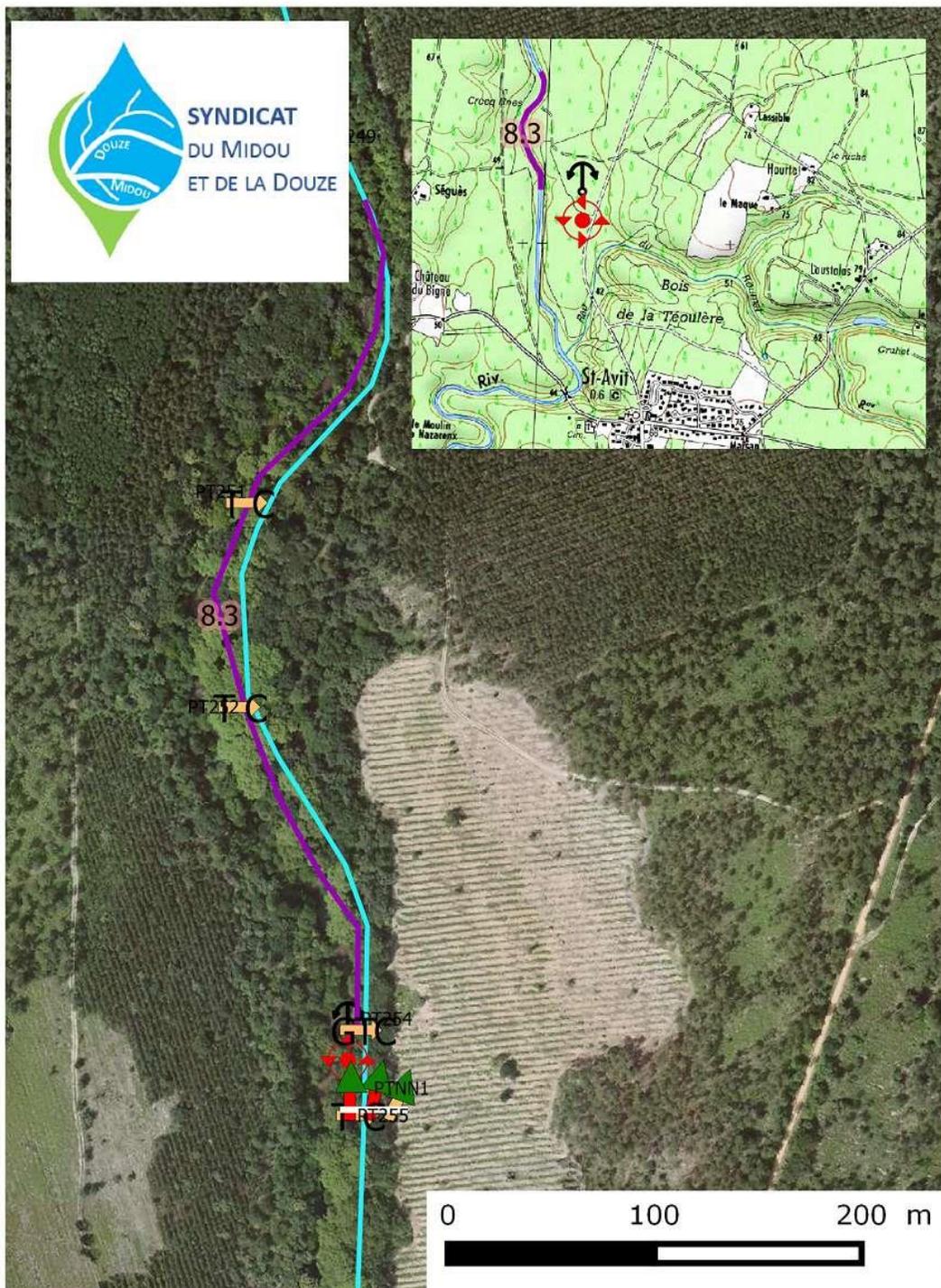
Déroulement travaux

(Visite de chantier, ramassage des bois flottants, état du site après travaux)





SYNDICAT
DU MIDOU
ET DE LA DOUZE



Site d'intervention 8.3

Lieu-dit : " Bois de Lassible"

-  Tronçon concerné
-  Cours_d'eau_L93

Objectif

-  Cépaie à recéper
-  Gros Platane couché susceptible de provoquer effet de siphon

Accès au site

-  Rive Gauche
-  Passage pour accès engin

Vue du Site avant travaux



Vue après travaux amont et Aval

(en fin d'opération abattage des arbres penchés alentours)



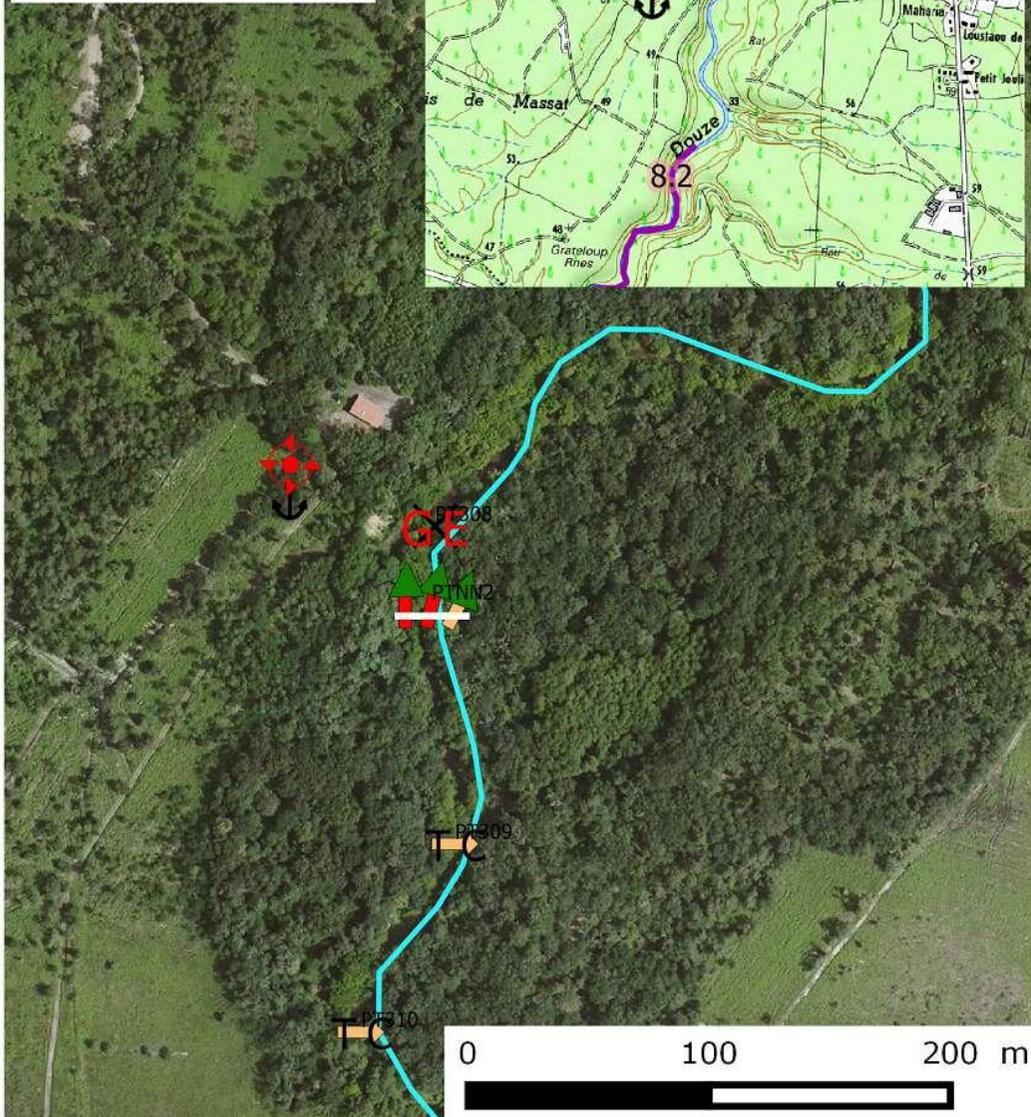
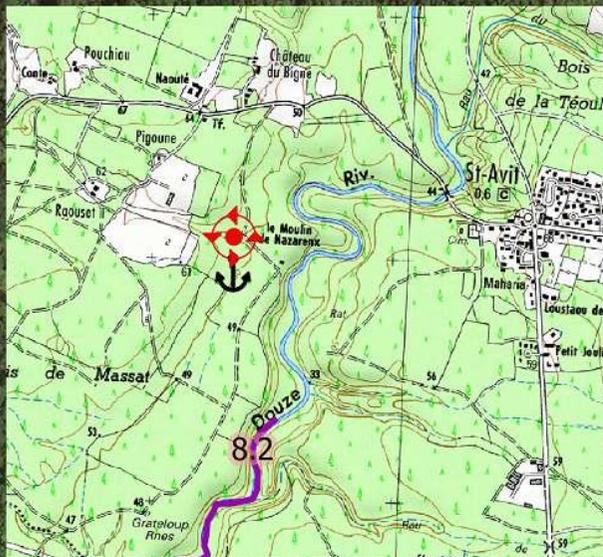
Déroulement de l'extraction du tronc

(Tronçonnage au ras de la souche, détachement du tronc, et extraction)





SYNDICAT
DU MIDOU
ET DE LA DOUZE



Site d'intervention 8.2 Lieu-dit : " Moulin de Nazarrenx"

 Tronçon concerné

 Cours_d_eau_L93

Objectif

 Recépage et abattage d'abres penchés

 Gros Embacle
constitué de plusieurs troncs couchés

 Tronc Couché

Accès au site

 Rive Droite

 Passage pour accès engin

Vue avant travaux



Déroulement chantier

(vue de l'éloignement du point de treuillage et de l'encaissement du cours d'eau)



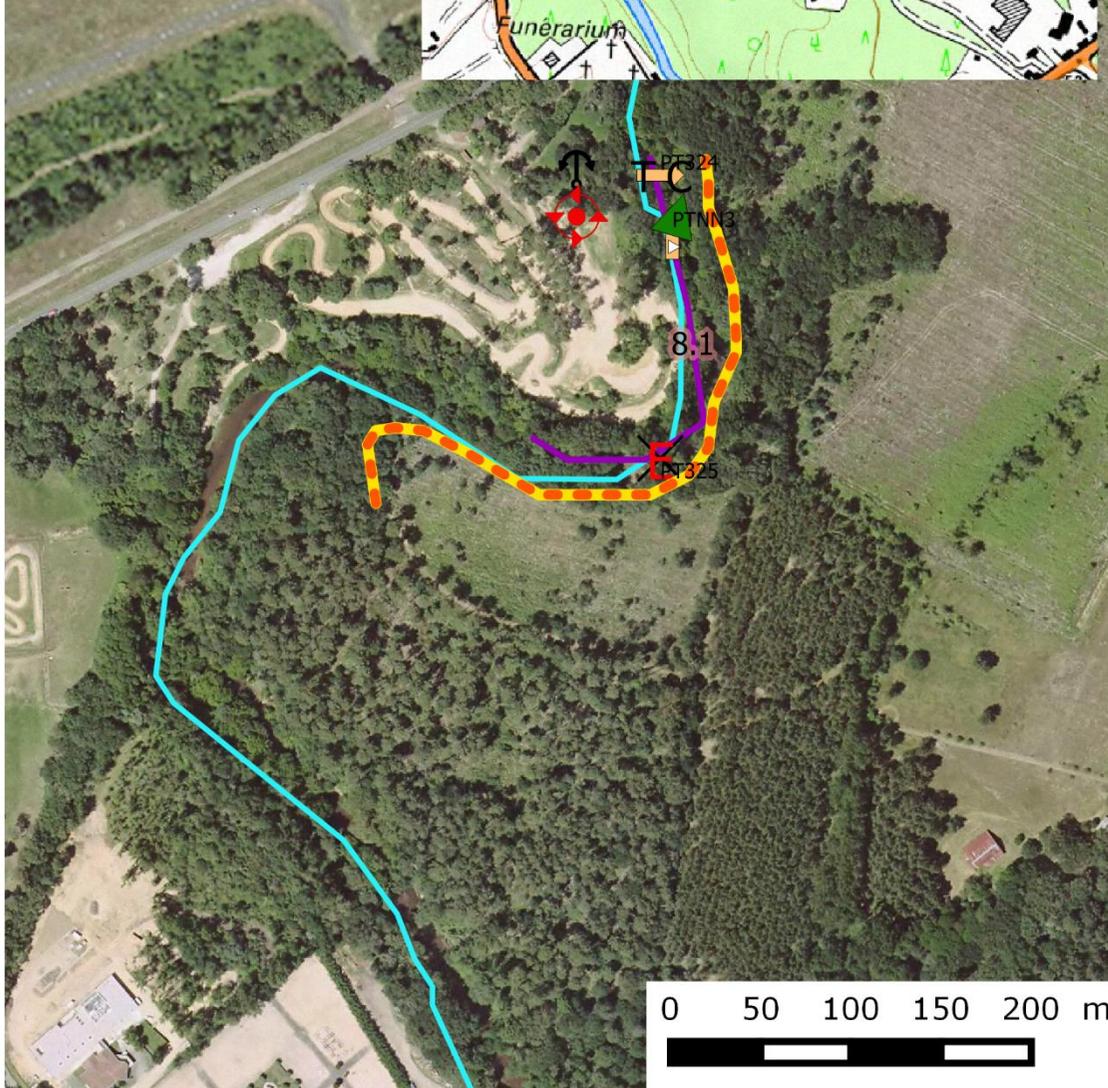
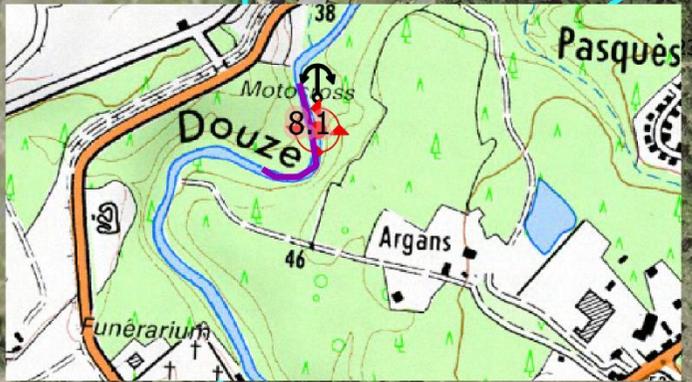
Vue après travaux

(Vue de la berge, à l'emplacement initial de l'embâcle, puis du haut, bois extrait)





SYNDICAT
DU MIDOU
ET DE LA DOUZE



Site d'intervention 8.1 Lieu-dit : " Argans" Mont de Marsan

-  Tronçon concerné
-  Cours_d_eau_L93

Objectif

-  Recépage et abattage d'abres penchés
-  Gros Embacle constitué de plusieurs troncs couchés
-  Tronc Couché

Accès au site

-  Rive Droite
-  Passage pour accès engin

Vue avant travaux



Vue après travaux



Bilan de ce premier volet de travaux :

La grande majorité des points prévus dans ce premier volet de travaux ont été traités avec satisfaction et sans complication C'est le cas des points des sites 8.5, 8.4, et 8.1.

Sur le site d'intervention 8.2, les points initialement prévus n'ont pu être traités en raison de l'impossibilité d'accéder avec des engins. Les causes de ce contretemps sont, d'une part la disparition d'un tronçon d'un chemin d'approche en Rive Droite du cours d'eau, signalé sur la carte IGN, au profit d'une jeune plantation de pins, d'autre part un encaissement très prononcé du lit de la Douze sur ce secteur, et enfin l'impossibilité de joindre le propriétaire en Rive Gauche depuis le mois de septembre dernier ne nous permettant pas par conséquent d'entreprendre un accès par cette rive.

En compensation l'entreprise mandatée a réalisé, à volume de travail équivalent, le traitement de trois points tout aussi importants constituant l'un des embâcles les plus imposant du tronçon Saint Avit-Mont de Marsan situé en amont immédiat du site initialement prévu.

Sur le site d'intervention 8.3, seuls les deux points les plus importants sur les sept prévus initialement ont été traités. D'une part parce que les points non-traités présentent des intérêts pour l'habitat piscicoles et qu'ils seront facilement aménageables dans cette optique dans le second volet, mais aussi parce que les deux points situés en aval nécessitaient un volume de travail plus important que prévu du fait de leur taille imposante. Le platane couché constituait un de ces deux points à traiter en priorité et a pu être extrait malgré l'impossibilité d'approcher à une distance satisfaisante avec la pelle en raison de la fragilité des berges sur ce secteur et de la présence de nombreuses résurgences

Malgré ces difficultés, étroitement liées aux caractéristiques de la Douze, l'entreprise mandatée a mis en œuvre toute son expertise pour aboutir au traitement de plusieurs obstacles majeurs ou à l'extraction de plusieurs arbres menaçant fortement la sécurité des usagers riverains, en respectant les consignes et les prescriptions techniques inscrites dans son engagement signé avec le Syndicat.

Conclusion :

L'enseignement principal de ce volet de travaux, renforce le constat que sur ces cours d'eau les points accessibles aux engins mécanisés sont rares. La plupart du linéaire des cours d'eau principaux du bassin versant du Midou et de la Douze présentent cette caractéristique. Il s'agira dans les travaux ultérieurs de prévoir soit la création de pistes pour permettre une intervention avec des engins mécanisés, soit et cela reste une solution à tester de recourir à d'autres techniques d'extraction telles que le débardage par traction animale. Une troisième solution calquée sur celle prévue pour le deuxième volet de travaux prévus en début d'été (accès par barque à fond plat), n'est pas possible sur les autres cours d'eau où seulement sur des tronçons qui restent eux aussi très limités en raison notamment de la faiblesse de la ligne d'eau en période possible d'intervention.

Un aménagement des points prévus initialement non traités dans ce premier volet sera envisagé dans le volet de travaux qui seront réalisés en début d'été 2016, depuis une embarcation de type barque à fond plat de façon à sécuriser le passage des canoës pendant la saison estivale et à préserver l'habitat piscicole et faunistique.

Financement des travaux :

Ces travaux ont été réalisés avec le soutien financier des partenaires suivants

Partenaires	Département des Landes	Conseil Régional Aquitaine	Agence de L'Eau Adour-Garonne	Syndicat du Midou et de la Douze
Taux financement	 30%	 20%	 30%	 20%

ANNEXE 6

Bilan 2015 du programme départemental des Landes en faveur des lagunes des landes de gascogne



Département
des Landes

Direction de l'Environnement
Service Espaces Naturels Sensibles



Partenaire technique
et financier

Programme départemental en faveur des lagunes des Landes

Bilan annuel 2015



Partenaires du programme :



Janvier 2016

SOMMAIRE

2ème programme en faveur des lagunes des Landes 2014- 2018.....	4
• Rappel des objectifs généraux	4
• Rappel des objectifs opérationnels et actions associées.....	4
• Rappel du cadre partenarial.....	4
Bilan du programme 2015	5
• AXE 1 : Préserver et restaurer des sites de lagune	5
➤ Engager des sites dans des démarches de préservation ou de restauration expérimentale	5
➤ Engager des actions de restauration de lagunes sur des sites en maîtrise foncière publique et privée dans des cadres partenariaux.....	5
➤ Améliorer et mutualiser la connaissance sur le fonctionnement de ces milieux	10
• AXE 2 : Informer et sensibiliser	11
➤ Favoriser la mutualisation des bonnes pratiques en contexte de lagunes.	11
➤ Faire connaître les lagunes à un large public : valorisation de sites et création d’outils de communication	12
➤ Valorisation des actions réalisées et de la connaissance acquise	14
• AXE transversal : animer, coordonner et évaluer le programme	15
• Bilan administratif et financier– année 2015.....	16

Photos page de couverture :
Leste dryade – lagune à Trensacq- Animation à Losse

Crédits photos :

Département des Landes : Valérie GUEGUEN

2ème programme en faveur des lagunes des Landes 2014- 2018

• **Rappel des objectifs généraux**

Il s'agit de poursuivre et pérenniser les actions engagées dans le cadre du 1^{er} programme en faveur des lagunes :

- constituer un réseau d'acteurs engagés pour la gestion durable des lagunes du département, épauler et accompagner les démarches de préservation et de restauration de ces zones humides.

Ce 2^{ème} programme s'inscrit dans le cadre de la politique en faveur des milieux aquatiques de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (10^{ème} programme d'intervention) et de la mise en œuvre du schéma départemental en faveur des Espaces Naturels Sensibles du Département des Landes.

• **Rappel des objectifs opérationnels et actions associées**

Les objectifs du 2^{ème} programme se déclinent au sein de deux grands axes principaux et d'un axe transversal :

- Axe 1 : préserver et restaurer des sites de lagune
- Axe 2 : informer et sensibiliser
- Axe transversal : animer, coordonner et évaluer le programme

Les actions sont mises en œuvre dans le cadre de la Mission d'Animation Territoriale pour les Lagunes (MAT Lagunes) du service ENS.

• **Rappel du cadre partenarial**

L'adhésion aux objectifs et la participation de chacun des partenaires dans son domaine de compétence au 1^{er} programme ont permis de toucher le public cible et d'engager une dynamique de territoire forte.

Le second programme s'inscrit totalement dans le même cadre partenarial, au côté des structures préalablement engagées :

- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) ;
- L'Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie d'Aquitaine (DFCI Aquitaine) ;
- Le Centre de Productivité et d'action Forestière d'Aquitaine (CPFA) ;
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine (CRPF) ;
- La Chambre d'Agriculture des Landes (CA40) ;
- La Fédération départementale des Chasseurs des Landes (FDC40) ;
- L'Office National des Forêts (ONF) ;
- Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) ;
- Le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSYSO) ;
- L'Union Landaise des Associations Syndicales de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI Landes).

Bilan du programme 2015

L'animation du programme 2015 s'est principalement portée vers:

- La réalisation d'expertises naturalistes sur des sites de lagunes ;
- l'appui technique aux propriétaires pour réaliser les travaux de restauration de lagunes ;
- le suivi écologique des travaux réalisés ;
- la finalisation de l'étude sur le fonctionnement hydrogéologique des lagunes, réalisée par le BRGM ;
- l'engagement d'un travail spécifique de conception d'outils pédagogiques, pour la sensibilisation du public.

- **AXE 1 : Préserver et restaurer des sites de lagune**

- **Engager des sites dans des démarches de préservation ou de restauration expérimentale**
- **Engager des actions de restauration de lagunes sur des sites en maîtrise foncière publique et privée dans des cadres partenariaux**

Dans la continuité du travail d'animation du programme vers les propriétaires en lien avec les partenaires, de nouveaux sites ont intégré le programme :

- les lagunes communales de Gaillères et deux lagunes de la Compagnie des Landes sur Pontenx-les Forges ;
- Les expertises naturalistes se sont poursuivies et finalisées sur 4 sites ;
- 8 sites ont pu bénéficier des travaux de restaurations prévus, dont certains en attente de bonnes conditions hydrologiques depuis 2 ans (lagunes de Jouanin à Losse, lagune de la Moulasse à St Julien en Born).

Pour rappel, pour chaque site engagé dans le programme, un document de gestion (expertise) est élaboré par les techniciens naturalistes du Département des Landes, en lien avec les gestionnaires forestiers :

Ce document comprend :

- Une phase d'état des lieux, réalisé sur la base de l'analyse des éléments géographiques, topographiques, hydrologiques, naturalistes (habitats, faune et flore)... ;
- Un diagnostic de l'état de conservation de la lagune ;
- Une définition des enjeux du site et du potentiel de restauration de la lagune ;
- Une présentation du programme de restauration et des suivis naturalistes pour évaluer la gestion ;
- Le calendrier prévisionnel, le coût et le plan de financement.

Les tableaux n°1 et 2 présentent pour l'année 2015, les actions réalisées par site :

- Les sites privés

Site de	nom	Surface ha	Gestionnaire partenaire	Réalisation de l'expertise naturaliste	Réalisation des travaux	Chantier école	Suivi piézométrique	Suivis naturalistes
Cère 01	Paulin	4.4	AFB/Forestière		✓		✓	✓
Cère 04	Hazères	0.7	Forestière		✓			✓
Garein 03	Piat	1	GF Mourane			✓	✓	✓
Herré (4 lagunes)	Berbessa	0.63	C			✓		
Lencouacq 38	Hort	0.09	AFB/CPFA				✓	✓
Lesperon 02		1.4	CPFA				✓	✓
Losse (3 lagunes)	Jouanin	0.86	CPFA		✓		✓	✓
Losse 08 (1lagune +1 ZH)	St Julion	8.12	GF Compagnie des Landes	✓				
Pontenx-les Forges (2 lagunes)	Les Ombreyres	3.84	GF Compagnie des Landes	✓				✓
Luxey 18	Chemins	0.53	CPFA				✓	✓
Parentis 10	Herran	1.28					✓	✓
St Julien en Born 04	La Moulasse	1	CPFA		✓		✓	✓
Geloux (2 lagunes)	Mourane	1.02	GF Mourane		✓			
Lencouacq (3 lagunes)	Lucpaoume	2.74		✓				
Ygos Saint Saturnin 03	La Goutte	0.28	GF Mourane		✓		✓	✓
Ygos Saint Saturnin 08	Des Lagunes	0.52	GF Mourane					✓

- Les sites publics

Commune de	Surface ha	Gestionnaire partenaire	Réalisation de l'expertise naturaliste	Réalisation des travaux	Chantier école	Suivi piézométrique	Suivis naturalistes
Arue (3 lagunes)	0.83	commune					✓
Escalans (2 lagunes)	0.7	ONF					✓
Onesse -Laharie	0.15	CBSA				✓	<i>Bilan de la 1^{ère} phase de suivi</i>
Geloux	0.9	ONF			✓	✓	✓
Le Sen	1.44	ONF				✓	✓
Sagnacq et Muret (2 lagunes)	0.41	commune				✓	✓
Maillas (3 lagunes + 1 ZH)	8.07	ONF	✓				
Brocas les Forges (4 lagunes +1 ZH)	1.9	ONF		En cours			
Gaillères	2.91	ONF		En cours			

Tableaux n° 1 et 2 : présentation des actions réalisées en 2015 par site

3 grands types d'action ont été réalisés :

- Action d'étrépage de la végétation : *exemple à Losse*



Avant : jonçaie méso-eutrophe + saulaie

étrépage

3 mois après

- Action d'enlèvement de la végétation ligneuse : *exemple à Cère*



Avant : boisement naturel de pins

coupe et débardage



Nettoyage des résidus et léger profilage

quelques mois après

- Action de reprofilage des berges : *exemple à Ygos-Saint-Saturnin*



Avant : berges abruptes + végétation ligneuse dense

reprofilage

7 mois après

Des chantiers-école avec les lycées agricoles et forestiers ont été mis en œuvre :

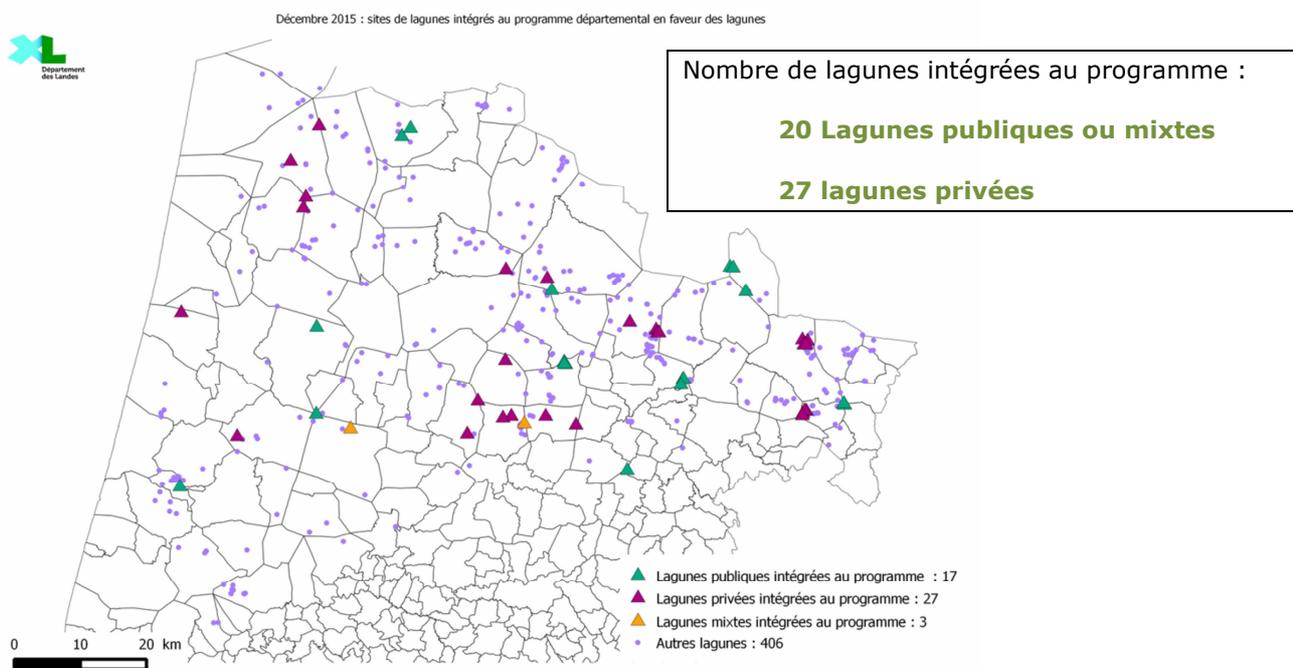
- **Herre** : 1 journée de travail a été réalisé sur 2 lagunes moyennement évoluées sur la commune de Herré par les élèves de terminale STAV du Lycée Agricole et Forestier de Bazas. Ils ont coupé et évacué des pins d'une dizaine d'années, qui s'étaient développés spontanément dans les lagunes.
- **Geloux** : les élèves de 1^{er} nature du Lycée Agricole et Forestier de Sabres ont achevé les travaux d'étrépage manuel engagés en 2014, sur une placette de 100m². La végétation extraite a été étalée sur la zone tampon du site.
- **Garein** : les élèves de 2nde nature du Lycée Agricole et Forestier de Sabres ont participé à l'enlèvement manuel de bois morts et autres chablis suite aux travaux mécaniques préalablement réalisés.



Chantier-école – lagune de Geloux

Afin d'assurer une évaluation des travaux réalisées, des protocoles de suivis de la flore et des habitats ont été engagés, un suivi piézométrique mensuel a été mis en œuvre sur certains sites (cf tableau « présentation des actions 2015 par site »)

Bilan des sites intégrés au programme – décembre 2015



➤ **Améliorer et mutualiser la connaissance sur le fonctionnement de ces milieux**

- Caractérisation géologique et hydrogéologique des lagunes landaises :

Cette étude a été engagée par le service Espaces Naturels Sensibles en 2013 dans le cadre d'une convention de recherche et développement partagés avec le BRGM et financée à 80% par l'Agence de l'Eau. Les investigations ont porté sur l'origine des lagunes, le contexte morphologique, pédologique, géologique et hydrologique des lagunes. Afin de compléter les connaissances, 5 piézomètres ont été posés sur un site pilote (lagune de Paulin, à Cère) et un relevé hebdomadaire est réalisé par les techniciens naturalistes. A terme, ces données permettront de présenter un schéma conceptuel de fonctionnement de ce site. L'étude a fait l'objet d'une présentation lors du Comité de pilotage du programme Lagunes en décembre 2015.

Elle est disponible en téléchargement : <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-64633-FR.pdf>

- Mise en réseau des différents acteurs afin de favoriser la mutualisation des connaissances et les retours d'expérience

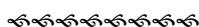
Suite à l'étude géologique, géomorphologique, pédologique et hydrogéologique de l'essaim des lagunes de Losse, portée par la commune et réalisée par le bureau d'étude Bécheler, un travail partenarial a été engagé afin d'expérimenter les propositions présentées dans cette étude (CRPF, ONF, FDC40 et commune). Dans l'objectif à moyen terme de limiter le caractère trop drainant de certains fossés et dans la continuité des actions réalisées en 2014 avec le CRPF, une seconde phase de relevés topographiques a été menée sur le secteur suivant, sur le réseau en jaune :



Les premières analyses de ces données ont été présentées lors d'une réunion technique en décembre 2015 ainsi que les grandes orientations à venir pour l'année 2016.

- Initier des partenariats scientifiques

Un partenariat collaboratif s'est engagé en 2015 avec l'Université de Bordeaux sous la forme d'un projet tuteuré : il s'agit d'accompagner 4 étudiants en Master 2 « Sciences de la terre, Environnement et Ecologie », spécialité « Biodiversité et Ecosystèmes Continentaux » pour la réalisation d'une expertise écologique de deux lagunes, situées sur la commune de Pontenx-les-Forges et appartenant au Groupement Forestier de la Compagnie des Landes. Ce projet s'inscrit dans une démarche engagée par le SAGE Etangs littoraux Born et Buch ; le travail réalisé fera l'objet d'une présentation publique lors d'une CLE début 2016. L'expertise sera présentée au propriétaire pour convenir de la suite à donner aux propositions de gestion.



- **AXE 2 : Informer et sensibiliser**

- **Favoriser la mutualisation des bonnes pratiques en contexte de lagunes.**

- Organisation d'une journée technique d'information et de sensibilisation

Une journée technique a été organisée à Cère à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones humides, le 02 février 2015, autour de la thématique suivante : « Notions d'hydraulique en contexte de lagune : un point sur l'état des connaissances ». Animé par le Département, le débat s'est construit autour des interventions de l'Agence de l'Eau, du Parc Naturel régional des Landes de Gascogne, de l'ONF, de la FDCI Landes et de la DDTM Landes. Une visite commentée de la lagune de Paulin clôturait cette rencontre qui a réuni 70 personnes dont des élus, des acteurs institutionnels, des propriétaires, des gestionnaires forestiers, des naturalistes et hydrogéologues.



Vidéo à revoir sur : http://www.xltv-landes.fr/page-video-4?id_theme=4&v=WaOoJBYS1uI

- Accompagnement des gestionnaires forestiers dans la gestion de parcelles sylvicoles présentant des lagunes et autre projet de valorisation environnementale en contexte forestier

Dans le cadre du plan Chablis et en lien avec la DDTM, un travail d'accompagnement des propriétaires et gestionnaires forestiers a été réalisé pour la prise en compte de lagunes dans la clause « diversification » : il s'agit de guider le gestionnaire dans la délimitation du périmètre à déclarer, ainsi que des préconisations générales pour préserver une lagune ou une zone humide.

Par ailleurs, un partenariat a été engagé en 2014 avec la DFCI sur la commune de Geloux pour restaurer un point d'eau tout en proposant une valorisation écologique du site (aménagement d'une partie du site en pente douce pour favoriser les habitats amphibiens). Suite à l'état initial fait en 2014 par le service ENS, les travaux ont été réalisés fin 2015 par la DFCI de Geloux, le suivi naturaliste sera engagé en 2016.



Avant travaux



après travaux : réalisation de pentes douces

- Partenariat avec les lycées professionnels forestiers et agricoles

S'inscrivant dans le cadre de chantier-école, le partenariat s'est poursuivi avec les lycées agricoles et forestiers de Sabres et Bazas.

Des interventions (animations) sur site ou en salle ont été réalisées pour sensibiliser les élèves aux lagunes. Ce travail s'est poursuivi par la mise en œuvre de chantiers de restaurations – expérimentations sur les lagunes de Herré, Garein et Geloux (cf Axe 1)

- Développer des outils de communication

Deux posters ont été conçus et édités en 300 exemplaires chacun sur la faune et la flore :



La brochure réalisée en 2012 a été mise à jour avec les éléments d'actualité et a été éditée en 700 exemplaires.

Le site internet du Département des Landes a fait l'objet d'une réactualisation et met à disposition de la documentation sur le sujet.

<http://www.landés.fr/espaces-naturels-sensibles>

➤ **Faire connaître les lagunes à un large public : valorisation de sites et création d'outils pédagogiques**

- Programme d'animations sur les lagunes

En 2015 et dans la continuité des années précédentes, des animations ont été réalisées sur les lagunes dans le cadre de la politique ENS du Département en fonction des demandes et de l'actualité :

date	site	Organisme - niveau	Nombre de participants
15 janv	Herré	LPAF Bazas	17
01 févr	Cère	Journée Mondiale des Zones Humides	72
28 avril	Luxey	Printemps des Landes	9
23 mai	Brocas	Fête de la nature	30
10 aout	Losse	Stand - marché de nuit	400
10 sept	Sore	LPAF Oereluy - BTS GEMEAU	16

- Lancement d'un appel à candidature « Écriture d'un recueil de contes sur les lagunes » à destination de collèges de Haute-Lande

Dans la continuité de la création d'outils pédagogiques sur les lagunes qui propose un conte avec un personnage qui sera le fil conducteur du stand, il est apparu intéressant d'engager un travail avec les collèges sous la forme d'un appel à candidature. Lancé en septembre, deux collèges de Haute-Lande (Labrit et Labouheyre) ont répondu favorablement à ce projet qui a pour objectif la rédaction d'un recueil de contes sur les lagunes, écrit par les élèves, avec l'appui technique et financier du Département. Ce projet pluridisciplinaire permet de mêler culture (par l'intervention d'auteur et de conteur) à la sensibilisation du patrimoine naturel landais (sorties sur site avec le service ENS).

Les contes et illustrations réalisés seront valorisés sous la forme d'un recueil (conception et édition par le Département), qui sera largement diffusé aux élèves notamment et plus largement dans le cadre d'action de communication. Une journée de restitution avec les 2 collèges sera réalisée en juin 2016.

➤ **Valorisation des actions réalisées et de la connaissance acquise**

- Valorisation de la connaissance acquise

Les données floristiques collectées dans le cadre du programme intègrent peu à peu l'Observatoire de la Flore Sud Atlantique (OFSA) qui est un dispositif public dédié à la connaissance de la biodiversité végétale de la région Aquitaine – Poitou-Charentes.

Parallèlement, les données collectées sur les libellules ont été mise à disposition de l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS) dans le cadre de l'élaboration de la liste rouge des odonates d'Aquitaine. Une contribution a été apportée au CEN Aquitaine dans le cadre du Plan Régional d'Action en faveur des Odonates, pour la rédaction d'une brochure sur l'importance du massif des Landes de Gascogne pour les leucorrhines d'Aquitaine, à télécharger sur :

<http://cen-aquitaine.org/plan-national-d%E2%80%99actions-en-faveur-des-odonates>

- Communication sur les actions engagées

Les actions engagées dans le cadre du programme ont été présentées lors d'une journée d'échange des CATER-ZH, organisée en juin à Toulouse par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Plus localement, la participation à la journée technique organisée par l'ONF sur le site de Captieux en août a permis d'échanger sur la gestion des lagunes et autres zones humides.

La réalisation du film pédagogique (Froogy images) s'est poursuivie en 2015 avec la réalisation d'interviews (CRPF, AEAG), la prise de vue d'espèces faunistiques et la définition du scénario.



- **AXE transversal : animer, coordonner et évaluer le programme**

➤ **Mise en cohérence des actions engagées sur le territoire**

- Coordination du programme

L'animatrice de la MAT Lagune assure le lien entre les différents acteurs engagés ainsi qu'entre les différentes actions réalisées afin de répondre aux objectifs du programme. Des collaborations spécifiques ont été développées sur certaines actions ou site (suivi piézométrique mensuel réalisé par l'ONF sur les sites en gestion publique, accompagnement technique des conseillers forestiers du CRPF...)

- Accompagner la mise en œuvre du programme

L'animatrice de la MAT Lagune assure le suivi administratif et financier pour la structure porteuse du programme. Au-delà de l'accompagnement technique, elle apporte également un accompagnement administratif aux propriétaires et gestionnaires dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de restauration par site (devis, courrier, convention, demande de subvention, demande de paiement, dossier réglementaire...).

- Suivre et évaluer le programme

L'animatrice de la MAT Lagune assure le suivi annuel du programme et présente le bilan des actions à travers ce document.

Le Comité de Pilotage du programme composé des partenaires et acteurs du programme s'est réuni le 17 décembre à Ygos-Saint-Saturnin : présidé par M. Paul Carrère, Président de la Commission Environnement du Conseil départemental, il a été l'occasion d'échanger autour des présentations du bilan des années 2014-2015 ainsi que du prévisionnel pour l'année 2016. Une visite d'après-chantier a permis à chacun de s'exprimer sur les travaux réalisés.



• Bilan administratif et financier- année 2015

			tps-agent	Prestations	subvention AEAG
AXE1	engager des sites dans des démarches de préservation ou de restauration	animation foncière animation territoriale	7,5		
		conventionnement	1,5		
		maitrise foncière départementale	0		
		ZPENS	0		
	engager des actions de restauration	expertises (accompagnement technique)	72		
		accompagner les gestionnaires - travaux	16		
		suivi naturalistes	30		
		évaluation de la gestion	1		
		PdG site départemental	0		
	améliorer et structurer la connaissance	étude BRGM	21,5	11287,62	37625
		développer le SIG	6		
		animer un GTT	4		
		initier des partenariats scientifiques	13		
AXE 2	favoriser les bonnes pratiques	organiser des journées techniques	7,5		
		accompagner les gestionnaires forestiers	0,5		
		partenariat lycées A et F	8		
		sensibiliser les agriculteurs	0		
	prise en compte des enjeux dans politique territoriales	outil de communication	19		
		porter à connaissance général	5		
	valoriser les sites et les actions réalisées	programme d'animation	21	254	
		sentiers d'interprétation	0		
		outils pédagogiques	32,5	19883,75	6375
		communiquer retours d'expérimentation (film) -	6,5	1483,2	
communiquer sur les actions		4,5			
Axe transversal	Mettre en cohérence les actions engagées sur le territoire	coordonner le programme	4		
		accompagner la mise en œuvre du programme	4		
		suivre et évaluer le programme	16		
Total animation du programme (en jour)			300		37625
TOTAL			300	32908,57	81625

Tableau n°4 : Temps agent, prestations et subventions pour le compte du Département

ANNEXE 7

Bilan d'activité 2015 de l'animation de la mise en œuvre du SAGE Midouze

BILAN D'ACTIVITE 2015

Conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement, la Commission Locale de l'Eau doit établir un rapport annuel sur ses travaux et sur les perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre du SAGE. Ce rapport est adopté en séance plénière ou en bureau et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

Le bilan d'activité 2015 vient en complément du Tableau de bord 2015, où de nombreuses informations sont reportées. Vous pouvez télécharger le tableau de bord sur le site du SAGE Midouze (<http://www.sage-midouze.fr>) dans la partie « Documents du SAGE ».

Pour mémoire, le temps dédié à l'animation du SAGE Midouze correspond à environ 0,7 ETP (Equivalent Temps Plein). L'animatrice du SAGE Midouze intervient en effet également en appui aux animatrices des SAGE Adour amont et Adour aval, ainsi que sur la cohérence inter-SAGE, sur le suivi de l'Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour. En 2015 un temps de travail a également été dédié à l'émergence d'une étude prospective « Adour 2050 », puis à l'appui au chargé de mission dédié.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
POINTS CLES DE 2015	2
ANIMATION	2
Missions générales	2
Consultation de la CLE pour avis / information.....	2
Recomposition de la Commission Locale de l'Eau et élection d'un nouveau Président.....	3
REUNIONS - 2015	4
Autres réunions	7
2015 : ACTIONS MENEES ET TRAVAIL ENGAGE.....	8
Le suivi des actions menées sur le bassin versant de la Midouze est détaillé dans la deuxième partie du tableau de bord.	8

POINTS CLES DE 2015

En 2015, l'animation du SAGE Midouze a principalement consisté :

- à poursuivre le travail sur l'étude relative à l'érosion des sols de l'amont du bassin ;
- à réaliser le tableau de bord 2015 de suivi du SAGE ;
- à suivre l'élaboration des SCOT « Landes d'Armagnac » et « Hautes Landes » ;
- à avancer sur le programme de renforcement de la ressource, notamment dans le cadre des projets de territoire à mettre en place suite à l'instruction ministérielle de juin 2015 ;
- à reconstituer la CLE suite aux élections départementales, et à élire un nouveau Président.

ANIMATION

➤ Missions générales

D'une manière générale, l'animateur du SAGE de la Midouze dans sa phase de mise en œuvre est chargé de :

- Mettre en œuvre les dispositions du SAGE de façon directe (portage par l'Institution Adour) ou indirecte (travail en partenariat avec les structures en place sur le bassin et maîtres d'ouvrage locaux, suivi des actions engagées répondant aux objectifs du SAGE) ;
- Communiquer et informer sur l'existence et le contenu du SAGE ;
- Analyser et émettre un avis sur les dossiers de déclarations et d'autorisations loi sur l'eau ;
- la préparation (déroulement des séances, briefing amont avec le Président, dossiers examinés...) et l'organisation (réservation salle, envoi convocations, gestion du matériel...) des différentes réunions ;
- tenir le secrétariat technique et administratif du SAGE (réception appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, reprographie des documents...) ;
- gérer les demandes et le suivi des différents financements ;
- réaliser les cahiers des charges et la mise en concurrence des bureaux d'études pour les prestations de services, assurer le suivi des études, diffuser les résultats ;
- assister aux réunions pouvant intéresser le SAGE ;
- participer aux échanges entre animateurs SAGE et avec les autres partenaires techniques ;
- veille réglementaire ;
- la communication externe et interne (site Internet, lettre d'information, etc.).

➤ Consultation de la CLE pour avis / information

Autorisations loi sur l'eau

L'article R214-10 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Autorisation sont envoyés pour avis à la CLE, qui a 45 jours pour répondre. Dans le cadre des autorisations temporaires (article R214-23 du même code), la CLE a 15 jours pour rendre un avis. Ces délais courent à compter de la date de transmission des dossiers.

La CLE de la Midouze a délibéré le 27/06/2013 pour que le bureau puisse émettre un avis sur les dossiers d'autorisation en son nom, compte-tenu du délai de 45 jours à respecter.

En 2015, 5 avis formels sur des dossiers d'autorisation ont été rendus (cf. § « Réunions ») :

- Avis sur le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 : avis favorable avec remarques et une réserve relative à la carte C5, qui affiche les bassins amont du Midour et de la Douze comme étant actuellement à l'équilibre quantitatif ;
- Avis sur le PGRI Adour-Garonne 2016-2021 : avis favorable avec remarques ;
- Autorisation saisonnière de prélèvements d'eau pour l'irrigation (organisme unique Irrigadour) : avis favorable ;
- Prélèvements et rejets de la pisciculture Estalens à Nogaro : avis favorable avec remarques ;
- Réhabilitation des ouvrages n°1 et n°4 associés à l'étang du Moura (Averon-Bergelle) : avis favorable ;

Déclarations Lois sur l'eau

L'article R214-37 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Déclaration sont envoyés pour information au Président de la CLE. Ces dossiers de déclaration étant transmis uniquement pour information au Président de la CLE, ils sont ainsi transmis en fin de procédure, soit en général à la date d'autorisation de démarrage des travaux, ce qui ne permet pas au Président de la CLE d'alerter les services instructeurs sur l'incomplétude ou l'incohérence d'un dossier au regard de sa compatibilité avec le SAGE.

En 2015 sur le périmètre du SAGE Midouze, 62 déclarations ont été enregistrées (cf. tableaux en Annexe), **dont la moitié concerne des forages d'irrigation (création ou remplacement).**

Bilan

L'analyse des déclarations et des dossiers d'autorisations loi sur l'eau représente une charge de travail importante pour l'animation du SAGE.

Le lien avec l'instruction des documents d'urbanisme communaux et des dossiers ICPE reste compliqué. Cependant, concernant l'urbanisme, les animateurs SAGE sont de plus en plus consultés voire associés aux démarches d'élaboration des SCOT et des PLU intercommunaux.

Les documents d'urbanisme (SCOT / PLU / cartes communales) doivent en effet être compatibles avec le PAGD, de même que les Schémas Départementaux des Carrières et les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau. **Ce problème de lien entre aménagement du territoire/urbanisme et enjeux de l'eau se fait toujours ressentir au niveau national et constitue régulièrement un point de débats important.**

➤ Recomposition de la Commission Locale de l'Eau et élection d'un nouveau Président

Conformément à l'article R. 212-31 du Code de l'environnement, un représentant de la commission locale de l'eau cesse d'en être membre s'il perd les fonctions en considération desquelles il a été désigné.

Suite aux élections départementales de mars 2015, les 4 conseillers départementaux siégeant à la CLE n'ont pas renouvelé leur mandat, y compris le Président Marc PAYROS ; il convenait d'apporter les modifications nécessaires au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, et d'élire un nouveau Président.

Un nouvel arrêté de composition de la CLE a été pris le 9 septembre 2015.

Réunie en séance plénière le 4 novembre 2015, la CLE a élu comme nouveau président M. Paul Carrère, conseiller départemental landais du canton Pays Morcenais Tarusate.

CLE du 5 février 2015

Ordre du jour

✓ **Recomposition du bureau**

Suite aux élections municipales de mars 2014, et au nouvel arrêté de composition de la CLE du 10 décembre 2014, il convenait d'élire 2 nouveaux membres au bureau de la CLE, messieurs Jean Duclavé (Gers) et Xavier Larrat (Landes) n'étant plus membres de la CLE.

MM. Pierre Cazères (Maire d'Espas et représentant pour la Communauté de Communes du Bas Armagnac) et Jean-Michel Augré (Maire de Cazaubon représentant pour la Communauté de Communes du Grand Armagnac) ont été élus à l'unanimité pour leur succéder.

✓ **Adoption du bilan d'activités 2014**

✓ **Actualités : consultation de la CLE à venir sur le projet de SDAGE 2016-2021, présentation des compétences GEMAPI**

✓ **Présentation des résultats de l'année 4 de l'étude BRGM sur les nappes du plio-quaternaire**

Pauline CORBIER, du BRGM Aquitaine, a présenté les résultats de l'année 4 de l'étude BRGM sur les nappes du plio-quaternaire. Suite à cette présentation, La CLE a acté la nécessité d'acquérir des connaissances complémentaires sur ces nappes, avec une priorité sur le secteur Gouaneyre / Estampon et souhaite qu'un courrier soit adressé en ce sens au BRGM, à la DREAL et à la Région Aquitaine.

Le courrier a été adressé le 25 mars 2015, et il semblerait qu'une suite positive soit donnée à la demande de la CLE Midouze.

Délibérations

Sans objet.

Bureau du 10 mars 2015

Le bureau s'est réuni le 10 mars 2015 pour rendre des avis sur plusieurs dossiers. Une première partie de réunion s'est tenue conjointement avec le bureau de la CLE Adour amont afin d'échanger en inter-SAGE sur les projets de SDAGE¹ et de PGRI² Adour-Garonne 2016-2021.

✓ **Avis sur le projet de SDAGE 2016-2021 et le PDM associé : délibération 2015.01**

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable à l'unanimité moins une abstention (SEPANSO) sur le projet de SDAGE Adour-Garonne 2016-201 et son PDM, assorti des remarques techniques jointes à la présente délibération et d'une réserve sur la carte C5, qui affiche les bassins amont du Midour et de la Douze comme étant à l'équilibre - hors prise en compte des projets de renforcement du soutien d'étiage – ce qui n'est pas le cas, ces bassins présentant un déficit de ressource en eau respectivement de 1,6 et 2,7 Mm³. Le bureau de la CLE s'inquiète fortement de l'affichage d'une telle carte dans un document de planification tel que le SDAGE.

✓ **Avis sur le projet de PGRI 2016-2021 : délibération 2015.04**

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable à l'unanimité moins une abstention (SEPANSO) sur le projet de PGRI Adour-Garonne 2016-2021, assorti des remarques techniques jointes à la présente délibération.

¹ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

² Plan de Gestion du Risque Inondation

✓ **Avis sur la demande d'autorisation de la pisciculture Estalens à Nogaro : délibération 2015.02**

Vu la compatibilité du projet avec le PAGD du SAGE :

→ qualité du rejet supérieure à la qualité du milieu récepteur et à la classe de qualité « bonne » du SEQ-Eau pour les altérations,

→ substitution du pompage en nappe profonde utilisée notamment pour l'alimentation en eau potable (nappe des sables infra-molassiques) par des pompages de surface,

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau émet un avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions (SEPANSO, Fédération de pêche des Landes) sur le projet de forages et déplacement du rejet de la pisciculture Estalens à Nogaro (32), assorti des remarques ci-après :

Le bureau souligne l'importance que soit fixées dans l'arrêté d'autorisation les normes de qualité du rejet et leurs modalités de suivi ainsi que le suivi du débit rejeté et les volumes prélevés. De même, une attention particulière doit être portée à la sécurisation du rejet au niveau sanitaire aquacole et biologique.

✓ **Avis sur la demande d'autorisation saisonnière de prélèvement d'eau d'irrigation – campagne estivale 2015 : délibération 2015.03**

Vu la compatibilité du projet avec le PAGD du SAGE :

→ Amélioration de la connaissance et meilleure gestion de l'irrigation

→ Respect des volumes prélevables

→ Suivi et respect des débits réglementaires (plan de crise)

→ Non augmentation des surfaces irriguées

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau donne un avis favorable à la demande d'autorisation saisonnière pour les prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur le sous bassin de l'Adour pour la campagne 2015, à l'unanimité moins une abstention (SEPANSO).

CLE du 4 novembre 2015

Ordre du jour

✓ **Modification de la composition de la CLE suite aux élections cantonales**

✓ **Modification des règles de fonctionnement pour mise à jour**

✓ **Réélection du président**

M. Paul Carrère, conseiller départemental des Landes (canton du Pays Morcenais Tarusate), vice-président du conseil départemental des Landes en charge de l'administration générale et de l'environnement et président de l'Institution Adour est élu à l'unanimité pour succéder à M. Marc Payros à la Présidence de la CLE.

✓ **Election des vice-présidents**

M. Vincent LESPERON, maire de Saint-Yaguen, élu à la Communauté de Communes du Pays Tarusate et Président du syndicat de rivière du bassin de la Midouze est élu à l'unanimité vice-président de la CLE pour les Landes.

M. Claude SILENGO, Président du syndicat intercommunal d'aménagement des bassins du Midour et de la Douze, est élu à l'unanimité vice-président de la CLE pour le Gers.

✓ Reconstitution du bureau

COMPOSITION DU BUREAU DE LA CLE MIDOUZE

Elu en CLE le 12 juillet 2011 - modifié en CLE le 4 novembre 2015

Collège 1

Monsieur Paul CARRERE, Président de la CLE
Monsieur Vincent LESPERON, Vice-Président (40) de la CLE
Monsieur Claude SILENGO, Vice-Président (32) de la CLE
Monsieur Jean François BROQUERES
Monsieur Thierry SOCODIABEHERE
Monsieur Jean-Michel AUGRE
Monsieur Pierre CAZERES

Collège 2

Chambre d'Agriculture des Landes
SEPANSO Landes
Fédération de pêche des Landes

Collège 3

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes
Direction Départementale des Territoires du Gers
Agence de l'Eau Adour Garonne

✓ Information sur les Projets de territoire

Parmi les dispositions pour atteindre le bon équilibre quantitatif des masses d'eau, au-delà des économies d'eau et d'une gestion rigoureuse de l'existant - qui sont incontournables -, le SAGE prévoit la construction de 4 réservoirs de soutien d'étiage structurants : Mondebat et Gaube pour la vallée du Midour et du Ludon, et Bergon et Tailluret pour la vallée de la Douze.

Or une instruction ministérielle du mois de juin 2015 impose désormais aux maîtres d'ouvrage de bâtir un projet de territoire pour pouvoir prétendre au financement de nouveaux ouvrages par l'Agence de l'eau, notamment afin de garantir une concertation optimale autour de ces projets. L'Agence de l'eau a présenté en séance les fondements de ce que doit être un projet de territoire.

✓ Présentation du Projet de territoire du Midour

Afin d'avancer sur le projet de réservoir de Mondebat, il est présenté à la CLE ce que pourraient être les contours d'un projet de territoire « Midour » (périmètre : vallée du midour et affluents, concertation large, comité de pilotage « ad-hoc », etc.). Sur la base des éléments présentés, la CLE délibère favorablement et à l'unanimité (délibération 2015.05) sur :

- le portage par l'Institution Adour du projet de territoire,
- la création d'un comité de pilotage local pour élaborer le projet de territoire.

✓ Présentation de l'étude prospective Adour 2050

La démarche prospective Adour 2050 dans laquelle s'est engagée l'Institution Adour, aux côtés de l'Agence de l'Eau et des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, est présentée à la CLE. Cette étude vise à comprendre et anticiper, par l'intermédiaire d'un travail collectif, les enjeux et les impacts futurs des changements climatiques et globaux sur la ressource en eau à l'échelle du bassin de l'Adour.

Contact : Emilien Jouve (adour2050@institution-adour.fr).

Autres réunions

Le tableau suivant indique les réunions auxquelles l'animatrice du SAGE a participé spécifiquement pour le SAGE Midouze.

Nota : apparaissent en gras les réunions initiées par le SAGE Midouze

Date	Objet / Détail	Lieu
7/01/2015	Réunion inter-SAGE bassin de l'Adour	Bayonne
8/01/2015	Réunion de travail avec l'OEBA : finalisation du tableau de bord 2014	Mont-de-Marsan
12/01/2015	Réunion de travail avec la DDTM40 dans le cadre de l'étude nationale ONEMA sur l'impact cumulé des plans d'eau (organisation journée terrain du 24/02/2015)	Mont-de-Marsan
16/01/2015	Réunion de travail sur la perspective d'une étude prospective Adour 2050	Pau
22/01/2015	Echanges et présentation du SAGE avec le technicien rivière du syndicat du Midou et de la Douze	
2/02/2015	Réunion Technique sur les lagunes	Cère
5/02/2015	Commission Locale de l'Eau de la Midouze	Mont-de-Marsan
11/02/2015	Réunion de rendu du suivi de la qualité 2014 des réservoirs de soutien d'étiage	Mont-de-Marsan
12/02/2015	Réunion de travail sur la perspective d'une étude prospective Adour 2050	Pau
13/02/2015	Séminaire Changement climatique et impact sur le ressource en eau en Aquitaine	Bordeaux
24/02/2015	Journée technique « impact cumulé des plans d'eau » ONEMA/IRSTEA Visite de plans d'eau sur le bassin du Midou(r)	BV Midou(r)
10/03/2015	Bureau de la CLE : avis sur le projet de SDAGE / PDM, PGRI, et sur 2 dossiers d'autorisation loi sur l'eau	Mont-de-Marsan
11/03/2015	Réunion des techniciens rivières du bassin de la Midouze : présentation de chaque syndicat, des statuts, des projets, échanges	Mont-de-Marsan
17/03/2015	Assemblée générale de l'AGIL40 suivie d'une présentation de l'impact du changement climatique sur l'agriculture par Frédéric LEVRAULT, expert national en changement climatique pour les chambres d'agriculture	Tartas
30/03/2015	Réunion inter-SAGE bassin de l'Adour	Bayonne
14/04/2015	Réunion technique pour l'étude érosion des sols de l'amont du bassin	Conférence téléphonique
4/05/2015	Journée terrain + cadrage étude érosion des sols de l'amont du bassin	Gers
5/05/2015	Comité de Pilotage Etude Erosion des sols de l'amont du bassin	Mont-de-Marsan
25/06/2015	Atelier trame verte et bleue / SCOT Landes d'Armagnac	Retjons
29/06/2015	Comité technique du syndicat de rivière du Midou et de la Douze	Saint-Avit
2/07/2015	Terrain prospective zone test étude érosion des sols de l'amont du bassin	Secteur Manciet
7/07/2015	Présentation sur les SAGE et le SAGE Midouze aux nouveaux élus de l'Institution Adour	Mont-de-Marsan
21/07/2015	Réunion de travail avec l'Agence de l'Eau sur la mise en œuvre des SAGE	Délégation de Pau
22/07/2015	Réunion de travail avec l'OEBA sur le tableau de bord 2015	Mont-de-Marsan
7/09/2015	Réunion de cadrage Projets de territoire	Mont-de-Marsan
28/09/2015	Réunion de travail interne / coordination Projet de territoire du midour – préparation Comité technique n°1	Mont-de-Marsan
20/10/2015	Projet de territoire du midour – Comité technique n°1	Villeneuve de Marsan
20/10/2015	SAGE Midouze - Comité technique n°40	Villeneuve de Marsan
4/11/2015	Commission Locale de l'Eau de la Midouze	Mont-de-Marsan
16/11/2015	Réunion de travail interne / coordination Projet de territoire du midour	Mont-de-Marsan

Date	Objet / Détail	Lieu
19/11/2015	Réunion technique Etude Erosion avec SCE et AREAS	Auch
19/11/2015	1/2 journée d'échanges Département 32 : "Des bassins versants et des rivières de qualité pour le Gers : comment un syndicat peut-il agir concrètement ?"	Auch
26/11/2015	Réunion de travail interne / coordination Projet de territoire du midour – préparation Comité technique n°2	Mont-de-Marsan
1/12/2015	Journée étude érosion : suivi technique + COPIL n°4	Nogaro
7/12/2015	Projet de territoire du midour – Comité technique n°2	Villeneuve de Marsan
15/12/2015	Réunion GEMAPI DDT32 « Midour-Douze »	Nogaro
16/12/2015	Atelier « environnement » SCOT de la Haute Landes	Sabres
17/12/2015	Comité de pilotage « programme départemental en faveur des lagunes des Landes de Gascogne – bilan 2015 »	Ygos St Saturnin
30/12/2015	Réunion de travail interne / coordination Projet de territoire du midour	Mont-de-Marsan

2015 : ACTIONS MENEES ET TRAVAIL ENGAGE

Le suivi des actions menées sur le bassin versant de la Midouze est détaillé dans la deuxième partie du tableau de bord.

ANNEXE : AURORISATIONS ET DECLARATIONS LOI SUR L'EAU 2015

Les tableaux suivants listent les dossiers de déclaration et autorisations instruits au titre de la police de l'eau en 2015.

Landes

Libellé complet du dossier	Type de procédure	Commune du pétitionnaire	Catégorie de IOTA	Rubrique principale
la création d'un forage	Déclaration	RION-DES-LANDES	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	HAUT-MAUCO	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	LAGRANGE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement et la création de forages d'irrigation	Déclaration	CARCEN PONSON	Irrigation	1.1.1.0 (D)
Réparation aqueduc RD 365 PR3+010 - commune de Geloux	Déclaration	MONT-DE-MARSAN	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
la création d'un forage	Déclaration	SAINT-JUSTIN	Irrigation	1.1.1.0 (D)
la création d'un forage	Déclaration	CAMPAGNE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
LOTISSEMENT "LE CLOS SAINT-PIERRE II"	Déclaration	ANGLLET	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	BROCAS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
LOTISSEMENT "LE DOMAINE DE RIGOLET" A BOUGUE	Déclaration	ANGLLET	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	BOURRIOT BERGONCE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
reconstruction en souterrain ligne 90 kV Cantegrit Garein	Déclaration	TOULOUSE	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	ARTASSENX	Irrigation	1.1.1.0 (D)
reconstruction en souterrain à 90 kV de la ligne aérienne 63 kV Mont de Marsan-Roquefort	Déclaration	TOULOUSE Cedex 1	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	TOULOUZETTE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
traversée sous cours d'eau Moulin de Beyris - DN 600 Arthez le Freche	Déclaration	PAU cedex	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
Réparation ouvrage d'art RD 114 PR 6+339 - Arjuzanx- Pont MO011 40001	Déclaration	MONT-DE-MARSAN	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	BOURRIOT-BERGONCE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
LOTISSEMENT DU "BREUILH" A UCHACQ ET PARENTIS	Déclaration	UCHACQ-ET-PARENTIS	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
LOTISSEMENT COMMUNAL "CHANTEBRISSE" A HERRE	Déclaration	HERRE	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
le remplacement de forages	Déclaration	LENGOUACQ	Irrigation	1.1.1.0 (D)
Création d'un busage sur la commune de Saint martin d'Oney	Déclaration	SAINT-MARTIN-D'ONEY	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
Aménagement de déflecteurs sur la rivière la Midouze	Déclaration	TARTAS	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
la création d'un forage AEP	Déclaration	MONT DE MARSAN	Autre	1.1.1.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	SAINT PERDON	Irrigation	1.1.1.0 (D)
la création d'un forage	Déclaration	BOURRIOT BERGONCE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
démolition et reconstruction ouvrage RD 57 du ruisseau de Richelieu - Garein	Déclaration	MONT-DE-MARSAN	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)
la création d'un forage	Déclaration	LOSSE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	ARENGOSSE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
création d'un piézomètre	Déclaration	PAU	Autre	1.1.1.0 (D)
remplacement d'un forage	Déclaration	BOURRIOT BERGONCE	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	SABRES	Irrigation	1.1.1.0 (D)
LOTISSEMENT COMMUNAL "ANDRE TARIS II" A CACHEN	Déclaration	CACHEN	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
la création de forage	Déclaration	SAINT JUSTIN	Irrigation	1.1.1.0 (D)
la création de forage	Déclaration	SAINT-AVIT	Irrigation	1.1.1.0 (D)
LOTISSEMENT "LE DOMAINE DE RIGOLET II" A BOUGUE	Déclaration	ANGLLET	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	RETJONS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
Vidange du plan d'eau au lieu dit Lestage	Déclaration	VIELLE-SOUBIRAN	Plan d'eau	3.2.4.0 (D)
la création d'un forage de surveillance	Déclaration	MONT DE MARSAN	Autre	1.1.1.0 (D)
le remplacement d'un forage d'irrigation	Déclaration	RETJONS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
la création et le remplacement de forages d'irrigation	Déclaration	RETJONS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement de forages	Déclaration	RETJONS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
création d'un forage d'irrigation	Déclaration	RION-DES-LANDES	Irrigation	1.1.1.0 (D)
la création et le remplacement de forages d'irrigation	Déclaration	PONTONX SUR L'ADOUR	Irrigation	1.1.1.0 (D)
création de forages d'irrigation	Déclaration	BOOS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement de forages	Déclaration	URGONS	Irrigation	1.1.1.0 (D)
le remplacement de forage	Déclaration	CREON-D'ARMAGNAC	Irrigation	1.1.1.0 (D)
PROJET DE CONSTRUCTION DE SERRES AGRICOLES PHOTOVOLTAÏQUES A GELOUX	Déclaration	TARTAS	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
Procédure d'autorisation saisonnière de prélèvement d'eau d'irrigation - campagne hivernale 2015 - 2016	Autorisation temporaire	MONT DE MARSAN CEDEX	Irrigation	1.2.1.0 (A)
Lotissement lieu-dit Le Siet	Demande de régularisation	YGOS ST SATURNIN	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
LOTISSEMENT "ANDRE TARIS" A CACHEN	Demande de régularisation	CACHEN	Rejet d'eau pluviale	2.1.5.0 (D)
DIG Travaux d'entretien des cours d'eau du Ludon, du Midou et de la Douze - 2015-2017	DIG avec déclaration	MONT DE MARSAN CEDEX	Entretien et restauration de rivière	

Gers

Libellé complet du dossier	Type de procédure	Catégorie de IOTA	Rubrique principale	Nom de la commune principale
Procédure mandataire été 2014	Autorisation temporaire	Irrigation		AIGNAN
Régularisation de travaux en rivières - Réaménagement de berges	Autorisation	Entretien et restauration de rivière	3.1.2.0 (A)	CAZAUBON
Procédure mandataire été 2015 - Irrigadour	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	AIGNAN
Prélèvement Izaute 32005011	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	ARBLADE-LE-HAUT
Prélèvement Izaute 32390015	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	SAINT-MARTIN-D'ARMAGNAC
Prélèvement Uby 32096013	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	CAZAUBON
Prélèvement Loumé 32264005	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	MAULEON-D'ARMAGNAC
Prélèvement La Madone 22201000291	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	MORMES
Prélèvement Saule 32310002	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	PERCHEDE
Prélèvement Larrazieu 32243017	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	MAULEON-D'ARMAGNAC
Prélèvement Midouzon 32214003	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	LOUBEDAT
Prélèvement Guillombeyrie 32062002	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	BOURROUILLAN
Prélèvement Coume Longue 32214004	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	LOUBEDAT
Prélèvement Coume Longue 32434004	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	SION
Prélèvement cours d'eau 32155004	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	HOUGA
Amélioration de la continuité écologique du seuil de Marguestau	DIG avec autorisation		3.1.2.0 (A)	MARGUESTAU
Autorisation de prélèvement AEP - Forage Nogaro	Arrêté complémentaire d'autorisation	Autre	1.1.2.0 (A)	NOGARO
la réalisation de deux réserves d'eau sur le ruisseau le Charros	Déclaration	Plan d'eau	2.7.0 (D)	MONGUILHEM
Réparation de la station hydrométrique de Sorbets amont	Déclaration	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.5.0 (D)	SORBETS
Réparation du seuil de la station hydrométrique de Manciet	Déclaration	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.2.0 (D)	MANCIET
Remplacement de sorties de drains et d'un passage busé	Déclaration	Ouvrage en lit mineur (Pont, busage, couverture de cours d'eau, pile)	3.1.5.0 (D)	BOUZON-GELLENAVE
Curage ruisseau Arpena et mise à niveau de merlon par arasement depuis le Midour	Déclaration	Entretien et restauration de rivière	3.2.1.0 (D)	NOGARO
CAPBERN - Forage pour irrigation - Le Houga	Déclaration	Irrigation	1.1.1.0 (D)	HOUGA
SCEA GASSIOT BITALIS - Forage pour irrigation - Toujouse	Déclaration	Irrigation	1.1.1.0 (D)	TOUJOUSE
Réalisation d'un forage de secours	Déclaration	Autre	1.1.1.0 (D)	NOGARO
Forage - Pose d'un piézomètre - URGOSSE	Déclaration	Autre	1.1.1.0 (D)	URGOSSE
Agrandissement lac L-32-073-003	Déclaration	Plan d'eau	3.2.3.0 (D)	CAMPAGNE-D'ARMAGNAC
Création d'un plan d'eau	Déclaration	Plan d'eau	3.2.3.0 (D)	HOUGA
Forage - Pose d'un piézomètre - AIGNAN	Déclaration	Autre	1.1.1.0 (D)	AIGNAN
Forage - Pose d'un piézomètre - SION	Déclaration	Autre	1.1.1.0 (D)	SION
le seuil du moulin du Moura (S-32-022-002) à Espas	Arrêté complémentaire d'autorisation		3.1.1.0 (A)	ESPAS
Prélèvement Douze 94	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	AVERON-BERGELLE
Prélèvement Midour 32094005	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	CAUPENNE-D'ARMAGNAC
Prélèvement Gioule	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	HOUGA
Prélèvement Midour 3339	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	LANNEMAIGNAN
Prélèvement Douze 20106	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	AYZIEU
Prélèvements Riberette 23013 23014	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	AIGNAN
Prélèvement Arros 3790	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	JUILLAC
Prélèvement Midour 3277	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	BOUZON-GELLENAVE
Prélèvement Larthé 3672	Autorisation temporaire	Irrigation	1.3.1.0 (A)	ARMENTIEUX
Réfection d'un réseau de drainage et comblement de fossé	Déclaration	Autre	3.3.2.0 (D)	PANJAS
Prélèvements et rejets des forages de la pisciculture	Autorisation	Autre	1.3.1.0 (A)	NOGARO